

11<sup>ème</sup> Année - No. 2

Février 1947

# REVUE DES CONFÉRENCES FRANÇAISES EN ORIENT



**DANS CE NUMÉRO :**

*Conférences de*

**Georges Duhamel, de l'Académie Française,  
Michel Mouskhély, Etienne Combe, André Eman,**

*Articles inédits de*

**Maurice de Ricord, René Maran, Pierre Descaves,  
Francis Jeanson, Charles Kunstler, Etienne Vassy,  
Albert Mousset, Edouard Helsey, Henri Gal.**

# THÉÂTRE ROYAL DE L'OPÉRA

## SAISON OFFICIELLE FRANÇAISE DE COMÉDIES

(Direction JEAN MARCHAT)

« C'est pour l'Association Française d'Action Artistique une fierté et une joie de présenter la première tournée officielle française appelée à visiter, depuis la guerre, le long du bassin méditerranéen, des pays qui furent les berceaux de la civilisation et dont le génie a toujours conservé avec le nôtre des liens indestructibles. Les remarquables comédiens qui forment la Compagnie de Jean Marchat reprennent la grande tradition des ambassades intellectuelles chargées d'apporter le témoignage de la pérennité et de la jeunesse éternelle du Théâtre français. Molière, Musset, Jean Giraudoux, Paul Claudel, Georges Feydeau, Robert de Flers, Armand Salacrou, Jean Anouilh, en sont cette fois les représentants, qui, du plaisant au sévère, de la grâce au pathétique, du mysticisme à la philosophie, offriront la palette éblouissante de leur art. On sait la prédilection des Français pour le Théâtre et quel rang ils lui accordent. C'est pourquoi une belle troupe dramatique leur paraît un des meilleurs gages d'amitié qu'ils puissent envoyer à des nations avec lesquelles se perpétue d'âge en âge leur alliance spirituelle. »

**Philippe ERLANGER,**

*Directeur de l'Association Française d'Action Artistique.*

### Les Acteurs:

MICHELE ALFA,  
GISELE CASADESUS  
Sociétaires de la Comédie-Française.  
MARION DELBO,  
NORA DEVERNES,  
MARIE-LOUISE GODART,  
CLAUDE HARDEN,  
ELISABETH HARDY,  
ALICE SAPRITCH,  
RAPHAEL ALBERT-LAMBERT,

ANTOINE FLEURY,  
JACQUES FRANÇOIS,  
HENRI LABY,  
JEAN MARCHAT,  
JEAN-PAUL MOULINOT,  
JEAN OZENNE,  
LUCIEN PASCAL,  
JEAN-JACQUES STEEN,  
JEAN VERNIER.

### Le Répertoire:

LE TARTUFFE, de Molière.  
LE MISANTHROPE, de Molière.  
SI JE VOULAIS, de P. Géraldy et A. Spitzer.  
JE VIVRAI UN GRAND AMOUR, de Steve  
Passeur.  
LA GUERRE DE TROIE N'AURA PAS  
LIEU, de Jean Giraudoux.  
FEU LA MÈRE DE MADAME, de Georges  
Feydeau.  
LES CAPRICES DE MARIANNE, d'Alfred  
de Musset.  
L'INCONNUE D'ARRAS, d'Armand Salacrou.

LE RENDEZ-VOUS DE SENLIS, de Jean  
Anouilh.  
L'ANNONCE FAITE A MARIE, de Paul  
Claudel.  
L'ANE DE BURIDAN, de R. de Flers et  
G. A. de Caillavet.  
BONNE CHANCE, DENIS, de Michel Duran.  
DOMINO, de Marcel Achard.  
ANTIGONE, de Jean Anouilh.  
LE PAIN DE MENAGE, de Jules Renard.  
PLAINTÉ CONTRE INCONNU, de Georges  
Neveux.

JEAN MARCHAT, Directeur Artistique.  
JACQUES DUPONT, Décorateur.  
JEAN VERNIER, Directeur de la Scène.  
JEAN-JACQUES STEEN, Régisseur Général.  
RAPHAEL ALBERT-LAMBERT, Régisseur de Scène.  
ELISABETH PREVOST, Administrateur-Secrétaire Général.  
FERNAND LUMBROSO, Directeur Administratif.

# REVUE DES CONFÉRENCES FRANÇAISES EN ORIENT

PUBLICATION MENSUELLE

14, Rue Saray El-Ezbékia (Emad-Eddine), Le Caire (Egypte). — Tél. 49414 - B.P. 284

Directeur : MARC NAHMAN. — Administrateur : ERNEST DELORO

Abonnements: un an (12 numéros): Egypte P.T. 120; Etranger P.T. 130

11ème ANNÉE — No. 2

Février 1947

## La France de ma vie

Texte sténotypé de la conférence de

**M. Georges Duhamel**

de l'Académie Française

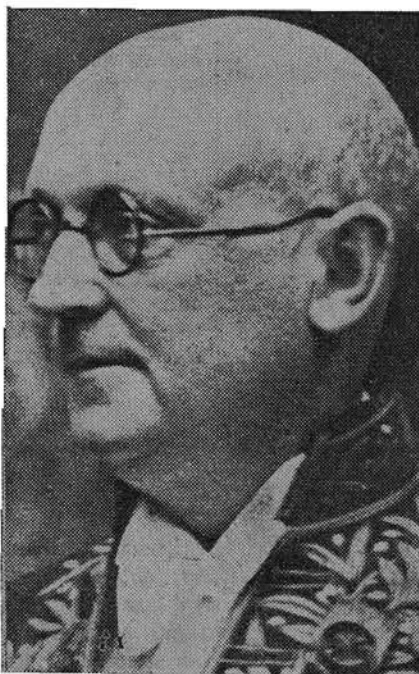
*Donnée, sous les auspices du journal « Le Progrès Egyptien »,  
à la salle des conférences du Lycée Français du Caire le 14 Janvier 1947,  
et répétée à Alexandrie le 17 Janvier, à la salle des conférences du Lycée Français de cette ville.*

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

— et je serais tenté d'ajouter : mes chers enfants, car je vois, là-haut, toute cette belle jeunesse, et cela me fait grand plaisir — le sujet de l'entretien que nous allons avoir ce soir est « La France de ma vie. »

Je suis obligé, avant d'aborder ce sujet, de faire une sorte de prologue relatif à ce que l'on appelle, dans l'état présent du monde, une « grande nation ».

On a beaucoup parlé ces temps-ci des grandes nations. On en a tellement parlé, qu'on ne sait plus au juste ce que cela veut dire. On a parlé si volontiers des « Grands »,



M. GEORGES DUHAMEL  
de l'Académie Française

« des Quatre Grands », des « Trois Grands », des « Deux Grands », qu'on ne sait plus combien il y en a en réalité.

Eh bien ! il nous faut d'abord définir, au moment d'aborder l'étude de la France, ce qu'est une « grande nation ».

Beaucoup de gens s'imaginent que la grandeur d'un pays se mesure à la grandeur de son territoire. Or, il est des pays qui possèdent d'immenses étendues. Faut-il voir, précisément, dans ces pays, de grandes nations ? Cela demande réflexion.

Il est des pays que l'on pourrait classer au nombre des grandes nations parce qu'ils comptent beaucoup d'habitants. Je n'y vois pas d'inconvénients, mais je

ne suis pas sûr que deux cents millions d'Asiatiques, par exemple, représentent nécessairement une « grande nation », à côté de la petite Norvège. C'est à calculer.

Certains appellent « grande nation » la nation qui produit beaucoup de houille. C'est très nécessaire, la houille ; nous en savons quelque chose en ce moment, où nous avons très froid en France. Mais quand même ! ce n'est pas à ses gisements de houille qu'on mesurera la grandeur d'une nation. Peut-être, serait-ce plutôt à l'importance de l'extraction de certains produits comme le manganèse ou l'uranium, qui est aujourd'hui de beaucoup le plus important !

Eh bien non ! je le dis tout net : ces définitions que l'on voudrait donner de la « grande nation » sont fausses. Nous dirons simplement ceci :

« Une Grande Nation est une nation qui produit de grands hommes. » Et, si vous me dites : qu'appelez-vous grands hommes ? Je dirai : « Une Grande Nation est une nation qui produit des héros, des saints, des maîtres. »

Il n'appartient pas à moi de parler des saints, et je n'ai pas l'intention non plus de vous parler, aujourd'hui, des héros. Je vous parlerai surtout des maîtres ; et, par maîtres, j'entends les maîtres dans toutes les réalisations de l'esprit : dans les Lettres, les Arts, les Sciences et la Philosophie.

Comme vous le savez, les sciences ont pris une importance considérable dans notre civilisation technique. Dans ce domaine aussi, le mot de « maître » est discutable.

Je regardais l'autre jour, dans l'avion qui m'amenait de Beyrouth, le technicien qui manœuvrait ce merveilleux et extraordinaire appareil de radio, et je pensais : « Il est très habile ». Mais nous savons très bien qu'il ne suffit pas, pour être un maître, d'être un technicien habile qui sait se servir d'un instrument. Il faut encore savoir produire ces instruments, savoir en inventer d'autres. Il faut enfin, et surtout, savoir de temps en temps inventer une loi. Les vrais « maîtres » sont ceux qui inventent des lois, qui découvrent une loi de la nature.

Ce disant, je fais confiance à l'individu, étant un individualiste. Mais, cela ne signifie pas que je ne considère pas avec intérêt la nouvelle méthode qu'emploie l'Amérique : celle de l'équipe, qui fait que c'est tout un groupe qui a découvert la bombe atomique. Les Curie ont été pour quelque chose à l'origine de cette découverte, mais tout le travail s'est fait anonymement, par une série de savants dont nous ne connaissons même pas les noms.

Tout cela est très intéressant. Il est possible que cette nouvelle méthode américaine produise des choses curieuses, capables de troubler le monde, — en bien ou en mal, — comme toutes les recherches scientifiques. Mais l'individu sera toujours l'individu, et, un jour ou l'autre, il faudra bien qu'il reprenne son rang, sa place, et, que de temps en temps, paraisse un Pasteur ou un Descartes qui, par ses découvertes, changera la face du monde.

Je vous ai donc dit ce que je considère comme une « grande nation » ; nous allons voir si la France est une grande nation.

Je ne vous parlerai pas de la France des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècles. Non, nous n'allons pas remonter dans l'histoire. Je vais vous parler, comme mon titre l'indique, de « la France de ma vie », celle où j'ai vécu, et, pour que vous soyez renseignés, je vous dirai que je suis dans ma soixante-troisième année. Vous savez donc à quoi vous en tenir.

C'est donc d'un demi-siècle d'histoire de la France que je vais vous entretenir ce soir. Je commencerai, bien entendu, par les Lettres. Parce que je suis écrivain ? Peut-être, et parce qu'il faut bien commencer par quelque chose.

Je vais être obligé, au cours de cet entretien, de citer un nombre considérable de gens, et il vous arrivera de penser : « voilà beaucoup de noms ! » Ceci me rappelle une anecdote assez frappante. J'ai rencontré un jour un imbécile, chose qui arrive malheureusement de temps en temps ; et comme nous nous promenions, ce monsieur me dit d'un air fin : « Les Anglais

---

*Si les auditeurs de M. Duhamel furent nombreux, encore plus nombreux furent ceux qui ne purent pas l'écouter, faute de trouver une place dans des locaux toujours trop petits. C'est à leur intention que nous publions ce texte sténotypé et que l'auteur n'a pas revu. M. Duhamel parlait d'abondance sur quelques notes écrites seulement. Ainsi s'explique la particulière saveur de cette conférence qui avait le ton de la causerie et de la confidence.*

ont Shakespeare ; les Allemands, Gœthe ; les Italiens, Dante ; les Espagnols, Cervantes ; et vous ? qui avez-vous ? Là-dessus, je tire ma montre et lui dis : « Monsieur, je vous demande pardon. Il me faudrait une demi-heure, ou une heure, pour vous en citer quelques-uns, et je n'ai pas de temps devant moi. »

Aujourd'hui, en effet, je vais être obligé de citer beaucoup de noms. Je suis sûr que je n'en citerai pas assez ; qu'à tout instant, vous-mêmes, vous penserez : « Tiens, Duhamel n'a pas cité celui-là. » Si un nom vous vient à l'esprit, dites-le : c'est notre richesse à tous. Le génie de la France réside justement dans son extrême diversité ; si l'un de ses éléments venait à manquer, ce serait un coup, et on le sentirait.

Dans les Lettres, vous le savez sans doute, il faut distinguer deux grandes divisions ; d'une part, la littérature que j'appellerai lyrique, ou créatrice : celle des poètes, des créateurs, des inventeurs, des narrateurs ; d'autre part, la littérature savante, ou critique : celle des professeurs.

Il est bien entendu qu'en disant cela je ne choisis pas ; je distingue. S'il me fallait choisir entre l'œuvre d'un poète, comme Marot, ou l'œuvre d'un critique, comme Sainte-Beuve, je crois qu'en définitive j'opterais pour l'œuvre du critique.

Dans la littérature créatrice, et pour procéder par ordre, commençons par la poésie, car au fond tout n'est que poésie.

L'homme qui vous parle, et qui n'est pas encore un vieillard, a été le contemporain de poètes comme Mallarmé, Verlaine et Rimbaud. Je pense qu'un seul de ces poètes, — et j'en choisis seulement trois, — suffirait à faire de la France une grande nation. Ces trois poètes sont des maîtres.

André Gide, un jour, me racontait qu'il avait rencontré un Anglais illustre qui lui avait dit : « Pourquoi n'avez-vous pas de poètes en France ? » Il faut dire, aussi, que les Français sont des gens si particuliers qu'il passent le plus clair de leur temps à se critiquer eux-mêmes avec véhémence. C'est pour cela qu'on leur dit ensuite des sottises de ce genre.

Je pense donc qu'un seul des trois poètes que je viens de citer suffirait à la grandeur et à la gloire d'un pays. Un poète comme Rimbaud, par exemple, qui, en trois ans, a fait le tour du lyrisme et de la poésie lyrique, est, à lui seul, un phénomène extraordinaire dans l'histoire d'une littérature.

Mais, à peine cette génération venait-elle de s'évanouir, (une génération poétique va de douze à quinze ans), qu'une autre génération de poètes montait : c'était celle qui a immédiatement précédé la mienne.

Cette génération comptait des poètes comme Claudel, dont on représente les pièces ici et dont, par conséquent, vous avez dû lire les œuvres. Claudel nous a donné le plus gros paquet de poésie qui nous soit parvenu depuis Victor Hugo. C'est, comme Valéry, un poète extraordinaire. Gide vous en a dit beaucoup de bien sans doute. Si ce n'est pas à vous, cela doit être aux Libanais.

Valéry avait été nommé à l'Académie. Sans elle, j'aurais vu Valéry quinze fois par an seulement. Grâce à elle, je le vis soixante-dix fois par an. Cela valait la peine, car Valéry était un être extraordinaire.

Un jour, Valéry arrive à l'Académie. Je lui dis : « A midi, à déjeuner, on a parlé de vous. J'ai dit de vous quelque chose que je vais vous citer mot pour mot : « Tout le monde dit de vous que vous êtes un grand poète. Oui, grand poète, mais plus grand écrivain que grand poète, et plus grand esprit que grand écrivain. » Je me rappelle que Valéry avait réfléchi une seconde, et puis — aucun orgueil de sa part — : « J'accepte. »

Après Paul Valéry, que nous avons malheureusement perdu en 1945, je voudrais vous citer Paul Fort, qui vit encore et qui est aussi un grand poète. Je pourrais encore, si nous en avions le temps, vous citer par cœur au moins deux cents de ses vers, qui, il y a trente ou quarante ans, ont enchanté notre jeunesse.

Il y avait aussi Mme. de Noailles, — que l'on peut aimer ou ne pas aimer, — mais qui était pleine d'esprit. La première fois que j'ai vu Mme. de Noailles, — je lui étais présenté par un homme qui ne détestait pas tourner autour des dames, — celle-ci me prit la main, me regarda d'une façon très profonde, et me dit : « Vous avez le regard que vous méritez ». J'ai retenu cette parole ; elle est très belle, elle m'a touché.

De cette même génération, faisait également partie Péguy. Péguy, être extraordinaire, qu'on a essayé depuis quelques années de mettre à toutes les sauces, mais qui est quand même, si l'on peut dire, une création prodigieuse de la France ; un homme de la France de toujours, de la France des cathédrales. Péguy est mort au feu, il sera un jour canonisé ; pour moi, si j'en avais le pouvoir, je le ferais tout de suite. Nous aurions un saint de plus ; nous en avons beaucoup, un de plus ne ferait pas de mal.

Il faudrait citer aussi ce prodigieux bouquet de poètes que nous a donnés la Belgique, — flamande et wallonne, — comme Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Vanlerberg, et quelques autres.

Cette génération, à laquelle j'ai appartenu, nous amène jusqu'à la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle on a vu tant de souffrances, tant

de peuples opprimés. On y a vu des poètes obscurs découvrir tout à coup la clarté pour exprimer au peuple sa propre souffrance.

Ce sont ces poètes qui animèrent les petites revues paraissant en Zone Sud, comme *Poésie*, *La vie poétique*, *Fontaine*, *La Revue de la Table Ronde*, etc. ; toutes ces revues que Péguy appelle : « les laboratoires des Lettres ».

Parmi ces poètes, se retrouvent des noms que tout le monde connaît aujourd'hui, comme ceux d'Eluard ou d'Aragon.

La génération de romanciers qui était au comble de la gloire, quand nous sommes arrivés sur la scène, comprenait une série d'écrivains dont les noms seuls suffiraient à la grandeur d'une nation : Anatole France, que j'ai appelé dans un discours prononcé l'année dernière : « le maquilleur du langage » ; Barrès, — qu'on peut aimer ou ne pas aimer, — je n'ai jamais été sensible à sa politique, mais seulement au prestige extraordinaire de l'écrivain ; Loti, lui aussi une gloire particulière.

Vous savez, peut-être, que ce sont des soldats, des marins, des médecins, des administrateurs, des diplomates qui donnent des écrivains en France : Henri de Régnier, qui a été un de nos maîtres, un de ceux que nous aimions et dont j'ai pris le fauteuil à l'Académie ; Pierre Louys qui a laissé ce délicieux souvenir d'« Aphrodite » et tant d'autres souvenirs pour tous ceux qui l'ont connu. Gide et Valéry parlaient souvent du disparu, et Valéry en des termes pleins de déférence.

Nous citerons Bourget, pour en dire assez de mal. Bourget savait assurément composer un ouvrage ; ce que je lui reproche c'est, malgré des mérites éminents et réels, de manquer des deux dons fondamentaux du romancier : la poésie et l'humour. Ces deux dons indispensables sont toujours présents chez le romancier véritable. On les retrouve, soit ensemble, soit séparément, chez Dickens, chez Dostoïevski, Balzac, les deux Flaubert, Thomas Hardy.

Je ne sais si je dois nommer, — vous le connaissez peut-être, — cet écrivain mort à trente six ans, Charles Louis-Philippe, qui a exercé une grande influence sur les gens de ma génération ; il serait probablement devenu, s'il avait vécu, un écrivain de tout premier ordre.

Je ne vous parlerai ni de Jules Renard, qui a poussé le réalisme à son point le plus aigu, ni de Proust ; il faudrait plusieurs conférences pour jeter seulement quelque lumière sur l'œuvre de ce dernier. J'ai travaillé un peu, pendant l'autre guerre, avec son frère, Robert, et il m'a été possible de faire avec lui une comparaison très exacte. Dans la façon dont Robert Proust, médecin, enlevait une tumeur, il y avait quelque chose de tout à fait comparable au travail de Marcel

Proust, écrivain ; les mêmes détours, les mêmes lenteurs. Il s'y prenait d'une certaine façon ; on sentait très bien qu'il aurait enlevé une tumeur en passant par la bouche. C'était un trait tout à fait caractéristique de la famille.

A cette génération, aujourd'hui disparue, en succéda une autre qui, heureusement, a encore des représentants parmi nous : Gide, que vous avez pu entendre il y a quelque temps ; Colette, écrivain merveilleusement doué et aussi le plus sensuel de nos écrivains. Quand elle emploie les mots de tout le monde, quand ces mots passent par sa bouche, ils prennent une saveur extraordinaire. Si elle écrit : tomate, ail, persil, elle vous en donne le parfum. Cette génération fut aussi celle de Tharaud, je dis « de » Tharaud parce qu'ils disaient « je », mettons-les donc au singulier. Parmi eux, se rangent Suarès et Romain Rolland, pour n'en citer que les plus grands.

Après eux, nous voyons arriver une autre génération, la mienne ; dans laquelle, je vous l'affirme, les ambitions n'étaient pas petites. Je compte, dans cette génération, au moins quatre ou cinq d'entre nous qui ont entrepris des romans de grande étendue, des œuvres de longue haleine ; ce que l'on appelle le roman-cyclique ; des romans-Nil, pour ne pas les appeler des romans-fleuves.

Je citerai, de cette génération, Roger Martin du Gard, mon cher et vieil ami ; Lacretelle ; et je peux ajouter Jules Romains, qui, lui, a fait un roman non pas Nil, mais Amazone, — extraordinaire, comme vous le savez.

A côté de ceux-là, beaucoup d'écrivains, comme Mauriac et Bernanos, ont fait des œuvres de tout premier ordre sinon de longue haleine. Je tiens Mauriac pour un écrivain extraordinaire qui, après avoir été un romancier fort, est devenu un très bon auteur dramatique et se révèle, aujourd'hui, un journaliste de génie.

Nous sommes poussés actuellement par la génération qui monte ; nous y relèverons les noms de Malraux, Chamson, Aragon, Claude Aveline, et j'en oublie encore.

Je vous jette ce bouquet de noms pour vous montrer cette prodigieuse, cette extraordinaire richesse ; pour vous montrer, surtout, que le génie de la France est un génie de continuité.

Abordant le théâtre, je ne vous parlerai pas du théâtre du Boulevard, forme charmante de l'exportation française et qui a fait le tour du monde ; mais bien, plutôt, des voix qui ont essayé de faire entendre, dans ces temps-ci, une bonne nouvelle.

Ayant déjà cité Maeterlinck en parlant de la poésie, je ne veux pas l'oublier au théâtre. Il est

le seul à avoir fait admettre le symbolisme au théâtre ; d'ailleurs, il n'aime probablement plus ce théâtre symbolique. Nous nous promenions un jour sur le Tage, en compagnie de Mauriac, et je ne sais plus lequel de nous, ma femme peut-être, cita une phrase de « Pelléas ». Maeterlinck nous regarde et dit : « Vous aimez ça, vous ? » Et je me rappelle avoir jeté un cri : « Oui, oui ! cher Maeterlinck, nous l'aimons encore, et tâchez de ne pas nous en dégoûter. »

Giraudoux, merveilleux poète de théâtre, a brillé d'une façon extraordinaire ; Jules Romains a excellé à sa manière, dure et terrible ; Charles Vildrac a composé d'excellentes pièces ; « Le Paquebot Tenacity », que vous avez peut-être entendu, est un chef-d'œuvre.

De la génération actuelle, surgissent Sartre, Anouilh, Camus ; tous excellents auteurs dramatiques. Je ne vous parlerai pas davantage de certains d'entre eux ; peut-être le feront-ils, eux-mêmes, un jour.

Cette équipe d'auteurs fut toujours servie par ce que j'appelle d'excellents hommes de théâtre : les acteurs et les metteurs en scène. On ne fait pas de théâtre sans eux. Antoine, qui a joué les premières pièces du temps où je faisais du théâtre, a été un admirable homme de théâtre du naturalisme. A côté de lui, on relève les noms de Gémier, que je ne place pas au même niveau ; Copeau, qui, avec le « Vieux-Colombier », a renouvelé le sentiment du théâtre non seulement en France, mais dans le monde entier ; Pitoëff, venu de Russie, mais qui a porté en France un sentiment particulier très fort du théâtre ; à ceux-ci, s'ajoutent les élèves de Copeau : Dullin, qui joue toujours ; Jouvet, l'étonnant Jouvet que vous avez peut-être connu. Il faut l'avoir vu jouer pour comprendre ce qu'est le théâtre français.

Cette France, que je vous rappelle, manquait-elle de poètes ? Elle en a toujours produit. Certains même lui faisaient du mal ; c'est d'ailleurs ainsi que s'exprime la richesse d'un pays. Ce sont des gens intelligents, mais dont l'esprit est dévié par des doctrines politiques. Mais ne parlons pas d'eux davantage.

J'ai également, dans ma vie, rencontré des gens comme mon cher ami Paul Hazard, grand érudit, grand écrivain et excellent critique ; comme l'abbé Brémont, figure extraordinaire ; des critiques, comme Souday, — c'était un maître homme qui savait tenir la plume ; Thibaudet, avec qui je ne m'entendais pas, mais, c'était quelqu'un qui aimait les Lettres ; Louis Gillet, qui est mort à peu près de faim et de froid, il y a trois ans, juste au moment où la guerre finissait, et qui, ainsi, n'a pu ni voir revenir de captivité un de ses fils, ni apprendre la mort d'un autre fils, tombé au front.

J'aurais voulu dire aussi quelque mots de Gabriel Marcel, mais il nous faut parler encore des historiens.

On en comptait un très grand nombre. Il y avait d'abord Camille Jullian ; Madelin, mon confrère, qui composa une œuvre gigantesque sur l'Empire ; M. Sagnac ; Octave Aubry, qui se disait modestement : « un écrivain de l'histoire », mais qui possédait de réels dons d'historien ; il est mort peu de temps après avoir été reçu à l'Académie. Il possédait le véritable masque de Napoléon, celui qui a été pris à Sainte-Hélène, après la mort de l'Empereur, et que l'on est allé chercher dans une île voisine au prix de grandes difficultés. Je dois dire qu'en regardant ce masque on comprend qu'il n'y ait aucune comparaison à faire avec l'homme qu'était Napoléon, car la tête était magnifiquement belle.

Il est temps, pour moi, de quitter ce chapitre pour vous dire que, pendant ma vie, j'ai vu la France donner une floraison de musiciens extraordinaires.

Il m'est arrivé, l'autre jour, de dire que j'estimais, à mon avis, que la France avait pris, dans la musique, la place de l'Allemagne. Entendez bien ce que cela signifie. L'Allemagne, après Wagner, s'est consacrée aux œuvres de puissance. Quand un peuple se donne un amant, il oublie ses véritables devoirs ; et l'Allemagne n'a plus produit que des écrivains et des musiciens de second rang, à l'exception des Juifs qu'elle a reniés et qui ont fait l'intérim du génie allemand ; cette remarque m'a occasionné des désagréments horribles en 1940.

J'ai connu des musiciens comme Debussy. J'ai des lettres de lui, je pense que je les ai toujours ; les Allemands ont emporté la moitié de mon courrier, et je n'ai pas encore eu le temps de regarder dans mes classeurs. J'ai connu des musiciens comme Dukas, l'auteur de « Marianne » et de « Barbe-Bleue », que j'allais applaudir à l'Opéra-Comique ; comme Ravel, musicien extraordinaire et vraiment inspiré. Mon Dieu ! tout le monde connaît Ravel maintenant ; il a réussi ce tour de force, pour un grand musicien, de faire tout de suite passer une œuvre à la postérité. Le monde entier fredonne le « Boléro » de Ravel, on l'entend dans les rues de tous les pays du monde. Un artiste doit donner au moins une œuvre à la postérité, Ravel l'a fait de son vivant.

Je vous citerai aussi Fauré, dont une œuvre admirable, le « Requiem », est, pour moi, liée à un moment de ma vie où il me semblait être heureux. A ce moment-là, mes enfants apprenaient le « Requiem », et je le chantais tout le temps. Il est curieux que le moment de ma joie était accompagné de musique funèbre ; c'est de très bon enseignement.

Parmi les musiciens encore, nous comptons Charpentier, qui vit toujours et dont je dirais qu'il a fait au moins un chef-d'œuvre ; je dirais même deux ou trois. En effet, une composition comme « Le Couronnement de la Muse » suffirait à la gloire d'un homme ; et ceux qui habitent Paris connaissent fort bien le cœur de « Louise ».

Citons aussi Saint-Saëns, qu'on peut aimer ou ne pas aimer, mais qui est quelque chose de la France. Il y a dix huit-mois, à Vancouver, en entrant dans la salle d'un restaurant, j'ai eu l'étonnement d'entendre les musiciens entonner immédiatement « Samson et Dalila ». Ils ont pensé, à l'occasion de mon entrée au restaurant, faire honneur à la France en jouant un morceau d'un compositeur français.

Duparc, dont tout le monde connaît les mélodies, a répandu le sens de la musique française en beaucoup d'endroits.

Vous me direz qu'il faut, peut-être, que je parle aussi de Massenet. Massenet était un inventeur de la musique, c'était un véritable musicien. Je lui reproche seulement d'avoir fait de ses dons un usage facile. Quand on a des dons, il faut les surveiller et en faire un usage sévère.

Tout de suite après cette génération, se place une génération dont les représentants sont encore vivants : Florent-Schmidt, qui travaille toujours ; Honegger ; (vous allez penser que je cite un musicien suisse et que j'essaye de nous l'approprier. Sur ce terrain, je vous dirai ce que je pense) ; Poulenc qui, lui, est bien Français ; et Millot, que j'ai rencontré à San Francisco, en 1945, et qui travaille beaucoup et bien. Et je veux aussi citer Stravinsky, duquel on me dira : « Attention ! il est Russe ». Je citerai Stravinsky en disant : comme Honegger, il est né hors de France ; Stravinsky est né, c'est entendu, en Russie. Mais, si la Russie lui a donné la vie, la France lui a donné la gloire ; et cette gloire, il est allé la dépenser en Amérique. »

Dans le domaine de la peinture, nous sommes, si je peux m'exprimer ainsi, en pleine fécondité.

Le temps de ma vie a comporté des peintres qui ont rempli de toiles admirables tous les musées du monde : Manet, que vous connaissez tous ; Claude Monet, qui a peint fort bien non seulement la France, mais même Londres. Quand du haut des fenêtres du « Savoy », je regardais la Tamise, je me rendais compte que sans Monet je ne l'aurais pas si bien vue.

Citons encore Renoir et Pissaro ; et Toulouse-Lautrec, dessinateur prodigieux. J'ai passé une partie du mois de Septembre chez Mauriac, dans la Gironde, et nous sommes allés voir la tombe de Toulouse-Lautrec, qui est enterré tout à côté de la gare.

Je nommerai Degas et Cézanne. Degas, qui n'a pas seulement peint des danseuses, mais qui est aussi un peintre admirable de la figure humaine. Cézanne, père de toute la peinture moderne ; Cézanne, qui a engendré une nombreuse postérité.

Il me faut citer aussi les peintres impressionnistes : Seurat ; Signac ; et Puvis de Chavannes, que mes enfants trouvent « coco » ; mais, pour mon compte personnel, je garderai toujours une tendresse toute spéciale à sa « Sainte-Geneviève veillant sur Paris ». Je la lui garderai parce que nous avons eu pendant quatre ans l'impression qu'elle veillait sur Paris, avec une petite lampe, pendant tout le temps que les barbares étaient là.

Charrières, peintre de la maternité, fils de Rembrandt ; Van Gogh, peintre hollandais, paraît-il, comme Stravinsky est Russe. C'est la France qui a offert la gloire à Van Gogh. Van Gogh est parti en province, il est venu mourir à trois kilomètres de chez moi, à la campagne, et quand des amis viennent me voir, je leur dis : « Montons jusqu'au cimetière saluer la tombe du grand Van Gogh. »

Pour débiter l'époque moderne, je vais vous raconter un mot de Vlaminck. Il était mon voisin pendant sept ans. À ce moment, il n'était ni très glorieux, ni très riche. Il s'arrêtait souvent sous ma fenêtre avec son vélo, et nous engagions alors la conversation. « En somme, Duhamel, me disait-il, dans l'époque moderne, des grands peintres, il y en a quatre : Matisse, Derain et Utrillo. »

Cette arithmétique particulière indique bien un égoïsme d'une indiscrétion exquise. Mais cette critique était fautive car, à côté de ceux que je viens de citer, il y en a d'autres.

Il faudrait citer également Pierre Bonnard, Friès, et tant d'autres ; des étrangers qui doivent tout à la France, comme Picasso, Fujita, un Japonais, duquel j'ai vu un portrait de Gide dans une revue d'ici, « La Semaine Égyptienne », j'en ai vu un autre, dans la même revue, par Picasso.

Un jour, le célèbre Laugier me parlant de Picasso, je lui dis : « J'ai délégué mon plus jeune fils à l'admiration de Picasso » ; c'était une façon d'arranger les choses. Pourtant, la France a offert la gloire à Picasso.

Je devrais encore citer Sabbagh, que j'ai aperçu l'autre jour au Caire, et qui doit faire mon portrait. J'ai bien envie de vous dire : « Il est aussi un peu à nous. » Vous le reconnaîtrez volontiers.

La France produisait, pendant ce temps, des graveurs ; des relieurs ; des dessinateurs, comme Bertholdmahn, qui a illustré un grand nombre de mes livres ; des maîtres-imprimeurs. En somme, la France continuait de faire son extraordinaire travail.



Quant à la sculpture, la France a produit des sculpteurs que l'on peut volontiers considérer comme les plus grands après ceux de la Renaissance. Et je sais ce que je dis en prononçant cette phrase.

Si l'on recherche les grandes époques de la sculpture, il faut remonter jusqu'à l'ancienne Egypte, à la belle époque grecque, puis de l'époque gothique à la Renaissance et, tout de suite après, sauter jusqu'à Rodin.

J'allais souvent chez Rodin. Il recevait ses hôtes en pyjama de molleton marron. Il avait l'air d'un phoque ; mais, en même temps, l'air d'un grand seigneur et d'un maître. Il était charmant et faisait le minimum de littérature.

Bourdelle est un sculpteur extraordinaire, ainsi que Maillol, que je suis allé voir dans son réduit. Les « Cariatides » de Maillol me rendaient fier d'être Français. Parmi les sculpteurs, se rangent Despiaux, qui vient de mourir ; Pompon, qui, ma foi, ne faisait pas si mauvaise figure à côté des animaliers de l'ancienne Egypte ; et Chauvin, que vous ne connaissez pas. Ils ont créé, tous, des formes étonnantes.

Chauvin me disait un jour :

— Je voudrais avoir inventé la pomme.

— Ce n'est pas plus facile que ça.

— Je voudrais inventer la poire.

— Vous voyez bien que le bon Dieu ne l'a faite qu'une fois, la poire. Cela prouve que ce n'est pas si commode que ça.

Pendant ce temps-là, la France avait aussi des architectes, d'excellents architectes. Les plus grands urbanistes actuels sont des Français. Je ne dis pas cela pour vanter la France ; mais nous faisons en ce moment un inventaire, il faut le faire loyalement.

Chez nous, les architectes ont été gênés par l'existence du prodigieux passé de notre pays. Ils ont quand même réussi des réalisations étonnantes. Le nouveau Palais de Chaillot est très beau. L'Exposition de 1937 était, à ce point de vue, extraordinaire. Mais il est très difficile d'introduire dans un monde comme la Cité un petit gratte-ciel de cinquante sept étages. Cela n'aurait pas été de très bon goût. Et pourtant, c'est la France qui a fait le premier monument métallique de trois cents mètres ; mais elle a laissé autour un grand espace vide.

Vous allez peut-être penser que j'ai oublié la philosophie. Pas du tout. Le plus grand philosophe des temps modernes, vous connaissez son nom : c'est Bergson, Henri Bergson, philosophe français.

J'allais voir Bergson assez souvent. Nous avions alors de longs entretiens. Je puis dire que Bergson

était, dans toute la force du terme, un bon philosophe et une âme noble. Il était Israélite et le demeura. Car, en dépit de toutes ses tendances de spiritualité chrétienne, il n'entendait pas quitter sa condition d'Israélite au moment où les Israélites étaient persécutés. C'est là l'indice d'un grand caractère.

Je vous citerai encore parmi les philosophes : Brunswick, qui me dit un jour : « Dieu, c'est ce qui aime en nous », parole très belle ; Edouard Leroy, du Collège de France, qui est entré à l'Académie ; Emile Brehier et Maurice Blondel, le philosophe spiritualiste ; et Maritain, dont la France a fait un ambassadeur, et qui a été envoyé, comme tel, au Vatican, il y a quelques temps.

Mais il est temps que je vous parle aussi des sciences. En 1942, quand la France était occupée par l'ennemi, l'Université avait fait sa rentrée dans des conditions très modestes, et M. Montel, doyen de la Faculté des Sciences, fit un discours, un petit discours, où il démontra avec beaucoup de tact et de force que la défaite de 1870 avait si peu pesé dans les destinées de l'intelligence française, que tout de suite après celle-ci, on avait assisté aux plus grandes découvertes de Pasteur ; qu'Henri Poincaré et Emile Picard avaient fait en mathématiques des découvertes extraordinaires ; que Pasteur avait découvert la vaccination antirabique ; et qu'un de ses successeurs, le Dr. Roux, avait trouvé la préparation du sérum antidiphtérique.

Qui a trouvé l'origine de la malaria ? Laveran, un Français ; les premiers principes du cinéma ? Marey. Qui a perfectionné l'appareil photographique ? les frères Lumière, des savants français. Qui a trouvé le cohéreur à limaille sans lequel il n'y aurait pas eu de télégraphie sans fil ? C'est un autre Français, Branly ; et la photographie en couleur ? Lippmann.

C'est un Français, Pierre Curie, qui a donné le radium à la souffrance humaine ; un autre Français, Pierre Degrelle, qui a trouvé le principe de la désintégration de certaines substances qui nous ont amenés aux périlleuses découvertes de la bombe atomique.

Je fus l'élève de Charles Richet, qui a découvert l'anaphylaxie ; et la chronaxie, si importante dans la mécanique nerveuse, est l'œuvre d'un Français, mon confrère à l'Institut et à l'Académie de Médecine, Lapique.

Il me faudrait citer encore beaucoup de noms, mais je n'en rappellerai qu'un, celui de Charles Nicolle, que vous ignorez tous. Il a, dans le bassin méditerranéen, rendu à l'humanité des services vraiment infinis.

Ne croyez pas, parce que je viens de vous citer tout ce chapelet de grands savants, que la science

française est composée uniquement de vieillards et de gens morts il y a quelques années.

Louis de Broglie, inventeur de la mécanique ondulatoire, qui est le plus grand physicien du monde actuellement, est un homme plus jeune que moi. Vous ne le verrez très probablement pas, et il ne viendra pas vous faire de conférences.

Je me rappelle un jour lui avoir téléphoné pour lui demander s'il allait se rendre à Bruxelles, où on lui avait demandé de donner quelques conférences. « Mais vous le savez bien, mon cher confrère, me dit-il, je ne déjeune jamais hors de chez moi ! »

C'est dire assez le savant qu'il est.

Un de ses mots m'a frappé. Dans un livre qu'il a publié sur « L'avenir de la science », il a dit ceci : « Les progrès de la physique moderne seront entravés parce que nous allons libérer des corps qui détruiront les appareils chargés de les produire. » Je pense que c'est là une réflexion d'une haute portée philosophique.

A ces noms, j'ajouterai celui de Farabœuf, dont je fus l'élève ; et celui de Bonnier. J'ai vu cent fois Perrin ; Langevin, qui est mort il y a quelques semaines, habitait rue Vauquelin, il fut mon ami et mon voisin. C'est lui qui inventa le moyen de réparer les sous-marins. Borel, qui est bien vivant, je le rencontre très souvent ; de même que je rencontre Javillier ; et tant d'autres, dont vous connaissez les ouvrages.

Je ne m'étendrai pas ici sur la médecine, je l'aborderai dans une de mes prochaines conférences sur Charles Nicolle.

Pendant que la France produisait cette quantité incroyable de grands hommes dans tous les domaines, elle continuait son œuvre de Grande Nation civilisée et civilisatrice. Elle continuait d'entretenir des voies ferrées sur lesquelles, à la veille de cette guerre terrible, circulaient des trains considérés comme les plus rapides du monde. Elle continuait d'entretenir ce magnifique réseau routier que tous ceux qui ont visité la France connaissent bien. On le répare tant bien que mal, il a été terriblement abîmé pendant la guerre.

Les Allemands ont déposé dans le sol de France cent millions de mines, ce qui est de la démente, car ce qu'on peut dire de plus juste en faveur des Allemands, c'est que leur imbécillité dépasse leur cruauté.

La France, pendant ce temps, continuait d'entretenir ses ports, aujourd'hui si terriblement endommagés par la guerre, car elle a été pour la seconde fois le champ de bataille du monde. La France continuait de construire des navires. De temps en temps, elle mettait en chantier un bateau, mais le plus beau, le plus grand, le plus rapide du monde : il a eu le Ruban bleu.

Elle n'en a pas construit un semblable : la France aime la variété.

La France continuait d'entretenir ses mines, si gravement endommagées par la guerre. Elle continuait de cultiver ses champs, qui produisaient les légumes les plus variés. Dans ce domaine, voyant l'abondance de nourriture en Egypte, dans ce pays où il y a plus de nourriture que de clientèle, alors que chez nous, à présent, c'est le contraire, j'ai eu pour mon pays un petit sentiment d'envie ; je vous prie de me le pardonner.

La France continuait de célébrer ses mystères ; Il faut que je vous en parle. La France continuait son rôle d'initiatrice, ce qui est considérable. Et tout cela est fait par des hommes comme ce charmant Nicolle, qui disait : « La France, ce sont des agriculteurs, des missionnaires, des médecins. » Je pense qu'il n'est pas complet dans son énumération, je dirai, aussi, des juristes. La France continuait de célébrer ses mystères. Que faut-il appeler *les mystères français* ? Toutes les nations ont leurs mystères. Il est vrai qu'il y a une idée du « home », qui est spécifiquement anglaise ; une idée du thé, qui est spécifiquement japonaise ; mais nous, Français, nous avons une foule de mystères. Certains sont purement intellectuels. <sup>(1)</sup>

J'assistais un soir à une représentation de « Phèdre », à la Comédie-Française. Je me disais : « C'est un mystère français. » Seul celui qui connaît très bien la France et la littérature française peut prendre plaisir à cette forme de mystère.

Etant, en 1946, à San Francisco, et visitant l'Université, je rencontrai, dans les jardins, des étudiants qui m'ont offert de me jouer, sur le théâtre antique, une scène de « Phèdre ». C'était, pour nous, on ne peut plus touchant de les entendre parler un français délicieux, sans provincialisme d'aucune sorte, à leur manière américaine. Cela m'a fait vraiment plaisir.

La France continuait de célébrer ses mystères en jouant ses comédies. Si, un jour, on vient à vous jouer « L'Ecole des femmes », vous verrez un mystère français, que peuvent seuls comprendre des gens comme vous, instruits de la culture française.

La France continuait de créer ses jardins. Ils ont été bien négligés pendant la guerre, mais on y est bien. Les jardins d'un pays sont l'expression même de ce pays. Ainsi, Claudel a pu dire au sujet de la Chine : « Les Chinois ont écorché leurs paysages. » Un jardin à la française, c'est exactement l'équivalent d'une convention, où la nature obéit à certaines règles.

<sup>(1)</sup> Lire à ce sujet un article de M. Duhamel paru dans « Le Progrès Egyptien » du 16 janvier 1947.

Et la France continuait à pratiquer ses mystères plus modestes et moins intellectuels, le mystère de sa cuisine, par exemple. Rien n'est plus étonnant que la cuisine française. J'ajouterai, d'ailleurs, que toutes les grandes civilisations ont une bonne cuisine. Mais ce qui fait l'attrait de cette cuisine, ce sont ses rites et ses secrets.

Autrefois, du temps où je recevais des amis, lorsque je descendais à la cave, je vous affirme que je choisisais très exactement le vin qu'il fallait pour relever un crustacé ou un coquillage ; et ce n'était pas le même. Je me rappelle avoir été reçu un jour à Alger. On nous avait offert sept vins différents pour accompagner les divers mets. Et comme on me demandait comment j'avais trouvé un certain vin, je leur ai répondu : « Il était très bon, mais vous l'avez servi avec un poisson chaud, alors qu'il est destiné à un poisson froid. »

En cherchant dans ma cave, je ne choisis pas le même vin rouge pour une viande blanche, ou rouge, ou noire ; et je ne le sers pas à la même température.

Ce sont là des mystères, comme sont des mystères nos fromages. Ils sont assurément inimitables. On trouve partout du camembert, on m'en a offert au Caire. A ce propos, je me rappelle qu'un jour, je ne sais plus dans quelle lointaine ville des États-Unis, on m'a offert du camembert enveloppé de papier d'argent. « Vous êtes trop propres, leur ai-je dit, vous n'arriverez jamais à faire du bon fromage. »

Comme vous le voyez, la France a continué à accomplir ses devoirs, tous ses devoirs, de Grande Nation.

Il faut que je vous dise quand même quelque chose d'important. La France, dans la situation où elle se trouvait en 1940, a pensé qu'elle avait charge d'âme ; qu'elle avait la charge de quelque chose de grand, d'une certaine forme de civilisation.

Ceci me fait penser à un entretien que j'ai eu à Washington, il y a environ dix-huit mois. Après une conférence que j'avais donnée, on m'avait prié d'aller chez une des dames qui forment la société d'élite à Washington, une des trois dames dont le nom commence par « B ». On les appelait les « trois B ». J'ai tout de suite compris qu'elle attendait de moi une seconde conférence, — ce que je n'aime pas outre mesure, c'est très fatigant. Mais il y avait là un grand journaliste américain, Edgar Mawrer, et, au bout d'un moment, tout le monde s'est groupé autour du feu, et Edgar Mawrer a entamé les hostilités.

S'adressant à moi, il me dit :

— Voudriez-vous nous dire quelque chose ?

— Oui, mais quoi ?

— Pourriez-vous nous parler un peu de la France ?

— Je ne demande pas mieux, j'en parlerai volontiers.

— C'est que, voyez-vous, me dit-il, la détresse de la France en 1940 nous a un peu déçus.

Je me suis senti bondir :

— Ah ! elle vous a déçus ! Or nous, voyez-vous, cette défaite ne nous a pas déçus, elle nous a troublés jusqu'au fond de l'âme. Puis la guerre s'est développée par la suite, et, petit à petit, nous avons très bien compris que le manque de préparation de la France l'avait conduite à la défaite, et que la guerre qui se faisait n'était pas une guerre où les vertus d'un peuple se trouvaient seules engagées, car nous avons vu (je parlais en 1942), tout à coup, le peuple le plus puissant par l'étendue de son territoire perdre une partie de ses colonies. Nous avons vu, plus tard, des pays qui possèdent les plus grandes flottes du monde, l'Amérique entre autres, entrer dans la guerre par une horrible défaite. Plus tard la puissante Russie, qui a fait par la suite des choses remarquables, a reculé de deux mille kilomètres. Et plus tard encore, nous avons vu les pays qui avaient été victorieux, d'abord, connaître, eux aussi, le goût de la défaite et fuir sur les routes ; fuir devant cette chose inhumaine qu'est la guerre actuelle. En conséquence, lui-dis je, nous avons compris que si cette défaite était pour nous très douloureuse, et très grave pour l'avenir de notre pays, elle tenait, pourtant, aux conditions mêmes de la guerre et que tous les peuples avaient, à un certain moment, senti le goût de la défaite. Nous avons compris, à ce moment-là, que la guerre n'était plus une question de valeur des peuples, mais bien une question de grands centres industriels. Celui qui met le plus gros poids dans la balance l'emporte.

Edgar Mawrer me dit alors :

— Pourriez-vous nous dire quelque chose de la Résistance ?

— Cela je le veux bien. Tout le monde parle de la Résistance. Il y a une Résistance active en France. Elle est belle, elle est noble, elle est grandiose. C'est celle de ceux qui, au péril de leur vie, allaient porter un tract ; celle de ceux qui se faisaient parachuter ici et là, de ceux qui publiaient des revues clandestines, risquant leur vie humble et forte.

« Mais il y a un autre phénomène de Résistance que l'on connaît trop peu et trop mal, et que je vais vous expliquer. Si, en 1940, la France, abandonnée du monde entier, de l'est et de l'ouest, avait cédé à ce moment-là aux sollicitations de l'ennemi, si la France avait renversé

ses alliances et donné à l'ennemi ce qu'il demandait : une armée et une flotte, où en serions-nous aujourd'hui ?

« La puissante Russie serait, peut-être, une puissance asiatique. L'Angleterre, que serait-elle devenue ? L'Amérique travaillerait de toutes ses forces pour faire la guerre contre une Europe allemande.

« Mais le peuple français tout entier a obstinément refusé de manquer à sa foi et à sa parole, et voilà ce qu'est la Résistance française. C'est au fond la Résistance de tout le peuple, c'est le refus de participer à une mauvaise action. »

Il m'arrivait souvent, pendant cette guerre, de sangloter le long du chemin qui me conduisait de chez moi à l'Institut. Quand je remontais l'Avenue de l'Opéra et les quais de la Seine, je me disais : « Voilà le Théâtre-Français ; voilà le Louvre. Tous nos grands hommes ne sont pas vaincus. Voici la Seine, elle n'est pas vaincue ».

A l'Institut, je me répétais : « Et puis, toi, tu n'es pas vaincu », car toute la question était là : il y avait les gens qui se disaient vaincus et ceux qui le ne pensaient pas.

Pendant cette période terrible, il m'est arrivé de penser à deux phrases que je vous citerai avant d'en arriver au terme de notre entretien. L'une d'elles est de Charles-Quint, qui n'aimait pas beaucoup la France, cette phrase est, pourtant, remarquable : « Nulle nation n'a tant fait pour sa perte que la nation française, mais tout lui tourne à salut. »

L'autre est une phrase que je me suis souvent répétée quand j'étais triste et que je pensais au relèvement de la France ; une phrase que je me dis encore parce qu'elle est belle et que nous pouvons tirer profit à nous la répéter. Elle est de Sainte Thérèse d'Avila ; elle s'exprime ainsi : « Quand même je n'espérerais pas ce que j'espère, je n'en aimerais pas moins autant que j'aime. »

**GEORGES DUHAMEL.**

---

# La Ligue des Etats Arabes

Conférence de

## M. Michel Mouskhély

Agrégé des Facultés de Droit,  
Professeur à l'École Française de Droit du Caire,  
Professeur-délégué à l'Université Fouad 1er

Donnée le 7 mars 1946 à la salle des conférences  
de la Société Fouad 1er d'Economie Politique, de Statistique et de Législation du Caire.

Mesdames,  
Messieurs,

La publication, le 22 Mars 1945, du Pacte de la Ligue des Etats arabes a provoqué dans l'opinion des Etats intéressés diverses réactions. Les sceptiques se sont empressés de minimiser l'importance du Congrès et de l'œuvre qu'il a créée. Les enthousiastes, prenant leurs désirs pour des réalités, y ont vu la fondation d'une vaste organisation du monde arabe, sinon du monde islamique. La vérité se trouve, comme toujours, entre ces deux opinions extrêmes.

Certes, ceux qui s'attendaient à la création d'une véritable organisation fédérale, munie de pouvoirs propres de décision et d'exécution, ont dû éprouver quelque déception en présence des résultats plus que modestes qui ont été atteints. Mais, pour quiconque connaît l'histoire des unions d'Etats, il n'y a rien là qui doive surprendre. En une matière aussi délicate, on doit procéder avec prudence et par étapes. La conclusion étonnamment rapide du Pacte, les deux sessions du Conseil de la Ligue, la mise en œuvre de quelques-uns des organismes créés, plusieurs manifestations politiques communes, ce sont là autant de signes de vigueur qui prouvent que la Ligue n'est pas une création artifi-



M MICHEL MOUSKHÉLY

cielle. Il est certain, au contraire, que sa création répond aux aspirations et aux besoins réels des peuples arabes.

Quelles sont, en effet, les conditions essentielles pour la réussite d'une nouvelle organisation fédérative? Dicey nous en indique deux: «Une fédération, nous dit-il, exige pour sa formation, en premier lieu, un groupe de pays comme les cantons suisses, les colonies d'Amérique, les provinces du Canada, assez étroitement réunis par la situation, l'histoire, la race, etc... Une deuxième condition, absolument essentielle à la formation d'un régime fédéral, est l'existence d'un état particulier de senti-

ments parmi les habitants des pays qu'on se propose d'unir.» (*The law of the constitution*, 9ème éd. 1941, pp. 140 et suiv.). J'ajouterai, pour ma part, une troisième condition: l'existence d'une élite énergique et active, comme celle qui s'est formée en 1776 en Amérique du Nord, capable de galvaniser et d'enthousiasmer la volonté d'union en assignant des objectifs précis et un programme d'action communs à l'opinion publique des pays qu'on veut unir. Si ces trois conditions sont remplies, on peut envisager avec confiance l'avenir de la nouvelle fédération.

Aucune de ces conditions ne fait défaut à la toute jeune fédération des Etats arabes. La Ligue Arabe n'est que l'expression tangible de la volonté de l'élite dirigeante de reconstituer l'unité du monde arabe par la formation d'une véritable nation arabe. Mais, cette volonté ne se serait certainement pas manifestée s'il n'existait déjà, chez les différents peuples arabes, un état d'esprit favorable, d'une part, et si certains événements politiques récents n'avaient précipité, d'autre part, la convocation du Congrès des Etats arabes et le vote du pacte fédéral. Aussi, si l'on veut saisir et comprendre l'atmosphère particulière dans laquelle baigne la Ligue, il faut, dans un bref aperçu, envisager et analyser cette double série de facteurs historiques et politiques qui vont, sans doute, peser pendant longtemps encore sur ses activités; peut-être même sur sa destinée future.

a) Qu'il existe entre les peuples arabes un certain nombre de liens communs qui leur donnent l'impression d'appartenir à une même communauté nationale, cela s'explique par plusieurs raisons.

Ils ont d'abord, et cela est capital, la conscience d'une ascendance commune, conscience née à l'époque de la fondation par les premiers califes, Abou Bakr et Omar, de l'Empire Arabe. La conquête arabe a produit un autre résultat encore. Le mélange des Arabes victorieux avec les divers éléments autochtones a fini par créer entre les divers peuples de cet empire le sentiment d'appartenir à une même race, sentiment d'autant plus intense, que la conquête introduisit partout les mêmes institutions politiques, juridiques et sociales. Mais ce qui a contribué le plus fortement à la propagation de l'idée de nationalité commune, c'est la langue arabe, patrimoine commun dont chaque Arabe est très fier; et c'est, enfin, l'Islam qui est plus qu'une religion, qui est la source d'une culture originale laquelle, dans une mesure variable, est celle de tous les Arabes.

Les éléments favorables à l'Union existent donc depuis assez longtemps déjà. La conquête turque ne les a point supprimés. Mais, par contre, la pénétration de l'Occident dans le Proche-Orient devait produire de profonds remous dans la vie des peuples arabes. Un problème extrêmement délicat ne tarda pas à se poser, celui de la conciliation entre les deux civilisations différentes et, sur certains points, antinomiques. Ce travail d'adaptation ne se fit pas sans secousses, parfois violentes.

Le monde arabe en a subi divers contre-coups. Il en résulta, tout d'abord, un raidissement, sous forme plutôt religieuse, du sentiment national commun comme moyen de défense de l'Islam contre l'Occident chrétien. Mais, dès que la Turquie eut essayé, au début de notre siècle, de faire une politique d'assimilation forcée, ce sentiment changea de direction en même temps que de nature. Il prit la forme d'un mouvement proprement arabe tendant à affranchir les pays ara-

bes de la domination turque. Ce mouvement se manifesta d'une manière particulièrement éclatante dans la révolte des Arabes en 1916, et il aurait, peut-être, abouti à la création d'un Etat arabe, s'il n'avait été entravé par la division du Moyen-Orient en plusieurs Etats séparés, placés sous le mandat de la France et de la Grande-Bretagne.

Les forces centrifuges entrèrent alors en action; le nationalisme local se réveilla et prit consistance; les dissemblances entre les différents peuples arabes s'accrurent davantage. L'amour de la patrie locale succéda ainsi à l'attachement pour la communauté arabe. Mais, chose remarquable, il ne le supprima pas; il le ranima au contraire. En fin de compte, le principe des nationalités et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que les idées de liberté et d'égalité politiques, ces dons de l'Europe, en s'alliant à l'héritage du passé devaient créer des conditions particulièrement favorables à la renaissance d'un sentiment national commun.

b) Il n'est donc pas douteux que les conditions indispensables pour la reconstitution d'une union fédérative étaient présentes dans les différents Etats arabes du Moyen-Orient. Et cependant, la Ligue ne se serait peut-être pas formée, tout au moins si rapidement, si d'autres facteurs n'avaient permis de donner à la communauté, existant à l'état latent, une expression tangible et organique. Parmi ces facteurs, nous dirons plutôt parmi ces contingences toutes fortuites, il faut mentionner, en l'occurrence, tout d'abord la politique des Grandes Puissances, en particulier celle de la France et de la Grande-Bretagne; politique souvent à courte vue, politique pas toujours désintéressée, dont le résultat fut d'enflammer le sentiment nationaliste des peuples arabes en stimulant leur haine envers la tuelle étrangère. Quoi de surprenant dans ces conditions que, pour se débarrasser de cette «tutelle» intéressée, les Etats arabes aient décidé de conjuguer leurs forces et de coordonner leur action.

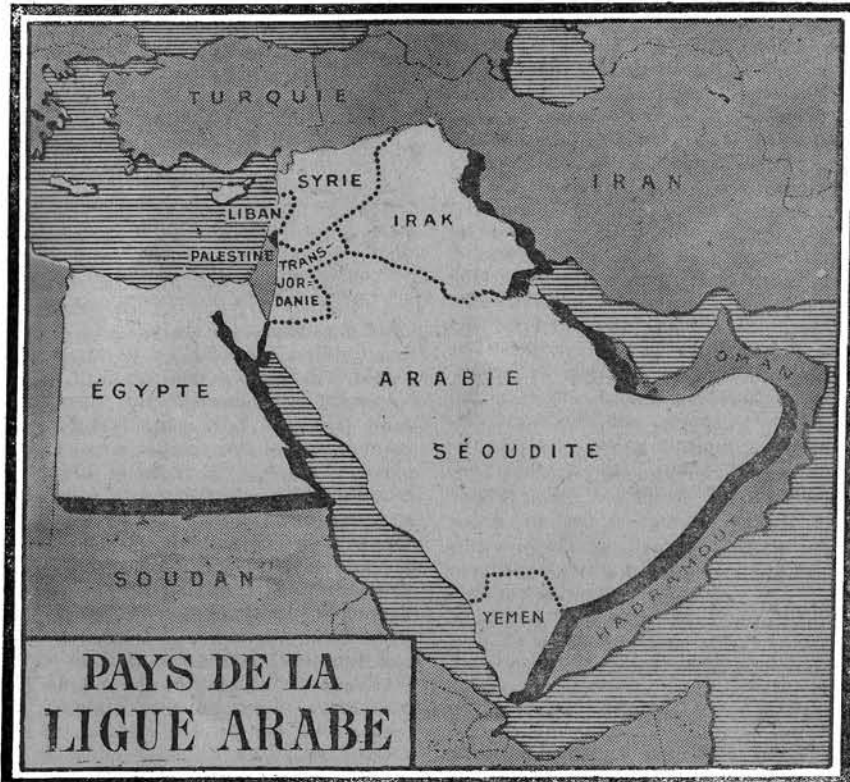
Leur désir a d'ailleurs trouvé un appui inespéré dans la nouvelle conjonction internationale née au lendemain de la deuxième guerre mondiale, conjonction qui détermina telle Grande Puissance à épauler leurs efforts en vue de la conclusion du Pacte d'Union. Le nouvel équilibre des forces internationales jouait ainsi en faveur de celle-ci.

Le terrain était donc suffisamment prêt pour engager les négociations en vue de la convocation d'une conférence préparatoire. Mais, les choses auraient pu traîner en longueur si plusieurs événements politiques n'avaient déterminé les dirigeants des pays arabes à ne plus retarder la réunion de cette conférence. Parmi ces événements, il faut citer la crise franco-libanaise de Novembre 1943, la grave question du sort de la Palestine et tout spécialement la décision, prise à Yalta, de n'admettre à la Conférence de San-Francisco que les Etats qui auraient pris part

aux hostilités aux côtés des Alliés. Les hommes d'Etat arabes pensaient que la constitution de la Ligue faciliterait leur admission à la Conférence de San-Francisco. L'initiative vint du président du Conseil des Ministres égyptien.

Après des échanges de vue officieux avec les délégués des divers pays intéressés, un comité

Près de deux ans déjà se sont écoulés depuis la constitution de la Ligue, et bien qu'il soit encore trop tôt pour émettre un jugement définitif sur la valeur de la nouvelle organisation, il n'est pas impossible, ni inutile, de procéder dès maintenant à son étude, de se demander notamment quel est l'apport de la jeune Ligue au dé-



préparatoire du Congrès Général Arabe fut réuni à Alexandrie. Le Comité tint huit séances, du 25 Septembre au 7 Octobre 1944, et termina ses travaux par la signature d'un protocole qui établissait les principes fondamentaux de l'organisation à créer. La sous-commission s'attela au travail en Février-Mars 1945 et mena sa tâche à bien si rapidement, qu'il fut possible de convoquer, à nouveau, le Comité préparatoire pour le 17 Mars. Deux jours plus tard, après une brève discussion, celui-ci adopta le projet. Le 22 Mars, se réunissait le premier Congrès des Etats Arabes composé des pays suivants : l'Égypte, l'Arabie Séoudite, le Liban, la Syrie, l'Irak, le Yémen et la Transjordanie. Le Congrès adopta le pacte presque sans discussion et décida qu'il entrerait en vigueur dès que quatre Etats, au moins, l'auraient ratifié. Dans les mois qui suivirent, le pacte a été l'objet des ratifications de la part des Etats signataires, et la Ligue des Etats arabes était née.

veloppement de la solidarité et à l'organisation de la paix internationale.

Il importe, pour cela, de dégager les caractéristiques générales de la Ligue des Etats arabes, car les associations internationales ne constituent pas toujours, ni nécessairement, un facteur de progrès. Mais, pour comprendre ces caractéristiques générales, pour les apprécier à leur juste valeur, il est indispensable de donner, au préalable quelques indications sur l'organisation de la Ligue et sur l'aménagement de ses rapports avec les Etats-membres.

## I

L'étude de l'organisation générale de la Ligue comprend les trois questions suivantes:

- A) Les organes de la Ligue et leurs pouvoirs.
- B) La nature juridique de la Ligue.
- C) La situation juridique des Etats-membres.

Examinons successivement chacune de ces trois questions.

A. — *Les organes de la Ligue et leurs pouvoirs.*

L'organisation de la Ligue est assez rudimentaire; elle comprend un Conseil, un Secrétariat et plusieurs commissions permanentes.

Le Conseil se compose des délégués de tous les Etats-membres, chacun d'eux ne disposant que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses représentants (Art. 3). C'est un organe permanent qui se réunit deux fois par an en session ordinaire (en Mars et en Octobre), et, en sessions extraordinaires, sur la demande de deux membres, toutes les fois que les circonstances l'exigent (Art. 11). En principe, toutes les décisions doivent y être prises à l'unanimité (Art. 7). Toutefois, le pacte prévoit la simple majorité dans un certain nombre d'hypothèses: pour les décisions d'arbitrage ou de conciliation (Art. 5 in fine), pour celles concernant son organisation interne et la création des services administratifs de l'Union (Art. 16). Enfin, une majorité des deux tiers est prévue pour la révision du pacte (Art. 19). Mais, la portée de la règle de la majorité se trouve considérablement atténuée par le correctif, prévu au pacte, d'après lequel les décisions prises à la majorité n'obligent que les Etats qui les acceptent (Art. 7). Cela équivaut à rétablir la règle de l'unanimité d'une manière détournée.

Le Secrétariat général permanent comprend le Secrétaire Général et des Secrétares-adjoints (Art. 12). Le Secrétaire Général est nommé par le Conseil, à la majorité des deux tiers des membres de la Ligue. Quant aux secrétaires-adjoints et aux fonctionnaires de la Ligue, ils sont désignés par le Secrétaire Général avec l'approbation du Conseil (Art. 12, al. 2).

Le pacte prévoit, enfin, la constitution d'un certain nombre de commissions pour l'étude des questions énumérées à l'article 2, qui sont de la compétence de la Ligue, et qui ont pour objet les relations économiques, financières et intellectuelles; questions sociales et sanitaires; la coordination des communications, etc. C'est le côté pratique et utilitaire de l'activité de la Ligue.

Il incombe à la Ligue de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté des Etats-membres et de s'occuper, d'une manière générale, «des questions touchant les pays arabes et leurs intérêts» (Art. 2). La Ligue doit, en outre, s'efforcer de développer les relations économiques, sociales et culturelles entre les Etats-membres.

Pour atteindre ce résultat, il eut sans doute fallu investir les organes de la Ligue des pouvoirs de décision et d'action. Le pacte se montre, sous ce rapport, d'une parcimonie et d'une prudence exagérées. Nous verrons, plus loin, que le Conseil de la Ligue ne dispose d'aucun pouvoir propre.

B. — *Nature juridique de la Ligue.*

Il est infiniment plus facile de dire ce que la Ligue des Etats arabes n'est pas, que ce qu'elle est.

I. — *La Ligue Arabe ne constitue pas un nouvel Etat superposé à ses membres.*

La Ligue est une simple association d'Etats souverains; elle ne possède pas, elle-même, la souveraineté ni le caractère d'Etat. Cela résulte, d'abord, du fait que le pacte du 22 Mars 1945 est un traité international soumis, comme tel, à l'application des principes de droit international public. Le caractère d'association de la Ligue se déduit, en second lieu, de nombreuses dispositions du pacte, qui, si elles ne le disent pas expressément, n'en fournissent pas moins des indications certaines.

Lorsque, par exemple, l'article 1er du Pacte déclare que «l'Union des Etats arabes se compose des Etats arabes indépendants», il refuse, par là même, la qualité d'Etat à la Ligue. De même, l'article 2 parle de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, mots qui reçoivent leur pleine signification à la lumière d'autres textes, tels que les articles 5, 7, 8, 9 et 19 qui viennent leur donner une démonstration éclatante. On peut faire état, dans le même sens, de la répartition des compétences, telle qu'elle est opérée par le pacte entre la Ligue et les Etats-membres. La compétence de principe appartient à ces derniers, la Ligue ne disposant que des compétences d'attribution. Et, si toutes ces preuves ne suffisent pas, on pourrait, enfin, citer la disposition de l'article 18 qui consacre formellement le droit de sécession au profit des Etats-membres.

Ainsi donc, la Ligue des Etats arabes n'est pas un Etat; il lui manque pour cela toutes les attributions d'une autorité étatique. Mais, si la Ligue n'est pas un Etat, quelle est sa nature juridique? C'est à l'examen de cette question, la plus délicate de toutes, que nous allons nous consacrer.

II. — *La Ligue Arabe constitue une personne virtuelle du droit public fédéral et du droit international public.*

La question doit être au préalable subdivisée: il faut, d'abord, dégager la nature juridique de la Ligue par rapport à ses membres: on pourra, ensuite, rechercher si elle possède la personnalité internationale.

1) Il peut, de prime abord, paraître surprenant de douter de la qualité de sujet de droit de la Ligue Arabe. N'a-t-elle pas, en effet, une organisation bien à elle: Conseil, Secrétariat? N'est-ce pas, d'ailleurs, l'existence de cette organisation qui la distingue de la simple alliance qui n'en comporte aucune? En réalité, le problème est beaucoup plus complexe et la création d'organismes communs n'implique pas nécessairement la naissance d'un nouveau sujet de droit. D'autres conditions encore doivent être remplies. La Ligue doit posséder des droits, une volonté



propre, et enfin des organes pour la représentation. Et pour trouver ces divers éléments de la personnalité juridique, il faut se reporter au pacte et s'en tenir strictement aux indications qu'il fournit.

a) Pour qu'on puisse parler d'une volonté propre de la Ligue, il faudrait que ses décisions fussent prises à la majorité et qu'elles liassent tous les Etats-membres, même ceux qui ont voté contre. Or le pacte, nous le savons, consacre en principe la règle de l'unanimité et n'admet qu'à titre tout à fait exceptionnel, celle de la majorité. Constatation plus importante encore: l'empire de la règle de la majorité ne s'étend pas au-delà des affaires internes de la Ligue, dont le règlement ne peut donc se répercuter sur la situation des Etats-membres.

b) Analysons maintenant les droits et pouvoirs de la Ligue. Sous ce rapport, le pacte de la Ligue Arabe, soucieux de ne pas alarmer la susceptibilité nationale des Etats-membres, fait preuve d'une très grande timidité.

A l'intérieur, la Ligue doit, avant tout, maintenir la paix entre ses membres. Aussi, l'article 5 du pacte interdit-il tout recours à la force pour le règlement des conflits. Mais, l'action de la Ligue est subordonnée à la volonté de ses membres. De plus, la Ligue n'a été investie d'aucun pouvoir législatif: elle a simplement le droit d'élaborer des projets de conventions. De même, les décisions de la Ligue s'adressent en principe aux Etats particuliers et non directement à leurs ressortissants; et il en est de même de son pouvoir exécutif, qui ne s'exerce que par l'intermédiaire de ses membres (Art. 7, al. 2). Enfin, la Ligue n'a pas de pouvoir judiciaire fédéral, la fonction du Conseil en matière de conflits étant de caractère purement arbitral.

c) Après tout ce que nous avons dit de la volonté et des pouvoirs de la Ligue, l'existence d'organes communs, comme preuve de la personnalité juridique de celle-ci, ne peut avoir qu'une valeur très limitée.

Quelle est donc la nature juridique de la Ligue à l'égard des Etats-membres? N'est-elle qu'une simple «raison sociale» désignant l'ensemble de ses membres, ou bien constitue-t-elle une collectivité distincte dotée d'une personnalité juridique propre? Avant de répondre à cette question, examinons l'autre face de la vie de la Ligue, la face extérieure, celle qui se manifeste dans les relations internationales.

2) Etudier la Ligue Arabe, au point de vue international, revient à examiner la position respective des organes communs et de ceux des Etats particuliers dans leurs rapports avec les Etats étrangers. Un premier point est certain: de ce que les Etats possèdent la souveraineté et le caractère d'Etat au sens du droit international; celui-ci leur est en principe toujours applicable, aussi bien entre eux que dans leurs relations avec d'autres Etats. Ils conservent donc, en principe, la plénitude de leurs attributions internationales, sauf les limitations expressément

établies par le pacte. Mais les Etats arabes, en passant l'acte d'Union, ont formé entre eux une association à laquelle ils se sont volontairement soumis. Et, dans la mesure des engagements contractés, la liberté d'action des Etats se trouvera restreinte au profit de l'association toute entière. Il s'agit, précisément, de savoir quelle est cette mesure dans le pacte de la Ligue Arabe, et quelle conclusion on en doit tirer quant à la compétence internationale de celle-ci.

La compétence internationale comprend essentiellement les trois attributions suivantes: droit de guerre, droit de légation et droit de conclure des traités. C'est à ces trois points de vue qu'il faut envisager les rapports de la Ligue et de ses membres avec les Etats étrangers. Disons-le tout de suite, la Ligue n'est investie d'aucune de ces attributions.

Pour ce qui est du droit de guerre, l'art. 5 du pacte interdit aux Etats-membres, d'une manière générale, tout recours à la force pour le règlement des conflits pouvant surgir entre eux. Quant à la guerre avec les Etats étrangers, l'article 5 ne dit rien à ce sujet, il faut déduire de ce silence que les Etats conservent sur ce point leur liberté d'action. La Ligue, elle-même, ne dispose d'aucune compétence en cette matière.

Même solution pour le droit de légation. Dans le pacte de la Ligue Arabe, on ne trouve aucune mention au sujet du droit de représentation diplomatique. Il faut en conclure que les Etats possèdent, sur ce point, une compétence exclusive et que la Ligue ne peut avoir une représentation diplomatique distincte.

En ce qui concerne le droit de conclure des traités, le pacte de la Ligue Arabe ne se borne pas seulement à se refuser toute compétence en cette matière, mais donne, nous le verrons, à la liberté des Etats une telle extension, qu'il met en danger l'existence de la Ligue.

Ainsi donc, à la différence de la plupart des associations d'Etats, le pacte de la Ligue Arabe, non seulement n'admet pas la compétence simultanée de la Ligue et de ses membres en matière internationale, mais réserve à ceux-ci une compétence exclusive, en refusant à celle-là toute attribution internationale. S'ensuit-il que la Ligue au point de vue du droit international, comme au point de vue de ses rapports avec les Etats particuliers, soit dépourvue de toute personnalité juridique? Ici encore, l'hésitation est permise; le pacte n'est pas logique avec lui-même jusqu'au bout. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut tirer quelque argument en faveur de la compétence internationale des organes de la Ligue du dernier alinéa de l'article 3, en vertu duquel le Conseil est chargé d'arrêter les moyens qui doivent permettre à la Ligue de collaborer avec les organisations internationales soit en matière politique, soit en matières économique et sociale.

Pour assurer cette collaboration, il faudra bien que la Ligue, par l'intermédiaire d'un de ses organes, entre en rapport avec ces organismes in-

ternationaux. N'est-ce pas un peu dans ce but que le pacte confère au Secrétaire Général de la Ligue le rang d'ambassadeur, qui le place d'emblée dans le corps diplomatique? Mais quel corps diplomatique? Celui d'un des Etats? C'est discutable! Il semble qu'il s'agisse du corps diplomatique de la Ligue dont le pacte a créé, d'ores et déjà, un embryon.

Il ne faut pas oublier non plus que, bien que la Ligue n'ait été l'objet d'aucune reconnaissance de la part des Etats étrangers, son existence est un fait qui ne peut passer inaperçu dans la communauté internationale. Avec le pacte de la Ligue Arabe, nous sommes en présence d'un acte-règle qui aboutit, ou tend à aboutir, à la création d'une nouvelle institution internationale, laquelle s'imposera en fait d'abord, en droit ensuite, au respect des Etats-membres de cette communauté. Dès aujourd'hui, après deux ans d'existence seulement, la Ligue communique directement avec les chancelleries étrangères: à deux reprises, à propos des affaires de Palestine, une note collective a été envoyée à certains Etats étrangers, en vertu d'une décision du Conseil, par le Secrétaire Général de la Ligue.

Enfin, il n'est pas contestable que le fait pour celui-ci de se rendre dans les différentes capitales du monde et d'être reçu par les ministres des Affaires Etrangères contribue, lui aussi, à reconnaître à la Ligue Arabe une certaine existence internationale.

Nous pouvons maintenant nous prononcer sur la nature juridique de la Ligue des Etats arabes. La Ligue est une *association internationale d'Etats souverains*; elle est dotée d'une *organisation rudimentaire, son individualité est embryonnaire*; elle possède une *personnalité juridique virtuelle*, tant au point de vue du droit public fédéral qu'à celui du droit international public. Elle est donc plus qu'une simple alliance, mais moins qu'une confédération d'Etats. Elle est une *alliance organisée*. La formule actuelle n'est certainement pas viable; elle n'a été admise qu'à titre transitoire. Aussi, la qualification juridique en est difficile et même inutile. La Ligue, telle qu'elle existe actuellement, ressemble à un enfant délicat. Son sort est encore incertain. Pour la juger, il est préférable d'attendre.

### C. — Situation juridique des Etats-membres.

L'analyse de la nature juridique de la Ligue, que nous venons de faire, nous donne déjà une idée assez nette de la situation juridique des Etats-membres. Mais, pour la préciser davantage, il faut en aborder l'étude de front. La situation juridique des Etats-membres se marque d'une manière particulièrement caractéristique dans la répartition des compétences entre la Ligue et les Etats d'une part, dans la participation des Etats à la formation de la volonté de la Ligue, de l'autre.

### I. — Répartition des compétences entre la Ligue et les Etats-membres

Le pacte de la Ligue Arabe accorde aux Etats-

membres la compétence de principe. Ceux-ci conservent donc, en principe, la plénitude de leurs droits. La Ligue ne jouit que des pouvoirs qui lui sont formellement attribués. Il en résulte un certain nombre de conséquences.

1) Il s'ensuit, tout d'abord, que les limitations à l'indépendance des Etats-membres ne se présument pas. Leur compétence n'est limitée que dans la stricte mesure des stipulations du pacte.

2) Ces limitations — c'est la seconde conséquence — doivent s'interpréter restrictivement, et, dans le doute, il faut admettre l'interprétation la plus favorable à la liberté des Etats.

3) Il en résulte, encore, qu'aucune modification ne peut être apportée à la répartition des compétences établies par le pacte sans le consentement exprès des Etats particuliers. Sans doute, le pacte, dans son article 19, semble s'écarter de cette solution en admettant la possibilité d'une révision par une majorité des deux tiers; mais la souveraineté des Etats-membres est garantie par la reconnaissance formelle de leur droit de se séparer de la Ligue s'ils refusent de se ranger à l'avis de la majorité (Article 19 in fine).

4) Il en résulte enfin, au profit des Etats-membres, deux droits importants, particulièrement dangereux pour l'existence de la Ligue: le droit de sécession et le droit de nullification. Le premier, prévu à l'article 18 du pacte, confère à tout Etat particulier le droit de se séparer de la Ligue quand il juge cette mesure indispensable pour la sauvegarde de son existence, lorsqu'il considère, par exemple, qu'un acte, ou qu'une décision de la Ligue porte atteinte à son indépendance ou aux droits essentiels qui en dérivent. Le droit de nullification est le droit qu'a tout Etat-membre, en vertu de sa souveraineté, de juger en dernier ressort les conflits de compétence qui peuvent surgir entre la Ligue et lui. Lorsque la Ligue prétend exercer une attribution que l'un des Etats particuliers considère comme lui appartenant exclusivement, cet Etat, en l'absence d'un organe spécial chargé de juger les conflits de compétence, peut refuser de reconnaître l'acte de la Ligue et le déclarer non obligatoire à son égard.

Malgré toutes ces garanties, le volume des attributions conférées à la Ligue est si minime que l'on doit se demander comment elle pourra réaliser le but pour lequel elle a été créée. Les diverses attributions à répartir se divisent en deux groupes:

a) Le premier, le seul dans lequel la compétence des Etats-membres subit quelques restrictions, comprend leurs relations avec les Puissances Etrangères et leurs rapports entre eux. Dans le domaine des relations extérieures, nous l'avons vu plus haut, la Ligue ne jouit d'aucune des trois principales attributions internationales: le droit de guerre, le droit de légation et le droit de conclure des traités. Il nous faut envisager ici ces mêmes attributions dans les rapports des

membres entre eux. La réglementation de ces rapports, telle qu'elle est établie par le pacte, ne laisse pas, à certains égards, être surprenante.

Nous pouvons, d'abord, négliger le droit de légation; le pacte n'en parle même pas. Les Etats-membres conservent donc, pour leur propre compte, les droits de légation actif et passif, aussi bien dans leurs rapports mutuels que dans ceux avec les Etats étrangers.

En ce qui concerne le droit des Etats-membres de conclure des traités entre eux, l'article 9 du pacte leur reconnaît la liberté la plus absolue. Cette solution est pour le moins insolite, si l'on se souvient que la plupart des pactes fédéraux, sans aller en général jusqu'à supprimer complètement ce droit, le restreignent dans des proportions plus ou moins considérables. Dans toutes les confédérations, il est interdit, par exemple, de conclure des traités dirigés contre la sécurité de la confédération ou l'un de ses membres. Mais, dans le pacte de la Ligue Arabe, la liberté des Etats-membres ne subit aucune restriction; ils peuvent en toute liberté: contracter une alliance avec des Puissances Etrangères, participer à une autre organisation régionale, former entre eux des alliances ou des associations particulières; et la Ligue devra accepter tout cela, le pacte ne lui reconnaissant aucun droit de contrôle sur les relations extérieures de ses membres. Comment pourra-t-on espérer, dans ces conditions, que la Ligue puisse se faire respecter aussi bien de l'étranger que de ses propres membres?

Mais, là où le Pacte arabe se montre le plus critiquable, c'est dans la disposition relative au droit de guerre des Etats entre eux. C'est l'article 5 qui réglemente cette importante question. Comme tous les pactes fédéraux, celui de la Ligue Arabe retire d'une manière absolue aux Etats-membres le droit de se faire la guerre. Il leur est expressément interdit par le pacte de recourir à la force pour trancher les conflits qui peuvent surgir entre eux. Mais, les Etats particuliers ne sont pas du tout obligés, pour le règlement de leurs différends, de s'en remettre à la décision des arbitres ou à celle du Conseil. Ils ne le feront que s'ils le veulent bien. A cet égard, ils se trouvent dans la position que le droit international moderne reconnaît à tout Etat indépendant: en matière de règlement pacifique des litiges, les Etats ne sont tenus qu'en vertu de leur consentement libre et exprès. Sur ce point, les stipulations du pacte ne font donc que confirmer purement et simplement celles du droit international.

Mais ce n'est pas tout. L'article 5, précité, ne se borne pas à reconnaître la pleine liberté des Etats en matière de solution pacifique des conflits interfédéraux; il en exclut catégoriquement ceux qui touchent «à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats-membres». Nous retrouvons ici la clause de style qu'on rencontrait jadis très fréquemment dans

les traités d'arbitrage et qui, malheureusement, n'a pas complètement disparu. Il importe de préciser la portée de cette clause.

Il faut relever, tout d'abord, son caractère vague: «l'indépendance et la souveraineté» sont deux notions, dont il n'est pas facile de définir le contenu et de fixer les contours, et, en tout cas, dont la définition peut donner lieu à des discussions et à des appréciations divergentes. Déjà, pour cette première raison, le pacte aurait mieux fait de s'abstenir de formuler une réserve aussi dangereuse. Mais, si l'on ajoute que, d'après le pacte, il dépend de la compétence discrétionnaire des Etats de décider que l'on se trouve dans le cas prévu par la réserve, qu'il suffira donc que l'une des parties en conflit déclare que le différend porte sur une question qui touche à son indépendance ou à sa souveraineté pour qu'il perde son caractère justiciable, on se rend compte de la valeur réelle de l'engagement souscrit. Comme l'a dit très bien M. Politis, à propos des clauses de ce genre, «l'obligation cesse d'être sérieuse parce qu'elle devient potestative».

Le Pacte de la Ligue Arabe impose, enfin, une dernière obligation aux Etats-membres dans leurs rapports respectifs. Cette obligation est prévue à l'article 8:

«Tout Etat-membre, déclare ce texte, s'engage à respecter le régime de Gouvernement établi dans les autres Etats-membres en le considérant comme un droit exclusif de chaque Etat.

«Il s'engage à s'abstenir de toute action tendant au changement de ce régime.»

Cette disposition est une des expressions les plus parfaites de la tendance particulariste et centrifuge du Pacte arabe. Il est rare que les associations d'Etats poussent leur respect de la souveraineté des Etats jusque là, car le maintien du lieu fédéral suppose l'acceptation d'un minimum d'idéal et d'homogénéité politique entre les divers Etats-membres. L'harmonie et la collaboration, qui sont indispensables pour le succès de la Ligue, exigent que ses membres admettent à la base de leur organisation politique un certain nombre de principes fondamentaux.

b) A part les quelques restrictions que nous venons d'indiquer, la souveraineté des Etats-membres reste pleine et entière. Il en est ainsi tout d'abord au point de vue des attributions législatives. La Ligue ne dispose d'aucune compétence en cette matière: elle ne peut, nous le savons, que préparer des projets de conventions. La totalité du pouvoir législatif continue à appartenir aux Etats. Il en est de même en matières exécutive et judiciaire. Enfin, seul les Etats possèdent une organisation politique parfaite et il en résulte la complète indépendance de la Ligue à l'égard de ses membres. A tous ces points de vue, le Pacte arabe s'accorde parfaitement avec le droit commun des Confédérations d'Etats.

## II. — Participation des Etats-Membres à la formation de la volonté de la Ligue.

La participation des Etats à la formation de la volonté fédérale — c'est la formule consacrée — est une condition essentielle du fédéralisme. On la retrouve, avec toute son ampleur, dans le pacte de la Ligue Arabe.

Elle se manifeste en premier lieu dans l'organisation de l'autorité centrale. Le Conseil de la Ligue est composé de représentants nommés directement par les Etats-membres. Comme tous les plénipotentiaires, les délégués des Etats sont liés par les instructions qu'ils reçoivent. C'est le système du mandat impératif qui produit ici son plein effet. De plus, tous les Etats ont, quelle que soit leur importance politique, économique ou démographique, le même nombre de représentants. Le principe de l'égalité s'applique intégralement dans le pacte.

Il importe d'insister un peu sur ce principe d'égalité, tel qu'il est compris par le pacte. Il ne s'agit pas seulement de l'égalité juridique, c'est-à-dire de la soumission égale de tous à la loi commune. Il s'agit de l'égalité absolue ou matérielle, de cet «égalitarisme systématique, sentimental et irréel» dont parle M. Scelle et qu'on déduit de la notion de souveraineté. Or, il saute aux yeux qu'une pareille conception de l'égalité est contraire à la réalité des choses: les divers Etats arabes n'ont pas la même puissance économique et politique et leur contribution à la Ligue sera forcément différente.

C'est ce même esprit d'égalitarisme absolu qui explique la disposition de l'article 7 du pacte, qui exige le consentement unanime de tous les Etats pour toutes les décisions importantes du Conseil. La loi de participation se manifeste, ici, sous son aspect le plus nocif. La règle de l'unanimité est également considérée comme une conséquence naturelle du principe de souveraineté. Elle a considérablement entravé le fonctionnement de la S.D.N., et il semble qu'on ait fini par comprendre la nécessité de l'abandonner. Sur ce point, comme sur tant d'autres, le Pacte arabe est en retard sur la solution du droit international le plus récent.

La participation des Etats particuliers, déjà si considérable au point de vue de la formation de la volonté de la Ligue, l'est encore plus au point de vue de l'exécution des décisions ainsi obtenues. La Ligue ne possède aucune organisation exécutive distincte, et l'exécution de ses décisions est confiée aux Etats-membres eux-mêmes. Ceux-ci agissent alors en qualité d'organes de la Ligue, mais comme cette dernière n'a qu'une action très limitée sur ses membres, il en résulte que l'exécution des décisions communes dépend entièrement de la bonne volonté des autorités administratives nationales.

Ainsi, malgré les quelques restrictions apportées par le Pacte arabe à la liberté des Etats-membres, la situation juridique de ceux-ci reste très forte. La Ligue n'a aucun pouvoir propre, son organisation est très incomplète, sa compé-

tence est très limitée, ses possibilités d'action sont presque nulles. Au contraire, les Etats-membres conservent une organisation parfaite, leur compétence ne subit que des restrictions insignifiantes, leur pouvoir d'action reste intact. La Ligue n'est donc rien sans ses membres et cela vient confirmer la conclusion tirée plus haut, que le fédéralisme arabe est encore très rudimentaire, et qu'il a encore un long chemin à parcourir avant de devenir une grande force internationale.

## II

Connaissant l'organisation générale de la Ligue et la façon dont sont réglés ses rapports avec les Etats-membres, nous pouvons nous attacher à dégager les caractéristiques générales du pacte pour en montrer la physionomie originale. Ces caractéristiques sont au nombre de trois. C'est en effet l'existence de trois tendances fondamentales, n'agissant pas toujours dans le même sens, qui constitue l'originalité la plus remarquable de la Ligue Arabe. Ce sont: le caractère particulariste, le caractère ethno-culturel, et enfin le caractère régional de la Ligue. Examinons successivement ces trois caractères.

### A. — Caractère Particulariste

A maints endroits et sous maints rapports, le pacte fait preuve d'une vénération quasi superstitieuse, et certainement excessive, de la souveraineté des Etats. On peut affirmer que le principe de souveraineté constitue l'une des bases fondamentales, sinon la base fondamentale, de la nouvelle association, et que c'est à la lumière de ce principe général qu'il faut interpréter les diverses stipulations du pacte.

Loin de nous la pensée de blâmer les auteurs du pacte pour leur souci de sauvegarder le plus possible la souveraineté et l'indépendance des Etats associés. En cela, ils n'ont fait que se conformer à la tendance générale du droit international moderne qui se montre plus que jamais respectueux de la souveraineté des Etats (cf. en ce sens l'Art. 266.1 et 7 de la Charte des Nations Unies). Du reste, le souci de ne pas heurter la susceptibilité nationale des Etats qu'on veut unir s'accorde avec l'intérêt de l'association elle-même. Toute union internationale doit, à ses débuts, compter principalement sur la bonne volonté des Etats-membres. Trop d'obligations et trop de contraintes risquent de mettre en danger l'existence de l'union avant qu'elle n'ait eu le temps de prendre corps. Il faut donc que les Etats aient la certitude de tirer le maximum d'avantages de l'association sans trop de sacrifices de leur part.

On peut toutefois se demander si les auteurs du pacte n'ont pas été trop loin dans cette voie et si, sous prétexte de ne pas limiter la liberté d'action de chaque Etat-membre, ils n'ont pas dangereusement compromis l'intérêt général de la Ligue. Ils ont déduit du principe de la souveraineté des Etats certaines conséquences, dont les unes ne s'imposent point en l'état actuel du

droit international, dont d'autres, si elles se fondent peut-être sur des raisons valables, n'en introduisent pas moins des causes possibles de conflits susceptibles de mettre en danger l'existence du lien fédéral.

Ces conséquences, nous les connaissons: elles se manifestent dans les rapports des Etats-membres entre eux, en ce qui concerne notamment le droit de conclure des accords particuliers, le règlement des conflits et l'obligation de respecter la forme de gouvernement établi. Elles traquent dans le texte les divergences politiques et les conflits dynastiques qui divisent les divers Etats-membres de la Ligue. Conséquences normales du principe de la souveraineté, dira-t-on. Sans doute! Mais, précisément parce qu'il s'agit là de conséquences normales, qui vont de soi, n'eût-il pas mieux valu les passer sous silence?

### B. — *Caractère Ethno-culturel*

En opposition avec cet élément dissolvant, sans doute en guise de contre-poids salutaire, le Pacte de la Ligue Arabe en contient un autre qui, lui, pourrait agir dans le sens du raffermissement du lien fédéral. C'est le caractère ethno-culturel de la Ligue; son caractère essentiellement arabe. Le pacte institue une Ligue des Etats arabes sans autre spécification (Art. 1er). Et le texte ajoute: «Tout Etat arabe indépendant peut devenir membre de la Ligue». Mais le pacte ne se borne pas à cette seule déclaration; il y revient à plusieurs reprises, dans les articles 2 et 4 et, surtout, dans la deuxième résolution annexée au pacte.

Cette affirmation réitérée du caractère exclusivement arabe de la Ligue n'est certainement pas un pur accident. Elle a une signification bien précise, à savoir la reconstitution de la nation arabe. C'est la fin ultime de la Ligue dont on proclame ainsi le caractère ouvert. Certes, c'est là une œuvre de longue haleine, mais la semence a été jetée dès le début. En attendant que cette semence germe, la Ligue s'attribue, d'ores et déjà, la représentation juridique du monde arabe, et se reconnaît le droit d'en assurer la défense.

C'est ainsi que la Ligue entreprend des démarches à Londres et à Washington au nom des Arabes de Palestine et se met en devoir d'aviser aux mesures à prendre pour réaliser l'indépendance de la Lybie ou, tout au moins, d'en obtenir le trusteeship. Il y a là une tendance dont on ne saurait sous-estimer l'importance: c'est un appel lancé aux nationalistes arabes et destiné à remuer la conscience des Arabes. On veut créer une mystique nationaliste arabe, semblable aux mystiques germaniques et slaves. Cette mystique, si elle se répand, va faciliter la fusion des éléments encore assez faiblement liés dont se compose la Ligue. C'est elle qui va permettre à celle-ci de se développer et de se consolider. La tendance à s'étendre sur le monde arabe tout entier pour en faire une unité politique, et, si possible, géographique, constitue la seconde marque essentielle du Pacte de la Ligue Arabe.

Si les Etats s'associent, c'est avant tout pour mieux assurer leur sécurité. Cela est vrai pour la simple alliance, plus encore pour une confédération d'Etats qui n'est, d'ailleurs, souvent qu'une alliance développée et organisée. Mais ce qui est beaucoup plus important c'est la signification politique de cette alliance. Elle varie d'un pacte d'union à l'autre. Il en est qui visent essentiellement, sinon exclusivement, le maintien du *statu quo* territorial et politique. C'est le cas du pacte d'organisation de la Petite Entente, du 16 Février 1933, qui poursuit «une stabilisation définitive des conditions en Europe». Telle est aussi le cas de l'Entente balkanique, du 9 Février 1934, qui n'hésite pas à proclamer que son but est le «maintien de l'ordre territorial établi». De pareils pactes, intervenant la plupart du temps entre les Etats bénéficiaires d'une certaine situation de fait avantageuse, contribuent bien au raffermissement de la paix, mais d'une certaine paix seulement. Aussi, sont-ils vus avec suspicion et hostilité par d'autres Etats, en particulier par ceux qui ont à souffrir de cette situation de fait. On ne saurait donc les considérer comme particulièrement favorables au développement de la coopération internationale.

Qu'en est-il du Pacte arabe? Que la Ligue Arabe soit soucieuse de garantir l'indépendance de ses membres, on ne saurait le nier en présence des termes formels de l'article 2. Mais, le but politique, ici, n'est pas du tout le même que dans la Petite Entente et l'Entente balkanique. Celles-ci étaient tournées vers le passé, celle-là regarde l'avenir; ces dernières sont statiques, l'autre est dynamique. Mais la différence capitale est ailleurs: dans la Petite Entente et l'Entente balkanique et dans d'autres pactes régionaux du même genre, il n'y a aucun élément de progrès capable de contribuer à l'enrichissement de la communauté internationale. Bien au contraire: l'objet de tous ces pactes étaient, et sera toujours, la stabilisation et l'immobilisation de l'ordre juridique international en vigueur. Ce qui caractérise par contre la Ligue Arabe, c'est l'élément d'organisation qu'elle contient; elle tend, en effet, à créer au sein de la communauté internationale œcuménique, une nouvelle unité internationale, formée de communautés politiques séparées, qui, telles qu'elles existent actuellement et dans la conjoncture internationale présente, manquent certainement de force et de vitalité.

Le Pacte arabe est donc un facteur de progrès d'autant plus précieux, que l'ère des petites nations étant closes, il va ajouter un nouvel élément à l'équilibre des forces internationales qui paraît se concentrer dangereusement entre quelques très grandes Puissances. *Je ne prétends point que la Ligue Arabe remplira certainement cette grande tâche*, tout ce que je veux dire, c'est que l'esprit dans lequel elle a été conçue lui permet de diriger ses activités dans ce sens. Je ne fais donc que marquer des possibilités, mais qui ne sait hélas! l'abîme qui sépare le possible du réel.

### C. — Caractère régional du Pacte

En ce qui concerne le caractère régional du Pacte, à la conférence de San-Francisco, les délégués des Etats arabes, en communiquant aux Puissances représentées le pacte, avaient déclaré que la Ligue Arabe constituait un de ces arrangements régionaux qui sont autorisés, sinon encouragés, par la nouvelle organisation internationale. Cette déclaration est-elle fondée? La Ligue Arabe représente-t-elle vraiment le caractère d'un de ces organismes régionaux dont parle l'article 52,1 de la Charte des Nations Unies? Est-il exact, d'autre part, qu'elle remplisse toutes les conditions requises pour se prévaloir des dispositions qui sont stipulées dans la Charte en faveur des accords et des organismes régionaux? Dans quelle mesure, enfin, pourra-t-elle faire valoir sa qualité d'organisme régional pour se faire attribuer, à ce titre, une certaine participation dans les divers organismes internationaux nouvellement créés? Telles sont les différentes questions qui se posent.

1) Les organismes régionaux sont prévus à l'article 52, 1 de la Charte des Nations Unies; «Aucune disposition de la présente Charte, déclare ce texte, ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationale, se prêtent à une action de caractère régional pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies». Mais la Charte ne nous fournit pas la moindre indication sur ce qu'il faut entendre par organisation régionale.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la définition; les uns font valoir l'idée de contiguïté géographique, d'autres, tout en reconnaissant l'importance de ce facteur, considèrent qu'il faut y ajouter d'autres éléments tels que les affinités ethniques et culturelles, historiques, économiques et politiques; d'autres, font surtout état de la communauté d'intérêts politiques. Les définitions qu'on trouve dans les dictionnaires ne sont pas non plus d'une très grande netteté: c'est ainsi par exemple que le *Grand Dictionnaire Universel* de Larousse définit bien la région comme «un vaste pays dont l'étendue est déterminée soit par l'unité du gouvernement, soit par des relations de mœurs, soit enfin par la similitude du climat, des productions ou l'analogie des accidents de terrain», mais ajoute, tout de suite après, que la zone régionale «se dit particulièrement de ce qui embrasse plusieurs départements contigus».

Qu'en est-il de la Ligue des Etats arabes? Sans doute, tous les Etats faisant actuellement partie de la Ligue appartiennent bien à une région géographique déterminée du monde, mais dans la pensée des auteurs du pacte, le voisinage géographique n'en constitue pas une caractéristique déterminante. Le Pacte arabe met, nous l'avons vu, l'accent sur la communauté eth-

nique et culturelle des Etats bien plus que sur leur position géographique. Par conséquent, la Ligue Arabe ne se place pas seulement sur le plan régional, mais sur un plan bien plus vaste qui est à la fois régional et ethno-culturel.

Toutefois, si l'on songe que la plupart des groupements régionaux connus dans le passé et dans le présent (la Petite Entente, l'Union balkanique, l'Union baltique, le groupement des Etats scandinaves, celui des Etats de l'Amérique centrale, etc.) ne comprennent que des pays géographiquement voisins, on devra convenir que la contiguïté géographique constitue une condition indispensable, sinon suffisante, pour l'existence d'une véritable organisation régionale. Ce qui renforce encore plus notre conviction sur ce point, c'est le but de ces arrangements régionaux; ils visent, en effet, le maintien de la paix et de la sécurité internationale; or, l'éloignement géographique exclut pratiquement la possibilité d'agression et la vraie menace de guerre n'existe jamais qu'entre les Etats qui ne sont pas trop éloignés les uns des autres.

Pour toutes ces raisons, il nous semble que la Ligue des Etats arabes ne pourra revendiquer à son profit les caractères d'un organisme régional au sens de la Charte des Nations Unies que dans la mesure où elle ne comprendra que des Etats appartenant à la même région géographique et voisins les uns des autres.

2) D'après l'article 52,1 de la Charte des Nations Unies, cité plus haut, l'organisation régionale doit tendre essentiellement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle est donc conçue comme un complément utile du système de sécurité collective établi par la Charte.

Mais, pour que l'organisation régionale puisse s'acquitter d'une manière satisfaisante de la tâche à elle dévolue par la Charte, deux conditions sont nécessaires.

D'une part, les différends d'ordre local qui pourraient survenir entre les Etats faisant partie du groupement régional doivent être réglés en faisant appel aux procédures établies dans l'accord régional, et cela suppose évidemment, sinon l'obligation pour ces Etats d'utiliser ces procédures, du moins, pour employer les termes de l'article 52,2 de la Charte, celle de faire tous leurs efforts pour aboutir à un règlement pacifique.

D'autre part, les accords ou les organismes régionaux doivent établir un système de garanties et d'assistance tel qu'en cas d'agression, et avant que le Conseil de Sécurité ait eu le temps d'intervenir, leur fonctionnement puisse se déclencher pour ainsi dire automatiquement. L'action régionale ne se justifie, en effet, que parce que l'on craint la lourdeur et la lenteur de l'action collective et que, pour prévenir la consommation de l'acte d'agression, on exige une réaction immédiate et énergique.

Or, il semble bien que le régime établi par le Pacte ne satisfait à aucune de ces deux con-

ditions: en ce qui concerne le règlement pacifique des différends, il suffira de rappeler ici que les Etats-membres ne sont pas tenus de recourir à la médiation ou à l'arbitrage du Conseil de la Ligue. En ce qui concerne l'assistance en cas d'agression, la situation n'est guère plus satisfaisante. Aux termes de l'article 6 du pacte, l'Etat victime de l'agression n'est même pas obligé de requérir l'assistance des autres Etats-membres. Et de plus, le pacte ne prévoit pas pour les Etats-membres l'obligation de porter secours à l'Etat attaqué.

3) Le caractère régional du pacte produira ses effets, encore, au point de vue de la participation de la Ligue à l'organisation internationale. Déjà, dans le système de la S.D.N., on avait dû tenir compte, dans la composition des divers organes internationaux, du phénomène du régionalisme. Il en sera, de même dans la nouvelle organisation internationale. D'ailleurs, l'article 9 du Statut de la Cour de Justice Internationale reconnaît formellement l'importance de ce phénomène en lui réservant un certain rôle dans l'organisation de la Cour (1). La Ligue Arabe représente une civilisation originale, son apport à la culture générale peut devenir considérable. Il faut donc qu'une place correspondante lui soit attribuée tant dans les organismes politiques de l'O.N.U., que dans les services administratifs. La participation aux organismes politiques permettra à la Ligue de connaître les grands courants de la politique internationale et d'être à même de parer à temps à tout danger qui menacerait l'un des Etats-membres. La collaboration aux services techniques et administratifs, lui donnera la possibilité de faire état des conditions particulières des Etats arabes pour obtenir une législation internationale souple et capable de tenir compte de toutes leurs particularités. La décentralisation régionale profitera ainsi aux Etats arabes, comme à la communauté internationale tout entière.

\* \* \*

Que faut-il penser de la Ligue des Etats arabes? Est-il permis de croire à sa vitalité et à sa longévité? Réussira-t-elle à surmonter les multiples et redoutables obstacles qui se dressent sur son chemin et à rétablir lentement, mais sûrement, l'unité du monde arabe? Car telle est bien, nous l'avons vu, la fin ultime de la Ligue. C'est là une question qui anticipe sur l'avenir et qui dépasse la compétence du théoricien qui doit se borner à observer, à enregistrer et à expliquer les faits.

Par contre, ce qui est de son ressort, c'est d'indiquer les conditions nécessaires pour le succès de l'œuvre entreprise, c'est ensuite de signaler les erreurs à éviter, c'est enfin de recommander les améliorations à apporter et les réformes à opérer.

(1) Voir aussi l'article 23 de la Charte de San-Francisco.

Indiscutablement, la Ligue est très faible encore; les facteurs de dissociation l'emportent de loin sur les facteurs d'union. Les jeunes Etats arabes, dont l'indépendance est de fraîche date, se montrent excessivement jaloux de leur souveraineté et peu enclins à la sacrifier. Nous avons pu constater maintes traces de cet état d'esprit qui domine le pacte d'un bout à l'autre.

Il faut tenir compte de cet état d'esprit, et il en résulte, pour les organes de la Ligue, la nécessité de suivre une politique discrète et réservée. Leur action ne doit pas, au moins pour quelques temps encore, s'éloigner des méthodes diplomatiques, où les négociations, prudemment conduites, préparent les décisions et en facilitent l'exécution.

Il en résulte cette autre conséquence, que la Ligue doit porter son principal effort sur le domaine des relations économiques, sociales et intellectuelles. Non seulement parce qu'une œuvre constructive commune est facile à réaliser dans ce domaine, mais aussi et surtout, parce que la collaboration à ces divers points de vue contribuera à cimenter fortement la Ligue et à renforcer le lien fédéral.

Est-ce à dire que la Ligue devrait s'abstenir de toute activité politique? Certainement pas. Mais, dans ce domaine, elle ne doit intervenir qu'à bon escient et lorsqu'elle est absolument sûre de l'appui de tous ses membres. Action prudente et graduelle, souci des aspirations nationales des Etats-membres, telles sont les conditions indispensables pour la consolidation et le développement de la jeune association des Etats arabes.

Faut-il en conclure qu'il vaut mieux laisser les choses en l'état et remettre à plus tard les réformes et les améliorations? Nous ne le croyons pas. Dans l'intérêt même des Etats-membres, et sans toucher aucunement à leur liberté, on pourrait songer à modifier le pacte sur quelques points d'importance capitale.

La révision devrait porter d'abord sur l'article 5 dont nous avons vu les insuffisances et les défauts: interdire tout recours à la force, sans rendre obligatoire l'emploi d'un mode pacifique de solution des conflits, constitue, évidemment, une regrettable inconséquence. En renonçant à la guerre comme moyen de trancher leurs litiges, les Etats-membres ont implicitement accepté le principe de les régler pacifiquement. Il n'y aura donc aucune atteinte à leur souveraineté dans la disposition du pacte qui consacrerait formellement ce principe. La modification de l'article 5 dans ce sens aura, en même temps, le mérite de mettre le Pacte arabe en harmonie avec la Charte des Nations Unies.

La révision devrait, en second lieu, affecter l'article 6 qui prévoit l'assistance du Conseil dans l'hypothèse où l'un des Etats-membres serait victime d'une agression. Ce texte est également d'une insuffisance manifeste: il devrait proclamer le principe de l'assistance obligatoire en chargeant, comme il le fait, le Conseil de la Li-

gue du soin de l'organiser. C'est bien le moins qu'on puisse exiger des États qui s'associent, en vue de mieux protéger leur indépendance, que cette obligation de se porter mutuellement secours en cas d'agression. Sur ce point, encore, le Pacte arabe a besoin d'être mis en accord avec la Charte des Nations Unies.

Il serait, enfin, extrêmement utile d'amender l'article 9 du pacte qui reconnaît aux États-membres toute liberté de conclure entre eux des accords particuliers. Nous avons signalé le danger d'une liberté aussi absolue. Le protocole d'Alexandrie apportait à cette liberté une réserve importante relative à la sécurité de la Ligue ou d'un de ses membres. Il faut reprendre cette réserve et compléter en ce sens l'article 9. Cette atteinte à la liberté des États est tout à fait naturelle;

on ne comprendrait pas qu'après avoir fondé une association, ils puissent poursuivre une politique extérieure préjudiciable à l'intérêt de la Ligue ou à celui d'un des États-membres.

Telles sont, nous semble-t-il, les réformes les plus importantes en même temps que les plus urgentes. Pour le reste, il faut laisser agir le temps. Il faut surtout créer des précédents favorables à la Ligue. Or, la formation des usages et la création des traditions dépendent entièrement des hommes qui ont la lourde charge de présider aux destinées de la Ligue Arabe. Cette observation confirme la vérité bien connue, mais qu'il ne faut pas se lasser de redire, que ce qui importe réellement, c'est moins les mérites intrinsèques des institutions que la valeur des hommes qui les dirigent.

**MICHEL MOUSKHÉLY.**



# Une Institution de l'Etat Musulman: Le Dâr al-Tirâz, Atelier de Tissage

Conférence de

## M. Etienne Combe

Directeur de la Bibliothèque de l'Université Farouk 1er.

Donnée à Alexandrie, le 29 avril 1946,  
à la salle des conférences de l'Université Farouk 1er.

Mesdames,  
Messieurs,

Il ne s'agit pas de faire ici une étude des tissus décorés musulmans, mais uniquement d'attirer l'attention sur une institution des Etats musulmans au Moyen Age.

Il y a quelque quarante ans, nous ne possédions presque pas de tissus musulmans à inscriptions historiques, et surtout d'étoffes provenant d'un atelier califal ou sultarien. On pouvait craindre que tout eût disparu de ces produits fragiles de l'industrie orientale, dont nous parlaient les textes littéraires, qui nommaient, en Egypte, par exemple : Damiette, Tinnis, Shatâ, Tûna, ou Alexandrie, puis le Fayûm ou Bahnasâ comme des centres renommés de tissage.

De plus, ces textes nous apprenaient qu'il y avait des ateliers royaux, dont les produits manufacturés étaient réservés au souverain. « On tisse à Tinnis, dit par exemple le voyageur persan Nâsir-i-Khosrau, en 1047, des qaçabs de couleur, servant à faire des turbans, des calottes et des vêtements de femme. On n'en fabrique en aucun lieu d'aussi beaux. Le qaçab blanc se fait à Damiette ; celui qui est tissé dans les ateliers du sultan n'est ni vendu, ni donné. » Puis, ayant parlé de la délicatesse et de la cherté de ces produits, il continue par le qaçab et le bouqalemoun



M. ETIENNE COMBE

faits à Tinnis : « on tisse en bouqalemoun les couvertures des litières pour les chameaux, et les tapis de selle destinés à l'usage particulier du souverain. »

Rapprochant cette description, et d'autres encore, du texte de l'historien Ibn Khaldûn en particulier, qui sera résumé tout à l'heure, on se rendit compte qu'une institution mal connue devait être éclaircie. Et les nombreux tissus, mis au jour dans ces dernières années, vinrent illustrer ces données littéraires.

\* \* \*

Mais d'abord, que veut dire le mot Tirâz ? Ce mot est persan et signifie une broderie, prise

dans son sens le plus large de tissu travaillé et décoré ; puis, l'habit du souverain, ou de grands personnages, orné de broderies artistiques, tissées, brodées ou brochées, et plus particulièrement de bandes d'écriture ; enfin, l'atelier où sont manufacturées ces étoffes, soit une abréviation de « Dâr al-tirâz », maison, palais de tissage, Ajoutons que le sens de bande d'écriture a conduit à la signification secondaire de bandeau inscrit, ruban d'écriture, qui s'applique à toute bordure avec inscription sur pierre, métal, bois, ou faïence, par exemple.

Parmi les tissus, ou vêtements à tirâz, qui nous occupent ici, nous laisserons ceux où la

fantaisie privée s'est donné libre cours, pour étudier uniquement le groupe proprement officiel. Là, la disposition des dessins et des inscriptions semble, en effet, être réglée d'une manière stricte, autour du vêtement de dessus, en plusieurs bandes parallèles, ou autour de l'ouverture du col et des manches, au haut du bras ou autour du poignet ; enfin autour de la coiffure. Ces bordures, ou rubans sont ou brodés ou tissés dans l'étoffe en manière d'ornement.

Qu'est ce que le tirâz dans ce groupe officiel de tissus ?

Ibn Khaldûn dit en résumé ce qui suit : parmi les usages, qui rehaussent la dignité du souverain, il y a celui de mettre le nom du prince, ou certains signes spéciaux, dans l'étoffe des vêtements qui lui sont destinés. Ils sont incorporés dans le tissu, à l'aide d'une trame de fils d'or ou de couleur, qui se détachent sur le fond. Les habits royaux sont ainsi garnis d'un tirâz, emblème de dignité qui signale le souverain, comme aussi les dignitaires qu'il veut honorer. L'historien déclare, que cette coutume est un héritage des rois de Perse, que les princes Umayyades et Abbâsides adoptèrent. L'atelier de tissage était dans le palais du calife et s'appelait Dâr-al-Tirâz ; il était surveillé par un intendant spécial, haut fonctionnaire, qui contrôlait la manufacture. Il en fut de même en Egypte, sous la dynastie Fâtimide, et en Espagne. En Egypte, cette institution disparut sous les Mamlouks. (Nous verrons que cette dernière affirmation est inexacte).

Ibn Mammâtî donne de nouveaux détails, qui complètent les données d'Ibn Khaldûn, en signalant l'organisation intérieure et la surveillance de ces ateliers. Et le traité de chancellerie de Qalqashandî précisera encore pour la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle l'importance de cette institution.

Ce que rapporte Ibn Khaldûn, comme Ibn Mammâtî, est parfaitement exact. Il a dû décrire certains tissus, qu'il a vus ; car toujours l'inscription ressort nettement en fils de couleur différente sur le fond, ou bien elle est faite de fils d'or. Nous en avons aujourd'hui des milliers d'exemples dans les musées et les collections particulières.

Les inscriptions connues, provenant de tirâz, comprennent, lorsque la rédaction est complète, cinq données importantes, dans l'ordre suivant : la profession de foi musulmane ; le nom du souverain, précédé et suivi d'éulogies ; le nom du vizir, chargé du bureau des finances, dont dépend l'atelier ; le lieu de manufacture ; la date. On y trouve, parfois, le nom du fonctionnaire chargé de surveiller la fabrication, et, plus rarement, celui de l'ouvrier.

Ces formules ne sont pas toujours complètes, et, d'autre part, il y a une série de tissu où elles ne se trouvent pas, parce que nous ne possédons

que des fragments, ou la partie du tissu qui est sans inscription. Quelquefois, surtout à l'époque des sultans Mamlouks, il n'y a que le titre protocolaire du sultan, sans son nom, ce qui rend l'identification douteuse, aussi bien pour fixer la date, que pour découvrir la manufacture.

L'importance du Tirâz, comme institution d'Etat, ressort aussi de certains faits historiques : dans le testament de Harûn al-Rashîd, où est mentionnée l'attribution de la province du Khurasân à Ma'mûn, les tirâz, ateliers, sont cités à part, comme l'impôt foncier, la poste, « barîd », ou les maisons du trésor, autres prérogatives souveraines. Nommer un prince dans le tirâz touche aux mêmes droits, autant que citer son nom dans la prière du vendredi : Ma'mûn, se révoltant contre son frère Amîn, laisse de côté le nom du calife dans les tirâz. Lorsqu'un prince héritier, successeur éventuel, est désigné par le calife, son nom figure dans les tirâz, aussi bien sur les étoffes que sur les rouleaux de papyrus ; destitué, on prive le prince du droit de mettre son nom sur le tirâz ou les monnaies, comme d'avoir son nom proclamé dans la prière canonique.

De cet atelier du souverain, dit Tirâz al-Khâssa, atelier privé, on tirait donc tous les tissus, les châles, les foulards pour coiffures et les divers vêtements nécessaires à la garde-robe. Les magasins du palais conservaient aussi les tentures nécessaires aux diverses cérémonies officielles, comme les riches tissus dont on couvrait le trône royal ; c'est là aussi qu'on faisait confectionner les tentures pour la Ka'ba de la Mekke. Enfin, cet atelier manufacturait les tissus, que le prince donnait.

En effet, l'attribution d'étoffes à tirâz, à bordures, était une prérogative souveraine. La « Khila' » est le terme officiel, qui s'applique non seulement aux robes d'apparat du sultan, mais aussi à l'ensemble du costume d'honneur et de fonction, qu'il donne aux dignitaires du royaume, à de nobles visiteurs, ou aux ambassadeurs étrangers. Cette coutume est fort ancienne en Orient, dans l'ancienne Egypte, en Perse, puis à Byzance.

Les princes musulmans donnèrent une grande extension à cet usage : le décret de nomination d'un fonctionnaire de rang élevé est accompagné du don de Khila', qui correspond à son rang. Les grands émirs en reçoivent au moins une fois l'an, de même les prédicateurs de la Mekke. Aux grandes fêtes, ces vêtements sont naturellement plus somptueux, de même ceux que l'on remet aux envoyés des puissances étrangères.

Mais l'industrie des tissus était florissante dans l'Orient musulman, et il y avait aussi de nombreux ateliers qui appartenaient à des particuliers. Quelle était leur position, vis-à-vis

du tirâz sultanien ? Ce dernier avait-il le monopole de la fabrication de tous les beaux tissus ?

La conséquence du système exposé, c'est que les nombreuses manufactures particulières, dites « tirâz al-amma », seront l'objet d'une surveillance sévère. Ce contrôle de la fabrication remonte aux premières dynasties musulmanes ; les Umayyades comme les Abbâsides, puis les Fâtimides en Egypte, accordèrent une grande importance

Je n'ai pas à rechercher quand, et si c'est à Alexandrie que fut établi le premier atelier royal de l'Etat musulman ; ni si la manufacture byzantine, le gynécée, y existant, se transforma, puis s'adapta aux besoins de l'Etat nouveau, comme quelques-uns semblent le croire. Si Alexandrie occupait, du fait de la protection impériale, une place éminente dans le tissage de la soie à l'époque byzantine, et si elle fournissait



Tissu Abbâsîde, fait à Tinnîs en Egypte, au Xème siècle.

à la fabrication des tissus à tirâz et au maintien des droits s'y rattachant. C'est pourquoi, ces fabriques particulières devaient faire figurer le nom du prince, dans une rédaction plus ou moins complète, celui de l'atelier et la marque d'origine à l'extrémité des pièces tissées.

Personne ne pouvait tisser une étoffe sans qu'une estampille officielle y soit apposée. Les tissus passaient du tisserand au plieur, à l'emballleur, à celui qui faisait une balle, qui était transportée au lieu d'expédition ; et chaque fois, un droit était levé. La vente n'avait lieu que par l'intermédiaire des trafiquants officiels et l'employé du Gouvernement notait toutes les ventes faites.

On trouve fréquemment des réclamations contre cette fiscalité excessive et ce contrôle minutieux, en particulier chez les historiens de l'Egypte décrivant l'activité industrielle du Delta.

\*  
\* \*

Pour illustrer la théorie exposée, mentionnons quelques faits typiques, concernant non pas l'activité des manufactures alexandrines en général ou le commerce de ses divers tissus, mais précisément le Tirâz privé existant au Moyen-Age.

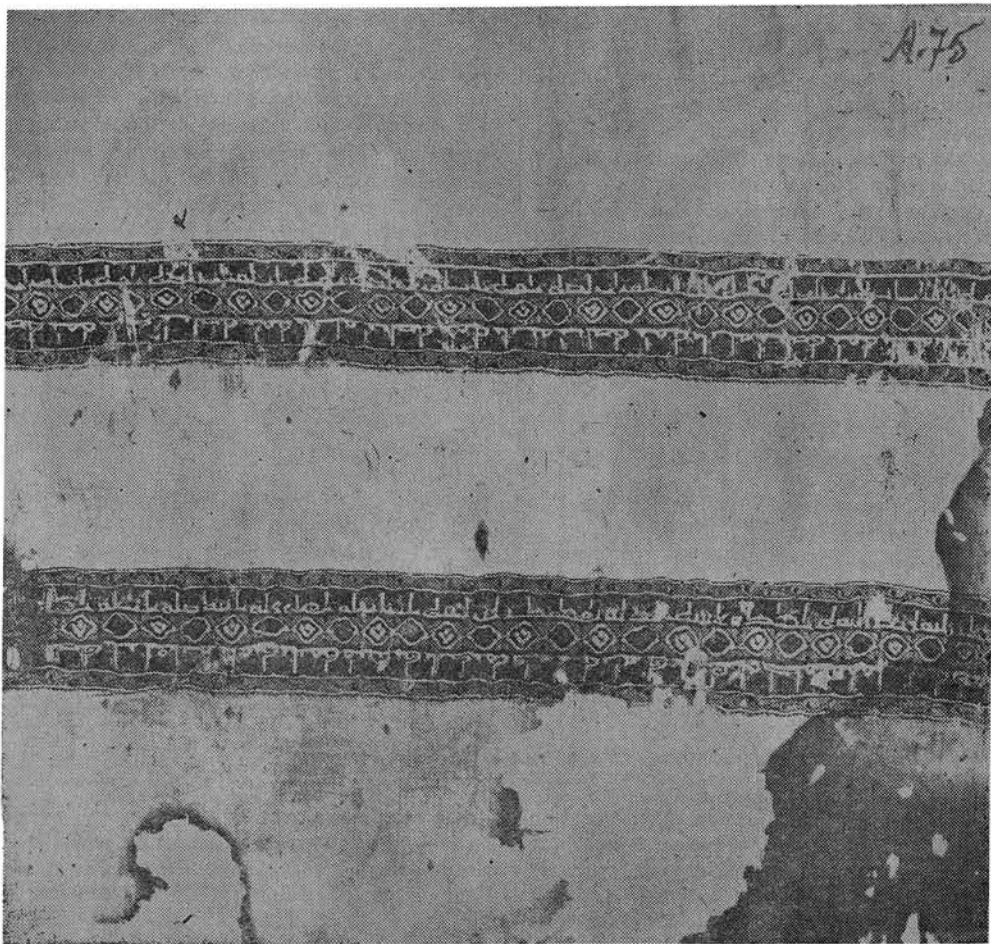
Rome et Byzance, encore au VIIIème siècle comme on le prétend parfois, de tissus de soie délicats, alexandrins, il faudrait répondre par l'affirmative. Pour ma part, j'en doute ; on peut tout aussi bien songer à Bagdad, bien qu'il soit indéniable, qu'à mesure que l'Etat musulman s'organisait, les industries locales reprirent un nouvel essor.

Le tirâz royal alexandrin est nettement attesté par des textes précis, dont voici les principaux.

Pour la célébration, au Caire, de la fête du Naurûz, le 2 Septembre 1123, sous le Calife Fâtimide Amir, on avait commandé au tirâz alexandrin une draperie, kiswa, spécialement manufacturée pour cette cérémonie ; ainsi qu'une série d'étoffes et de riches tissus de soie, brochés d'or, qui étaient « réservés pour les personnages du palais califal et ceux de l'hôtel du vizirat. »

L'historien Abul-Feda, qui visita la ville pour la seconde fois, en 1328, reçoit du souverain des tissus en « qumâsh » précieux, de celui qui est « spécialement fait pour la cour dans le Tirâz privé du sultan ».

Ce genre de tissu alexandrin, le qumâsh, est fréquemment nommé dans les listes de cadeaux ; et il est à peu près certain que chaque fois, même si cela n'est pas dit expressément, ces étoffes proviennent de la manufacture privée



Tissu Fâtimide du XIème siècle.

du sultan, qui est encore florissante au XIIIème et au XIVème siècles, sous les Mamloûks. Car c'est ainsi qu'il faut comprendre les ordres donnés par la cour pour ces distributions à de nobles visiteurs ou à des étrangers de marque. Cela n'exclut nullement le fait, qui est attesté, qu'on ne mette à contribution les manufactures des particuliers, cela rentrant dans ce que la ville devait fournir au trésor pour sa part d'impôts.

Le fameux traité de chancellerie, le Subh de Qalqashandî, codifie ce qu'on sait de cette institution pour la fin du XIVème siècle, et nous renseigne nettement sur le Dâr al-tirâz de la cité. Un passage lui est consacré spécialement, qui mentionne les nobles ordres du sultan, adressés à l'intendant de l'atelier, pour la mention bien visible du nom du sultan sur les tissus et les diverses broderies, en soie, en or, ou en diverses couleurs. Cet atelier spécial est toujours, comme au XIème siècle sous les Fâtimides, réservé aux

tissus à l'usage du sultan ; le qumâsh précieux est envoyé au trésor privé, de même les tissus de fin lin ; il sert en outre aux nobles de la cour, lorsque le sultan donne les Khila' d'investiture et d'honneur.

A la même époque, 8<sup>e</sup> H., XIV<sup>e</sup> A.D., Umarî décrit la cour du sultan de Delhi et dit, que les vêtements de printemps se composent principalement d'étoffes d'Alexandrie, qui sont très estimées, et que les tissus de lin alexandrins sont « réservés pour ceux auxquels le sultan remet des cadeaux ». Lors de l'attaque de Pierre Ier de Lusignan contre Alexandrie, en Octobre 1365, les Chypriotes et leurs alliés pillèrent les entrepôts, emportèrent les tissus de lin et de soie, et brûlèrent le « Dâr al-tirâz sultanien ».

Mais, ce qui est intéressant dans le récit de ces événements, c'est la relation de la visite faite à cet atelier par le sultan Ashraf Sha'bân, en 770 (Décembre 1368) ; en voici les passages essentiels :

« le sultan entra dans l'Atelier de tissage, gravit les escaliers et arriva dans la salle où se trouvaient les métiers et les magasins. Il y vit chaque ouvrier tissant sur son métier diverses belles étoffes, et des habillements complets, de couleurs variées, déjà pliés, à l'usage du harem sultanien....

« Une personne m'a dit avoir connu à la Citadelle du Caire un mamloûk particulier du sultan, qui lui a raconté ce qui suit : lorsque le sultan fut monté dans l'atelier, il ôta sa calotte, ses tuniques et se mit à l'aise. Il fit le tour des métiers et, les examinant de près, passa la tête en-dessous pour se rendre compte de leur mécanisme intérieur et voir comment les ouvriers procédaient à leur tissage, en jetant et faisant revenir leurs navettes. Il leva ensuite la tête, afin de voir, au haut des métiers, comment les jeunes porteurs

soulevaient et abaissaient les fils de la chaîne, et de quelle manière on confectionnait les oiseaux, les dessins géométriques, les bordures, et tout autre motif, au moyen de ces fils qui montaient et descendaient, jusqu'à ce que les oiseaux ou les autres dessins fussent terminés.... Le sultan examina ensuite tout ce qu'il y avait dans les magasins comme ouvrages brochés, étoffes à dessins rayées, et vêtements de soie, brochés d'or, entièrement achevés. Il en choisit quelques-uns pour les emporter avec lui et laissa le reste jusqu'à ce que le travail fût complètement terminé. »

Le florentin Frescobaldi, qui passe à Alexandrie en 1384, note que le commerce est surtout riche en épices, sucre et draps de soie ; les vêtements des femmes sont de drap solide, bien manufacturé, et leur linge est de linon, ou de toile de lin alexan-



Tissu Fâtimide ; jaune et rouge. (Vœux) — XIIème siècle.

drin le plus beau ; il y commanda un tissu de soie pour le Saint-Sépulcre.

Le sultan Barqûq donne en cadeaux des vêtements faits à Alexandrie dans l'atelier royal, et les tissus qu'il envoie, en 788 (avril 1386), au prince Rasûlide du Yémen, sont accompagnés

mosquée, mort en 828 (1425). Si je rappelle ce fait, c'est qu'il faut le rapprocher de ce que nous avons déjà dit du contrôle de l'Etat, et de ce qui se passa en 837 (1434) : on fit alors un recensement des marchands de soie écrue et des tisserands, et l'on ne dénombra plus que 800 métiers, quand il y en avait encore 4000 après l'année 790 (1388).



Types de décoration animale relevés sur des tissus de l'Epoque Fâtimide.

par un groupe d'artisans travaillant la soie dans cette cité. On verra plus loin, que cette activité industrielle périlitera. En 801 (1399), lors de son investiture, le sultan Faradj remet au calife une somme de mille dinars et du qumâsh alexandrin.

Parmi les manufactures particulières, qui firent faillite au cours de ce siècle, on cite la fabrique de qumâsh de soie du shaykh Muhammad b. Umar al-Damâmîni, qui fut prédicateur de la grande

Abul-Mahâsin en rejette la faute sur les Gouverneurs de la ville et sur les tracasseries de l'Etat.

Les manufactures alexandrines, comme le tirâz privé, continuèrent cependant à travailler la soie et le lin ; et c'est peut-être encore de l'atelier sultanien, que le premier gouverneur ottoman de l'Egypte, Khayrbeg, put tirer les pièces en qumâsh, qu'il envoya à son suzerain Selim et à son fils Sulaimân, en 924 (1518).

Il n'est pas étonnant d'apprendre, par les historiens égyptiens eux-mêmes, que la technique alexandrine était alors en décadence.

\* \* \*

Jusqu'ici, je n'ai pas tenu compte des textes occidentaux, qui mentionnent des ateliers à Alexandrie, hormis celui de Frescobaldi, 1384,

ou d'autre provenance, dans les textes occidentaux du Moyen Age? Non seulement le commerce était florissant entre l'Orient et l'Occident, mais, pendant les Croisades en particulier, des caravanes et des villes furent pillées, et le butin fut emmené en Europe. On y posséda donc de vrais tissus orientaux; et les textes du XIIIème au XVème siècles, en particulier, fournissent une



Types de décoration animale relevés sur des tissus de l'Epoque Fâtimide.

qui fit une commande dans une manufacture de la cité. Car ces textes ignorent l'organisation d'Etat, qui nous occupe; de même, certains Mémoires sur la manière de reconquérir la Terre-Sainte, qui relèvent les nombreux tissus de soie ou d'or, fabriqués en Orient, et notent qu'il y a alors à Alexandrie même plus de dix mille métiers.

Mais il y a certains faits que je ne puis passer entièrement sous silence : que penser en effet des nombreuses mentions de tissus alexandrins,

série de références, par exemple, à des tissus alexandrins. Parviennent-ils des ateliers, tirâz, locaux ?

On peut douter que les étoffes mentionnées par les inventaires proviennent toutes de manufactures alexandrines. Il est certain que, si quelques-unes furent fabriquées à Alexandrie, et exportées en Europe, nous devons classer la plupart d'entre elles parmi les produits des industries européennes. Les tisserands d'Italie ou de France les exécutèrent suivant un type, dit alexandrin,

à la façon alexandrine, bien qu'il nous soit impossible de dire exactement ce que cela veut dire. Lorsque Domenico Trevisan, par exemple, arrive en Egypte, comme ambassadeur de la République de Venise auprès du sultan Qânsûh al-Gaurî, en 1512, il lui remet de nombreux cadeaux, « robes de drap d'or uni alexandrin, tissus de satin alexandrin, ou de damas alexandrin ». Ces dénominations sont identiques à celles que l'on trouve dans les textes antérieurs au XVI<sup>ème</sup> siècle.

Il faut faire attention, en effet, aux formules des textes littéraires : si dans un inventaire de 1295 de la cathédrale de Saint-Paul, Londres, par exemple, on cite certains tissus, dits « travail Sarrazin », les noms qui les désignent sont des termes techniques du métier de tisserand. Cela peut se rapporter parfois, sans doute, à des tissus importés d'Orient ; mais il ne faut pas oublier que, dans nos langues modernes encore, certaines de ces dénominations portent un nom d'origine qui a été totalement oublié, et qui désigne un genre, un type de tissu : sarcenet est sarcenatum, sarrazin, (saracène) ; mosal, mousseline, fait à Mossoul ; tabis, tissus moiré et rayé, vient de attabî, spécialité renommée de Bagdad ; le dais de soie, ou baldaquin, rappelle le brocart de Baldac, pour Bagdad. Comme au reste, en Orient, qobatî était pour qibû, copte, égyptien, et genre de tissu fin comme ceux importés d'Egypte, où ils étaient d'abord fabriqués par des artisans coptes.

Notons encore un fait caractéristique, qui montre cette influence de l'Orient sur l'Occident dans ce domaine. La mode des vêtements à tirâz, à bordures, passa en Europe ; des robes, des tissus, des manteaux, furent manufacturés avec des bandes décorées de lettres arabes ; de hauts dignitaires ecclésiastiques en portèrent dans les offices religieux, et certaines églises en avaient dans leurs trésors. Plusieurs, au reste, passaient à tort pour des reliques saintes, qui étaient des tissus orientaux véritables, dont les

inscriptions sont lisibles. Mais, on a noté aussi les vêtements à tirâz que porte la Madone dans les peintures italiennes, par exemple ; ou des objets d'art représentant des personnages bibliques, avec des bordures de caractères arabes. Il est vrai, qu'au XV<sup>ème</sup> et au XVI<sup>ème</sup> siècles, ces bandes sont souvent imitées de façon maladroite, et que la stylisation permet difficilement de voir dans ces inscriptions une réminiscence de mots orientaux.

Enfin, en terminant, posons-nous la question suivante :

Que reste-t-il de nos jours, en Egypte, de cette institution d'Etat ? Y trouvons-nous quelque chose qui ressemble au tirâz sultanien privé, al-tirâz al-khâssa ? Oui, dans une certaine mesure : c'est le Dâr al-kiswa, au Caire, où l'on tisse et brode la kiswa, la draperie dont on couvre la Ka'ba de la Mekke, lors du pèlerinage. Mais il y a une différence essentielle, je dirais même principielle, entre les produits de ces deux ateliers : la draperie sacrée ne porte aucun nom de souverain, ni décoration animale, mais uniquement des fleurs ou des dessins géométriques et de nombreuses formules religieuses. Il n'en était pas toujours ainsi jadis, comme le prouvent les textes des historiens.

Les prérogatives sultaniennes comportaient donc, non seulement des cérémonies officielles, où le souverain a des costumes d'apparat et porte divers emblèmes, mais le droit de tirâz et de kiswa de la Mekke, que seul il peut envoyer comme serviteur des deux nobles sanctuaires de la Mekke et de Médine. Ceux-là vont de pair avec la prière du vendredi, où le nom du prince est nommé et l'émission de la monnaie frappée à son nom.

La prérogative du tirâz est pour nous une des plus intéressantes, puisque les tissus peuvent être des pièces historiques importantes, ou des documents d'industrie intéressants, mais sont en même temps, très souvent, des objets d'art qui ravissent nos yeux.

Et. COMBE.



# Les Saints-Simoniens et le Canal de Suez

Causerie de

**M. André Eman**

*Prononcée au Rotary Club du Caire, en 1945*

Messieurs,

Le bouillonnement actuel des idées qui s'affrontent partout dans le monde, les progrès constants du machinisme et, pour parler de l'Égypte, l'essor récent de la grande industrie, prodrome des questions ouvrières les plus aiguës, ces événements trouvent, me semble-t-il, leurs antécédents dans la période tourmentée, incertaine, qui a succédé en Europe à la Révolution française et qui s'est prolongée au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Si l'on se rappelle, aussi, que ce mince filet d'eau bleue, qui relie Port-Said à Suez, aurait pu fêter le 75<sup>ème</sup> anniversaire de son inauguration il y a quelques mois à peine, on est induit à parler, brièvement rassurez-vous, des Saint-Simoniens et du Canal de Suez.

Pour dire vrai, Saint-Simon était déjà mort depuis huit ans lorsque ses disciples résolurent de s'embarquer, en 1833, pour l'Égypte, afin de réaliser la jonction de la Méditerranée et de la Mer Rouge. Vous connaissez les théories des Saint-Simoniens qui sont parmi les plus attachantes de l'histoire des doctrines économiques.

Je n'y reviendrai pas ; du reste, il me serait impossible d'examiner un esprit aussi complexe que celui de Saint-Simon dans les limites étroites de quelques minutes. On a pu dire de cet homme qu'il a ouvert toutes les avenues de la pensée



M. ANDRÉ EMAN

*(photo Alban).*

du XIX<sup>ème</sup> siècle.» Ce penseur, un sage à la manière de Socrate, se considérait comme un messie, et passait sa vie à établir un plan de régénération sociale par le travail ; après sa mort, il eut des fils spirituels qui poursuivirent pieusement son œuvre, mais avec un zèle excessif. Malgré un mélange curieux de mysticisme, de religion et de réalisme, les Saint-Simoniens possédaient « un sens profond du progrès ». Hommes d'affaires, ils ont pris une part active à l'essor industriel de la France.

Ils avaient une politique méditerranéenne et musulmane, le percement de l'isthme de Suez était inscrit à leur programme. Dès 1825, leurs

journaux de propagande, tel que le « Producteur », mentionnaient ce projet. Puis ce fut au tour de l'« Organisateur », en 1828, hebdomadaire philosophique et dogmatique et du « Globe », en 1830, quotidien consacré aux affaires du jour, de discuter les possibilités d'exécuter cette vaste entreprise.

Dans le « Globe », Michel Chevalier, exposant le système saint-simonien de la Méditerranée, disait textuellement :

« Imaginons que, pour mettre en activité le double courant qui, de l'Amérique et de l'Europe, viendrait visiter la vieille Asie, l'on perce les deux isthmes de Suez et de Panama, et représentons-nous, s'il est possible, le ravissant tableau qu'offrirait bientôt l'ancien continent. » Le raccourcissement

des communications apparaissait aux Saint-Simoniens comme un bon moyen de concilier les intérêts orientaux et occidentaux et, partant, d'atteindre une paix prospère et durable.

Le 8 Août 1833, à sa sortie de prison, où il venait de purger une peine de quelques mois, Prosper Enfantin, économiste et métaphysicien de ses états, successeur mystique de Saint-Simon, chef suprême des Saint-Simoniens, formulait à son disciple Barrault, la dernière inspiration qu'il avait reçue alors qu'il était aux arrêts :

*« C'est à nous de faire,  
entre l'antique Égypte et la vieille Judée,  
une des deux nouvelles routes d'Europe  
vers l'Inde et la Chine.  
Plus tard, nous percerons aussi l'autre  
à Panama.  
Nous poserons donc un pied sur le Nil,  
l'autre sur Jérusalem.  
Notre main droite s'étendra vers la Mecque.  
Notre bras gauche couvrira Rome  
et s'appuiera encore sur Paris.  
Suez  
est le centre de notre vie de travail.  
Là nous ferons l'acte  
que le monde attend  
pour confesser que nous sommes  
mâles.  
J'ai besoin de trouver à mon arrivée les projets  
[déjà conçus.] » (1)*

Mais, Suez n'était pas le seul attrait en Orient qui poussait Prosper Enfantin, le Père Enfantin comme ses amis l'appelaient, à effectuer ce qui était autrefois un long voyage. Le Père Enfantin avait un autre désir, plus chimérique, de rencontrer en Égypte une femme idéale, la femme-messie, la Mère, lui-même étant le Père.

*« ... Attendons le lait de la Femme mais préparons, nous, hommes, le pain. »* disait-il.

Moins lyrique, moins imagée et plus riche en détails est la lettre, par moments prophétique, de l'ingénieur Henri Fournel, écrite avant son départ pour l'Égypte, destinée « à mettre le public au courant de la pensée profonde de l'expédition sous le rapport industriel ». Je n'ai pas le temps de vous communiquer in extenso le contenu de cette lettre intéressante, mais permettez-moi de vous en lire un extrait qui, avec le recul du temps, permet de mesurer la lucidité et la clairvoyance politique de ces hommes, que l'on a voulu à tort appeler des utopistes.

*« ... Pour moi, quand je prononce ces mots : puissance terrestre et maritime du globe, mes regards*

(1) 9e Vol. p. 56-58. Oeuvres de Saint-Simon et d'Enfantin publiées par les membres du Conseil institué par Enfantin. Paris E. Dentier, Editeur, 1866.

*se portent involontairement sur la Russie et sur les Amériques.*

*« Quelle que soit la force maritime actuelle de l'Angleterre, je ne comprendrais pas comment elle ne serait pas dépassée un jour par les flottes de cette île gigantesque qui, suspendue au pôle, partage l'Océan, lui-même, en deux océans; et je suis bien plus préoccupé de tracer une grande ligne passant par Panama et Suez que je ne suis en méditation sur les intérêts particuliers de la Compagnie des Indes. La marine américaine deviendra, par rapport à celle de l'Angleterre, ce que fut la marine de l'Angleterre par rapport à celle de la Hollande. Il y aura, quant aux proportions, toute la distance qui sépare aujourd'hui une marine militaire d'une marine marchande... »*

Et plus loin :

*« ... Tel est le rôle présent et futur de l'Angleterre; et c'est parce que la communication des deux mers, exécutée comme nous le concevons, serait un puissant mobile au mouvement industriel européen que l'Angleterre, dans son intérêt bien entendu, devrait nous seconder... »*

Conduits par Enfantin, l'allure bohème, un groupe de jeunes et ardents intellectuels, la plupart des ingénieurs, vêtus du costume original prescrit par le Père, chantant l'hymne saint-simonien, s'embarquait à Marseille, le 22 Septembre 1833, pour la conquête économique de l'Égypte. Dans ce pays, l'influence française était alors prépondérante; la langue française était enseignée dans les écoles. Plusieurs Français occupaient de hauts postes dans l'administration, et jouissaient d'une grande considération. Clot Bey avait organisé le service médical, Cerisy était le créateur de l'arsenal et des chantiers navals, Monsieur de Sève, plus connu sous le nom de Soliman Pacha, avait fondé l'armée et les écoles militaires.

Champollion était mort en France l'année précédente, en 1832, ayant eu enfin la satisfaction personnelle d'avoir été admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Longtemps victime de la jalousie, il fut refusé au sein de cette Académie et, un jour qu'il était le concurrent malheureux d'un certain Pardessus, à présent oublié, Champollion remarquait amèrement : « Je suis par-dessous Pardessus ».

A Alexandrie, les Saint-Simoniens, parmi lesquels se trouvaient les ingénieurs Fournel et Lambert, étaient reçus par de nombreux amis ainsi que par le consul de France, Mimaut, et un jeune vice-consul que les projets de l'isthme de Suez intéressaient déjà vivement et qui s'appelait, tout simplement, Ferdinand de Lesseps.

Alic et Colin, deux émissaires de Barrault, avaient déjà visité la contrée de Suez, et Alic

avait même levé le plan du golfe de Suez et des bancs de sable.

Par la suite, de nouvelles prospections furent effectuées, Il ne restait plus à Enfantin qu'à convaincre Mohammed Ali de l'utilité de procéder au plus tôt au percement du Canal. Mais le Grand Pacha, qui avait en tête la construction du barrage et l'établissement d'une voie ferrée aboutissant à Suez, hésita longtemps avant de prendre une décision. « Je suis au bout de ma patience, disait l'ingénieur Fournel au Père Enfantin, l'oisiveté dans l'abondance m'ennuie, l'oisiveté dans la misère m'est tout à fait insupportable. » Enfin, Fournel et Lambert furent invités, du 28 au 31 Janvier, au Grand Conseil que le Pacha avait réuni en vue d'améliorer le système égyptien d'irrigation. Devant le Grand Conseil, Linant, ingénieur en chef du Pacha, plaida pour le barrage; Galloway et un groupe d'Anglais, pour le chemin de fer; et Fournel mit toute sa verve persuasive pour défendre le projet du canal, mais ce fut en vain. Le Grand Conseil se prononça définitivement en faveur du barrage à l'exclusion du canal.

Fournel, qui avait également préparé sans succès un plan du chemin de fer de Suez, ne cacha pas à Enfantin sa profonde déception, et retourna en France.

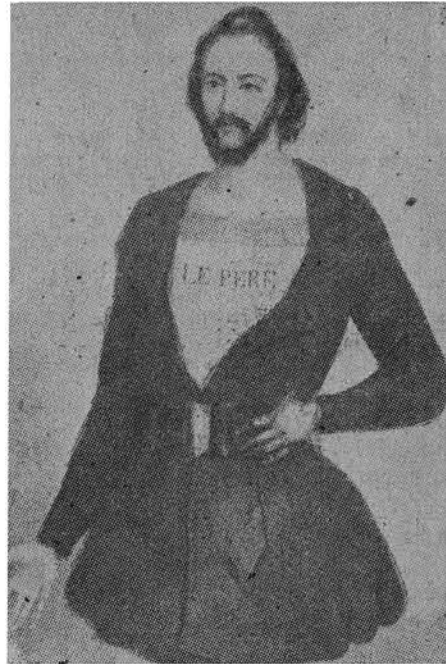
C'est alors que, pour faire une diversion et éviter le découragement de ses troupes, le Père Enfantin proposa ses services à Linant de Bellefonds pour la construction du barrage.

Enfantin, l'ingénieur Lambert et leurs amis furent agréés par le Pacha à titre d'ingénieurs libres. Les Saint-Simoniens allèrent s'installer au bord du Nil à l'emplacement dit le « ventre de la vache » où devait s'ériger le Barrage; ils campèrent sous des tentes. Je n'insisterai pas sur leur mode d'existence en plein air. La vie n'était pas facile, mais l'optimisme régnait quand même. Des volontaires recrutés par Duguet, parmi lesquels on comptait quelques femmes, arrivaient sans cesse auprès d'Enfantin. Celui-ci songeait à fonder une maison d'éducation pour jeunes filles européennes; en réalité, les jeunes filles du Barrage n'avaient sur leur ancienne candeur que de très vagues souvenirs, et, l'une d'elles, Agarithe Caussidère, femme ardente qui avait pris part à l'insurrection lyonnaise, admiratrice des idées saint-simoniennes mais encore plus de leurs jeunes et vigoureux défenseurs, nature compatissante, devint rapidement la maîtresse de toute la cité, probablement pour mieux faire supporter l'adversité à ses compagnons d'exil.

Une épidémie de peste fit bientôt son apparition et dispersa les volontaires du Barrage. Enfantin retournait en France, en 1837, laissant derrière lui une quinzaine de ses amis « morts

de la peste, de fatigue, de misère ». D'autres, tels que Urbain et Machereau, restaient en Egypte, convertis à l'islam, oubliant qu'ils y étaient venus pour gagner la population musulmane à leur nouvelle religion saint-simonienne, ce qui faisait sourire Mohammed Ali, qui disait :

« C'est assez drôle : les Saint-Simoniens sont venus ici pour convertir les musulmans, et en voilà deux qui se font musulmans. »



Prosper Enfantin.

Les déboires endurés dans leur folle odyssée n'avaient pas mis un terme à la persévérance du Père et de ses disciples. De retour en France, les Saint-Simoniens ne laissèrent détourner leur attention de ce coin d'Afrique par aucune autre réalisation, fût-elle importante, fût-elle française, comme la création du Crédit Foncier. Avec une patience toute religieuse, ils s'appliquaient à intéresser l'opinion à la canalisation de l'isthme. Du reste, en Europe, le public manifestait une curiosité croissante pour un projet dont la réalisation pouvait révolutionner le commerce mondial et donner à la Méditerranée un regain d'activité intense.

Le 27 Novembre 1846, Enfantin, estimant l'opinion publique assez mûre, fondait une « Société d'Etudes pour le Canal de Suez. » La Société d'Etudes se divisait en trois groupes : anglais, allemand et français, représentés res-

pectivement par les ingénieurs Stephenson, Négrelli et Talabot.

À la séance d'inauguration, Enfantin pouvait déclarer avec fierté que le projet de jonction des deux mers n'était pas resté sur le terrain des conceptions philosophiques et religieuses, et qu'on pouvait lui ouvrir crédit parmi les grandes entreprises de l'industrie, « ce n'est plus une

La même année, la Révolution éclata en France. Ces circonstances défavorables à la réalisation du Canal ne découragèrent pas Enfantin, qui gardait toujours le contact avec ses associés étrangers par un échange incessant de lettres. Cependant, Enfantin ne tardait pas à apprendre par la suite, la défection de Stephenson qui, contrairement aux intérêts de la Société d'Etudes, avait travaillé



Prosper Enfantin (au centre) et Lambert (à gauche).

théorie ou bien une question politique, c'est une affaire» affirmait-il.

Les Chambres de Commerce de Lyon, de Marseille, de Prague, de Trieste et de Venise, ainsi que le Lloyd autrichien adhèrent à la Société d'Etudes. Celle-ci se mit sans retard au travail. Linant de Bellefonds et Bourdaloue, un ingénieur saint-simonien, furent désignés pour procéder à un nivellement de l'isthme; Négrelli fut chargé d'effectuer les sondages de la Méditerranée, et à Stephenson revint l'étude du port de Suez.

En 1847, le rapport Talabot sur les opérations de nivellement infirmait une vieille légende et prouvait définitivement que les deux mers étaient de même niveau. Cependant, tous les membres de la Société d'Etudes, sauf l'Autrichien Négrelli, partageaient l'avis de Talabot selon lequel la jonction des deux mers devait suivre une route indirecte et dériver du Nil.

Succédant à Mohammed Ali et à Ibrahim, Abbas, dont la politique était sous l'emprise de l'influence anglaise, monta sur le trône en 1848.

en Egypte pour l'exécution d'un chemin de fer et combattu celle du canal. L'ingénieur anglais, malgré les instances des Saint-Simoniens, se maintint à l'écart des activités de la Société d'Enfantin.

Plusieurs des membres décidèrent de suspendre la marche de l'entreprise mais, en même temps, de la maintenir en vie.

Lorsque survint, en Juillet 1854, la mort d'Abbas et l'avènement de Saïd, la Société d'Etudes, qui sommeillait depuis quelques années, reprit espoir. C'est alors, qu'apparaît un ingénieur inattendu que nous avons déjà rencontré à Alexandrie. Ferdinand de Lesseps partait pour l'Egypte en Octobre 1854, invité par le vice-roi, Saïd, avec lequel il était, paraît-il, lié par une amitié vieille de vingt ans.

Il n'entre pas dans mon dessein de vous énumérer les faits qui se sont succédé depuis cette date jusqu'à la réalisation du percement de l'isthme.

Mais, avant de conclure, permettez-moi d'appeler votre attention sur un aspect de ce sujet,

qui me paraît très important. Comment peut-on logiquement concevoir que les Saint-Simoniens, promoteurs de l'idée de Suez, fondateurs de la Société d'Etudes à caractère universel, qui avaient laborieusement préparé la canalisation de l'isthme depuis près de trente ans, aient laissé échapper l'exécution d'une entreprise aussi considérable, au bénéfice d'un nouveau venu, qui obtenait le firman de concession en quelques mois à peine ? Lesseps a affirmé n'avoir reçu de qui que ce soit aucune espèce de mission. Il se peut que l'amitié royale, dont Lesseps bénéficiait, ait déterminé son choix.

Il n'en demeure pas moins une correspondance troublante entre les membres de la Société d'Etudes et de Lesseps, qu'on peut retrouver dans les œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin.

De Lesseps était étroitement lié avec Enfantin, Arlès et d'autres Saint-Simoniens ; Enfantin en parle comme d'un « auxiliaire » à la Société d'Etudes. Avant son départ pour l'Égypte, Lesseps avait reçu des Saint-Simoniens tous les documents dont ils pouvaient disposer.

Les lettres écrites en Égypte, en 1854-55, par Lesseps et adressées à Arlès, membre de la Société d'Etudes, sont à ce sujet pleines d'enseignements. En voici quelques extraits qui sont édifiants :

Le 30 Novembre 1854, Lesseps écrivait du Caire, à Arlès :

« ... Mon excursion durera une vingtaine de jours, je serai probablement de retour à Paris dans la première quinzaine de janvier. Nous poserons ensemble les bases définitives de notre grande affaire... »

Le 14 Décembre 1854 :

« ... Maintenant, tout ce qu'il y avait à faire ici me semble en bon train, travaillez l'opinion en Angleterre. »

Le 16 Janvier 1855 :

« Parlons un peu de la constitution de notre société, dont nous aurons à nous occuper ensemble en France... »

« ... Je sais que j'ai choisi un autre moi-même en m'adressant à vous, et en émettant le vœu que vous soyez appelé à me succéder, si Dieu le décidait ainsi. »

Le 17 Janvier 1855 :

« ... Vous me semblez être le président né du futur conseil d'administration de notre compagnie (1). »

Se basant sur cette correspondance, Arlès était pleinement justifié pour déclarer que :

« Quoiqu'il n'y eût, à la vérité, aucun traité signé entre nous, nous avons tous droits de penser, moi surtout, que Mr. de Lesseps ne considérerait pas, lui-même, cette tentative comme lui étant personnelle, mais comme étant commune entre lui et nous. »

Quand il devint évident que Lesseps avait l'intention d'exclure, de la Société d'exécution du Canal de Suez, Enfantin, Arlès et Talabot, sous prétexte qu'Arlès était trop fermement attaché au projet Talabot, des amis d'Enfantin attendaient de lui une protestation solennelle. Mais, le Père se borna à déclarer :

« Que l'oeuvre que j'ai signalée et fait mettre à l'étude comme grandement utile aux intérêts matériels et moraux de l'humanité s'exécute, et je serai le premier à bénir l'exécuteur... Si l'isthme est percé, fût-ce sans nous, c'est surtout à nous qu'il appartiendra de s'écrier : Allah Kérim ! » (1)

Vous conviendrez qu'il est surprenant qu'on ait pu railler des pionniers tels qu'Enfantin et ses disciples, alors qu'aujourd'hui on peut admirer presque tous leurs grands projets réalisés : Canal de Suez, Canal de Panama, réseau ferré européen qu'ils avaient conçu dans tous ses détails. Leur plus grave erreur a été, sans écouter Saint-Simon, de vouloir sauter une ou deux générations. Ces prophètes semaient le bon grain, mais d'autres cueillaient le blé d'un sol ingrat.

Afin de ne point ranimer des pensées douloureuses, ses disciples ne parlaient plus jamais de l'isthme de Suez à Enfantin. Mais, une fois que le Maître était de bonne humeur, Maxime Du Camp raconte, qu'ayant posé en souriant son doigt sur le cœur d'Enfantin, il lui dit : « Et bien, l'isthme de Suez, comment va-t-il ? » Enfantin répondit : « Il va très bien, j'ai été un vieux niais de m'affliger car tout ce qui est arrivé a été providentiel ; entre mes mains, l'affaire eût échoué... Il importe peu que le vieux Prosper Enfantin ait subi une déception, mais il importe que le Canal de Suez soit percé, et il le sera ; c'est pourquoi je remercie Lesseps, et je le bénis. »

Les membres survivants de la Société d'Etudes ne furent même pas conviés, en 1869, aux fêtes de l'inauguration du Canal.

Ainsi, Enfantin a laissé à l'histoire de grands projets dont il n'a su tirer la gloire, mais aussi, et surtout, il nous a donné une belle leçon d'abnégation et d'honnêteté qui, dans la période houleuse que nous traversons, méritait, je crois, d'être racontée dans un Rotary Club. Un jour qu'Enfantin révélait le fond de sa pensée, il prononçait une phrase que je propose à votre méditation : « Là où il n'y a pas d'abnégation, il n'y a pas de vraie grandeur. »

ANDRÉ EMAN.

(1) Œuvres de Saint-Simon et Enfantin : p. 228 et suivante, 12ème vol.

(1) Id. p. 248, vol. 12.

## Articles et Chroniques

# Le Centenaire de l'École Française d'Athènes

par **Maurice de Ricord**

Au mois de mars 1846, le *Moniteur* annonçait la fondation de l'École française d'Athènes, conçue pour faire progresser la connaissance de l'histoire, de la langue et de l'archéologie grecques. École sans élèves et sans programme, ni cours d'enseignement, mais mission permanente composée de six membres, elle devait servir plus tard de modèle à l'École française de Rome et aux Instituts français du Caire, de Bucarest, de Madrid... Les membres en sont, aujourd'hui, choisis par une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit parmi les agrégés spécialisés dans l'étude de la langue et de l'archéologie grecques, soit parmi des candidats que recommandent leurs titres scientifiques.

L'information lancée à cette époque était, sinon inexacte, du moins prématurée. L'idée de cette institution qui, pour la connaissance du passé hellénique et proche-oriental, a rendu de si notables services, flottait cependant, depuis quelque temps déjà, dans l'air. Sainte-Beuve en a revendiqué la paternité. Au moins la partage-t-il avec le philologue grec Coraï. Tous les deux avaient simultanément pensé qu'il fallait tenter un effort pour établir un contact direct et permanent entre l'hellénisme français et la Grèce du présent, fondée sur la Grèce du passé.

\*  
\* \* \*

Trois hommes furent les artisans de cette École qui devait porter si haut le pavillon de la science française et contribuer à resserrer les liens d'amitié qui unissent la France et la Grèce: Salvandy, ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe; Jean Coletti, pallikare authentique de la guerre de l'Indépendance, et Théobald Piscatory, ministre de France à Athènes, philhellène militant qui avait fait le coup de feu avec les Grecs contre Ibrahim Pacha, quand il tenait encore la Morée et l'Eubée. Pris les armes à la main par les Turcs, il avait été condamné par eux à mort, attaché au poteau d'exécution et délivré «in extremis» par des soldats grecs. La conjonction de ces trois hommes a fait fructifier l'idée de Sainte-Beuve et de Coraï. Née de la commune volonté de la France et de la Grèce, l'École fut réellement instituée en septembre 1846. Mais, on en parlait beaucoup dès le printemps. Il est probable que, en d'autres temps, l'on eût célébré, avec un certain éclat, le centenaire d'une grande institution qui contribue au plus large rayonnement dans le monde de la

pensée française et de l'hellénisme désintéressé. Hélas! la Grèce traverse une crise infiniment douloureuse et la France ne peut pas s'occuper, en ce moment, comme elle le voudrait, de manifestations et de commémorations qui n'auraient qu'un but purement spirituel et intellectuel.

Depuis sa fondation, les membres de l'École française d'Athènes ont ouvert plus de vingt chantiers de fouilles, dont quelques-uns d'une exceptionnelle importance, tels les chantiers de l'île apollinienne et sainte de Délos; de Delphes la mystérieuse, de la crétoise Mallia et, en Asie Mineure, de Théos; en Ionie, d'Aphrodysias et de Lagina, en Carie. Ils ont travaillé, en Occident, notamment en Grande-Grèce et en Sicile, en liaison avec les membres de l'École française de Rome.

Ses membres les plus éminents? Fustel de Coulanges, Edmond About, l'enfant terrible de la maison, plus connu du grand public par les espiègleries de son *Roi des Montagnes* et de *La Grèce contemporaine*, que par son travail sérieux sur les fouilles de l'île d'Oégine; Théophile Homolle, animateur des chantiers de Delphes; le savant byzantiniste Charles Diehl; Paul Foucart, l'épigraphiste; Emile Gebhardt, qui devint secrétaire perpétuel de l'Académie Française; Salomon Reinach, que sa perspicacité ne parvint point à défendre plus tard contre les mystificateurs de Glozel; Pierre Roussel, amoureux épris des vestiges de Délos; Jouguet, qui ranima l'Institut français du Caire; Gustave Fougères, le plus populaire en Grèce de tous les «Athéniens» de France. Il fut un temps où, chez tout Grec libéral, voisinaient les trois portraits de Vénizélos, de l'Amiral Condouriotis et de Gustave Fougères. Un seul des anciens directeurs de l'École est aujourd'hui vivant: M. Charles Picart, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Institut français d'art et d'archéologie, et auteur de solides traités de la sculpture grecque.

\*  
\* \* \*

Doyenne des cinq Écoles étrangères installées à Athènes, les autres étant, dans l'ordre où elles furent fondées, l'École allemande, l'École anglaise, l'École américaine et l'École italienne, l'École française a, dès longtemps, ouvert une section étrangère qui fut d'abord un privilège accordé seulement à la Belgique pour un des ses savants. Peu à peu, ce privilège a été étendu aux savants d'autres nations, qui n'ont pas les

moyens d'entretenir une mission scientifique permanente. En recevant des hellénistes belges, suisses, hollandais, suédois, norvégiens, danois (ceux-ci se sont particulièrement distingués par leurs études et leurs recherches), l'École française d'Athènes est devenue un excellent foyer de rayonnement de la science française chez les savants de l'Europe.

Vingt-huit «Athéniens» furent mobilisés au cours de la guerre de 1914. Quatre furent tués: Adolphe Reinach, neveu de Salomon Reinach; Charles Avezou, Johannès Pâris, Gabriel Leroux. En 1940, M. Charles Picart était attaché militaire à Athènes.

Les écrivains français voyageurs de la Grèce et ils sont nombreux — ont mis souvent en scène des membres de la Grande Ecole: c'est Louis Bertrand, dans *Les Bains de Phalère*; c'est Marcelle Tinayre, qui situe sa *Perséphone* dans les ruines de Thasos; c'est *Le Laurier d'Apollon*, de Maurice Bedel; c'est *Le Mulet de Phidias*, de Gaston Chérau; c'est, dans *Le Voyage de Sparte*, le dialogue de Maurice Barrès sceptique, avec un membre passionné de l'illustre mission.

\* \* \*

Les archéologues français et les étrangers pensionnaires de l'École française d'Athènes ont, par leurs travaux patients et silencieux, enrichi les ruines en les restituant à elles-mêmes et à leur vie au soleil, comme ils ont rendu le présent plus vivant.

Parmi les grands vestiges du passé de l'Asie Mineure, qu'explorent les «Athéniens» français, sont les ruines de Claros en Ionie, André Chénier, en un de ses derniers poèmes, alors qu'il n'avait pas perdu encore toute espérance, en invoquait le Dieu protecteur, Apollon clarien, que les Ephésiens, ses voisins, priaient ainsi autrefois:

Dieu dont l'arc est d'argent, Dieu de Claros, écoute...

Que le Dieu de Claros nous exauce, nous aussi, et qu'à notre monde défiguré, fatigué, il rende un visage de Beauté, épanoui dans la Paix.

MAURICE DE RICORD.

## LIVRES REÇUS

Collection «Que sais-je?»

Presses Universitaires de France

LA LITTÉRATURE GRECQUE,

par Fernand Robert

L'EGYPTE ANCIENNE

par Jean Vercoutter.

## La vie littéraire

Un grand écrivain :

PAUL LEAUTAUD

par René Maran

André Rouveyre, le romancier de *Singulier* et de *Silence*, vient de faire paraître un *Choix de Pages de Paul Léautaud*. Nul n'était plus qualifié que lui pour mener à bien cette anthologie limitée à un seul homme. Paul Léautaud et André Rouveyre sont, en effet, des amis de vieille date. Le second a souvent brossé d'inoubliables portraits du premier. L'auteur du *Petit Ami* y paraît en chair et en squelette, avec ses manies et ses tics. On devine, en les approfondissant, tant ils lui ressemblent, son comportement dans la vie. On aurait tort pourtant de ne le juger que sur eux. On aurait tort aussi de ne le juger que sur ses livres. *Le Petit Ami*, *Lettres*, *Passe-temps*, *Le Théâtre de Maurice Boissard*, tomes I et II, et *Marly-le-Roi* ne l'expliquent pas, ne le révèlent pas tout entier. Il est bien plus complexe qu'on se le figure. Les uns se plaisent à le faire passer pour un butor ou un misanthrope, les autres pour un cynique doublé d'un misogyne. Comme ils sont loin de compte! Un misanthrope, Paul Léautaud, parce qu'il prodigue à tout venant ce qu'il a sur le cœur, et dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas? Un misogyne, parce qu'il crible de ses traits les plus féroces, la plus belle partie du genre humain? Qu'on lise donc, pour se persuader du contraire, les pages qu'il a consacrées à «Madame Cantili», ou celles où il parle de l'amitié qu'il avait pour Ad. Van Bever. Quelle émotion contenue, et de qualité rare! Il n'est pas une ligne de ces deux récits qui n'en déborde. Pudeur qui ne s'avoue pas, simplicité et sécheresse de style contribuent à la rendre plus intense et plus dense. C'est en eux qu'il faut chercher le véritable Paul Léautaud, refoulé au cœur tendre dont l'aspect hérissé rappelle celui de la châtaigne défendue par sa bogue.

On se demande parfois comment Paul Léautaud a pu si parfaitement réussir à donner le change sur lui-même. Cela tient à ce qu'il vit, de nos jours, comme on vivait au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Poli, obligeant, courtois, gai, d'une gaieté sarcastique fourrée d'amertume, plein d'esprit, et du meilleur, il est le dernier représentant de cette société dont les frères Goncourt se sont faits les historiographes dans *La Femme du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, et Edmond Pilon dans *La Vie de Famille au XVIII<sup>ème</sup> siècle*. Cette époque est la sienne, ce siècle le sien. Nul ne s'en rend, d'ailleurs, compte mieux que lui. Il y a, au demeurant, dans sa manière d'être, quelque chose qui rappelle l'abbé de cour — les abbés de cour ne

fréquentaient guère que les ruelles des belles dames qui les prenaient souvent pour greluçons — et le petit maître. Mais pourquoi aller plus loin? Pourquoi s'évertuer à comparer à Chamfort, à Diderot ou à Rivarol un écrivain qui ne conçoit pas qu'on écrive autrement que pour le plaisir de dire ce qu'on a envie de dire, pour le plaisir de dire son mot sur tel ou tel événement, sur telle ou telle chose, et qui, lorsqu'il a fini de le faire, s'estime payé de sa peine rien que pour ce plaisir? En revanche, pourquoi n'a-t-on jamais songé à rapprocher du sien le nom de Restif de La Bretonne? «Maudit, s'écrie ce dernier dans un de ses ouvrages, maudit soit celui qui n'ose parler de lui-même parce qu'il n'a que des vices et des platitudes recouvertes d'orgueil! Maudit soit celui qui redoute le sourire niais des sots! Maudit soit celui qui n'ose avouer ses défauts et qui veut pédantesquement passer pour un être parfait! Pourquoi ne parlerais-je pas de moi? Connais-je quelqu'un aussi bien que je me connais? Si je veux anatomiser le cœur humain, n'est-ce pas le mien que je dois prendre?»

N'est-ce pas Paul Léautaud en personne qui s'exprime ici par le truchement de celui qui fut un moment surnommé le Rousseau du ruisseau? La pensée de l'un épouse, en tout cas, sur ce point, la pensée de l'autre. Le «moitriarisme» du premier n'a d'égal que le «moitriarisme» du second. Tous deux sont d'une franchise qui confine à la férocité. Tous deux sont curieux de tout. Tous deux enfin sont, avant tout et surtout, des mémorialistes, rien que des mémorialistes.

Peut-être, quand Paul Léautaud se décidera à faire paraître le «Journal» ou, si l'on préfère, le livre de raison qu'il tient depuis près d'un demi-siècle, songera-t-on à établir des parallèles entre ce «Journal», dont tant de gens redoutent la publication, et *Mes Inscriptions*, ainsi que *Monsieur Nicolas* de Restif de La Bretonne. Les critiques ne manqueront pas de trouver alors un air de famille à ces deux écrivains qui paraissent au premier abord si dissemblables l'un de l'autre. Mais il est une qualité dont l'auteur du *Paysan Pervers* est totalement dépourvu, qui appartient en propre à Paul Léautaud, et suffit à le mettre à un tout autre rang que son devancier. L'auteur du *Petit Ami*, grâce à elle, est un des meilleurs écrivains animaliers que l'on ait en France. Un animalier qui ne doit rien à Kipling, rien à Pergaud, rien à Colette. Les pages de son œuvre, où il met en scène ses chiens et ses chats, et décrit leurs jeux, leurs maladies, leurs travers, leurs grand chagrins et leur mort, sont d'une beauté qui arrache les larmes. Le seul artifice dont il se serve pour les provoquer est la vérité toute nue mais fraternelle, miséricordieuse et pitoyable, cette vérité qui poussait le Poverello, au dire de la légende, à engager chaque fois qu'il le pouvait la conversation avec nos frères, les oiseaux.

Tel est, à une époque utilitaire en diable, où sifflent en tous lieux des vipères lubriques» du

matérialisme le plus sordide, écrivain aussi libre que désintéressé, grand critique dramatique qui se défend de l'être, grand critique littéraire de la plus pure lignée, grand ami des bêtes, qui ont moins de cruauté que l'espèce humaine, bourru bienfaisant qui ne peut supporter les fâcheux, d'où qu'ils viennent, et quels qu'ils soient, Paul Léautaud, grincheux sensible qui surveille sa sensibilité native pour ne pas avoir à se reprocher trop souvent de s'être laissé aller à son naturel.

On peut, d'ores et déjà, saluer dans l'auteur du *Petit Ami* une sorte de Samuel Pepys français dépassant de cent coudées celui que nous connaissons, un Samuel Pepys qui n'acquerra la renommée mondiale à laquelle il a droit, que lorsqu'il fera paraître le «Journal» qu'il tient encore jalousement inédit.

RENÉ MARAN.

## ALFRED DE MUSSET

### Romantique et Classique

par Pierre Descaves

Aucun poète n'est demeuré plus populaire qu'Alfred de Musset. Mais, de son vivant, le poète se serait-il douté que c'est par son théâtre, qu'il s'est assuré la meilleure part de sa postérité: la postérité vivante? Pendant plus d'une année, M. Gaston Baty vient de faire jouer au Théâtre Montparnasse une adaptation de *Lorenzaccio*; presque chaque semaine, la radio diffuse l'une des comédies de Musset; la Comédie-Française veille jalousement sur un répertoire qui lui donne, à chaque coup, salle comble et brillante recette. Et l'on sait que Charles Dullin a accordé au *Chandelier* les prestiges d'une étourdissante mise en scène...

Le succès n'est pas près de quitter *Les Caprices de Marianne*, *Fantasio*, *On ne badine pas avec l'amour*, *A quoi rêvent les jeunes filles*, *Il ne faut jurer de rien*, enfin et surtout *Lorenzaccio*, où la critique a voulu voir, l'an dernier, à l'occasion de la création de M. Baty, une création de «l'homme moderne».

Entre tous les poètes romantiques, c'est bien Musset qui apparaît le plus voisin de Shakespeare. Il ne faut pas, en effet, oublier que le fameux théâtre «romantique» des Hugo et des Vigny, et même de Dumas père, était destiné aux spectateurs. L'auteur des *Nuits* n'écrivit plus pour le théâtre, à partir de 1831 où fut sifflé un acte insignifiant: *La Nuit Vénitienne*; il écrivit pour la lecture, comme Byron, comme Mérimée (le Théâtre de Clara Gazul) et comme Hugo, après 1843, (échec de *Les Burgraves*), avec *Le Théâtre en Liberté*. Par un phénomène curieux, mais



normal, le théâtre romantique, venu du livre, retournait donc au livre.

Les pièces d'Alfred de Musset furent, toutes, publiées dans la *Revue des Deux Mondes* et c'est son directeur, Buloz — devenu administrateur de la Comédie-Française — qui tint à essayer sur le public, le théâtre qui avait si bien réussi auprès de ses lecteurs. Mme Allan-Despréaux a sa part dans la divulgation et dans la réussite de ce théâtre, à la scène. On peut raisonnablement soutenir qu'Alfred de Musset est le seul poète romantique qui ait réussi au théâtre. Ce théâtre, il l'avait écrit pour lui, comme ses poésies et ses récits. Le raccord avec la scène et le public serait demeuré précaire, au XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, partout ailleurs qu'à la Comédie-Française, devant les personnes de l'«*Société*». Depuis quelque dix ans, de hardis metteurs en scène, comme M. Gaston Baty, avec des arrangements «*déférents*», ont su élargir l'audience de ce théâtre et l'engager dans un cycle populaire. *Lorenzaccio* demeure bien le plus shakespearien des drames romantiques; on peut même avancer qu'il l'est trop et qu'il n'existerait pas si Shakespeare n'avait pas écrit *Hamlet*. Mais, on peut affirmer, qu'il existerait encore moins si le poète n'avait mis dans Lorenzo, grand cœur frappé par la débauche, quelque chose de cette amertume et de ce remords de «*Dieu tombé*», qui aura fait le «*style*» de sa vie. Mais, à la scène, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en dépit d'adaptations et de coupures, le drame échoua. Sa vogue en 1945-1946 tient à ce qu'il possède sur les autres pièces la supériorité d'une étude de caractère. Le traître devient le héros, dans cette sombre ébauche: le pâle Lorenzo, pour délivrer Florence de la tyrannie d'Alexandre de Médicis, se fait le ministre de ses menus plaisirs. Ainsi peut-il l'attirer, plus sûrement, dans un guet-apens; il le frappe. Mais il ne peut ôter le masque de débauché qui le déguise lui-même. Le vice ne lâche pas sa proie. «*Il est trop tard, dit Lorenzo au 3<sup>ème</sup> acte, je me suis fait à mon métier. Le vice a été pour moi un vêtement; maintenant il est collé à ma peau. Je suis vraiment un ruffian*»...

Que par son théâtre, Musset prolonge, sous les feux de l'actualité un peu factice de la scène, son éblouissante carrière de génie spécifiquement français, cela ne veut pas dire que le poète ne soit plus lu, ni apprécié. Il sert, à ce titre encore, comme l'un des pivots de l'étude scolaire du siècle dernier: le dialogue passionné que le premier tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle a institué entre l'esprit du XVIII<sup>ème</sup> et le Romantisme a pu, en effet, s'exprimer, avec lui, dans la poésie, alors qu'il ne s'affirmait, jusqu'à lui, que dans la prose, de préférence. Il n'est pas nécessaire de rappeler la précocité de cet écrivain, né dans la grande bourgeoisie parisienne; ni comment son cœur et ses sens furent souvent dupes des femmes. Son esprit ne fut jamais dupe des hommes. Ce Prince de la Jeunesse romantique, après une vie orageuse et des excès de tous ordres, disparut, jeune encore. Pour toujours, il sera le poète de Pa-

ris: et Paris, ce sont les femmes; c'est le théâtre. L'homme mûr connaît cependant un grand amour. On a pu remarquer que c'est autour de 1834 que Victor Hugo devint l'amant de Juliette Drouet, Alfred de Vigny de Marie Dorval, Alfred de Musset de George Sand. Ces trois grandes amours eurent des conséquences littéraires considérables. Celles d'Alfred et de George, *Lui et Elle*, provoquent une manière de révolution dans l'amour. Le voyage en Italie, la trahison de George, les réconciliations, les ruptures, la



Alfred de Musset.

coupure finale engendrent les quatre *Nuits*; soit trois dialogues du *Poète* et de la *Muse* dans les nuits de mai, d'avril et d'octobre, et, dans celle de décembre, dialogue du poète avec son double. Musset s'illumine toujours, au sein de ces *Nuits*, des rayons de la gloire: il est pour chaque génération nouvelle, l'immortel Poète des *Nuits*.

Chaque génération est profondément troublée par cette poésie lyrique, de style oratoire. Là aussi, on sent bien que le fond de ce génie est le genre dramatique, car ses vers nombreux exigent le ton de la tirade. Le public conserve une réelle affection pour ce genre de vers — qui correspond à la cadence même d'une certaine tournure d'esprit, très traditionnellement française.

Un problème toutefois reste ouvert et alimente une controverse presque séculaire: Musset fut-il

classique ou romantique? Quand le poète des *Nuits* entra à l'Académie, en 1852, il fut reçu par Nisard, qui, avec pédantisme, le déclara «le plus classique des romantiques et même un *vrai classique*». Après quoi, il y eut toute une doctrine du classicisme de Musset. Que faut-il en retenir?

D'abord qu'il occupe, parmi les romantiques, une place de témoin du cœur humain, analogue à celle de Racine parmi les poètes classiques; poète de l'amour malheureux, il est l'auteur des vers d'amour les plus sincères, les plus nus, les plus émouvants de son temps. Il a eu «des purs sanglots». Ensuite, bien qu'il n'ait pas participé à l'illusionnisme romantique: il fut bien *l'enfant* du siècle; il ne consentit pas, connaissant ses limites, à en être le *géant* ou le *prophète*. Pour nous, il fut romantique *et* classique, tout à la fois!

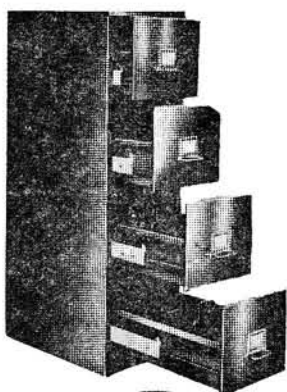
Mais le poète fut surtout un homme — uniment, ordinairement, classiquement; un homme. Il ne fut ni politique, ni philosophe. Il fut hom-

me de lettres, poète à l'ancienne mode, avec son franc-parler, non sur l'Etat ou sur Dieu, mais sur les mœurs et sur les Lettres... La génération du second Empire (Baudelaire, Flaubert) se construisit en partie *contre lui*. Il était de mode alors d'affirmer qu'il était... *démodé!*

Cette épithète injuste fit que Musset fut retiré de la mode et du courant; il fut reporté comme un classique dans le domaine des gloires indiscutées. Actuellement, on peut assurer qu'il n'a pas perdu, littérairement, sa place; et on a vu que, par la vertu de son théâtre, il alimente encore les vraies passions du cœur. Par là, non seulement il est éternel — ce qui est un mot assez vain — mais surtout populaire, dans le meilleur sens du mot, c'est-à-dire en contact avec la sensibilité des hommes, qui redisent après lui:

«Après avoir souffert, il faut souffrir encore;  
Il faut aimer sans cesse après avoir aimé».

PIERRE DESCAGES.



*Derniers modèles*  
*de*  
**MEUBLES EN ACIER**  
*pour Bureaux*  
*Armoires - Classeurs*  
*Chaises - etc... etc...*

★  
*Réalisation de meubles*  
*sur commande*

**Metaberg**

EXPOSITION · 11, Rue Emad et Dine  
USINE : 16, Rue Chaker el Guind  
GHAMRA (MAHMACHA)

R.C. 54140

## La Vie Philosophique

# Albert Camus, ou le mensonge de l'absurde

par **Francis Jeanson**

Le philosophe, au départ de sa pensée, est toujours plus ou moins semblable à l'enfant qui prend de bonnes résolutions au seuil d'une nouvelle année scolaire. Tant qu'il ne s'agit que de renier le passé, la partie est facile à jouer. Puis, le moment vient d'édifier le présent, non plus de refouler, de refuser — mais d'aller de l'avant, de se manifester. Jusque-là, l'esprit de système avait été fort malmené; à partir de là, on s'aperçoit de la difficulté qu'il y a à faire une philosophie qui ne soit point systématique. C'est qu'en fait le philosophe demeure jusqu'au bout victime de la tentation de faire une philosophie qui soit à la fois sienne, — découlant de sa vision personnelle du monde — et susceptible de s'imposer à tous, — c'est-à-dire, formant un ensemble d'apparence aussi solide que les *Éléments de géométrie d'Euclide*. La philosophie, qui compte parmi ses fonctions essentielles celle de penser les productions humaines, finit par se vouloir achevée comme l'œuvre d'art, irréfutable comme le théorème mathématique. Elle se range elle-même au nombre de ces productions, comme l'une d'elles. Comme elles, vis-à-vis de l'artiste ou du savant, il advient qu'elle se détache du philosophe et qu'elle prétende faire autorité dans la mesure même où elle a cessé de vivre. Mais il y faut alors quelque autre effort philosophique pour la repenser, la débarrasser de sa consistance factice, lui restituer le mouvement hors duquel elle a trahi sa vocation.

A première vue, M. Camus ne semble pas se rendre coupable d'une telle trahison: bien au contraire, il insiste sur le caractère de point de départ de son essai sur l'Absurde, intitulé *Le Mythe de Sisyphe*. Il veut n'y voir qu'une description d'un mal de l'esprit, sans mélange (pour le moment) d'aucune métaphysique ou croyance arrêtée. Il interdit au lecteur de préjuger de la position qu'engage son commentaire.

Sans préjudice de la constatation que la menace ne se trouve ainsi que différée, il y a lieu de noter l'attitude qui consiste à répartir le travail de la pensée en deux tâches bien distinctes: d'une part, constater ce qui est, travailler dans les évidences; d'autre part, en tirer des conclusions, une position, une métaphysique — et sans doute une morale. Attitude qui se veut doublement rassurante; on ne partira pas de positions arbitraires; et cependant on dépassera le plan de

la simple constatation, une fois qu'on aura pu s'y assurer solidement.

Il reste qu'une question se pose, inéluctable: peut-on faire la philosophie comme on construit un syllogisme? Y a-t-il des évidences qui ne soient pas des positions; des certitudes de fait qui n'engagent point, dans la façon même dont on y parvient; des convictions métaphysiques ou morales? Peut-on concevoir enfin des prémisses qui n'impliquent pas déjà la conclusion et, si l'on veut, au nom de quoi pourrait-on conclure si l'on commence par vider de toute valeur et de toute orientation les éléments à partir desquels on aura à conclure?

En fait, l'attitude prise par M. Camus n'échappe point, elle-même, à cette nécessité: les évidences qu'elle met en avant sont intentionnelles; et c'est encore proposer dès le départ une métaphysique que de postuler la possibilité d'une évidence saisie en dehors de toute attitude, d'une constatation qui ne soit que constatation, et, finalement, d'une certitude qui se passe d'être déjà fondée par le comportement même qui semble la suivre. C'est cette certitude qu'il nous faut maintenant examiner, dans la perspective de M. Camus. Elle semble pouvoir se résumer ainsi: la présence de l'homme au monde est absurde. L'homme est exigence de raison, et le monde n'est pas raisonnable. Il y a donc un conflit qui ne semble pouvoir se résoudre que par la suppression d'un de ses termes, c'est-à-dire par le suicide. Or, M. Camus refuse le suicide. Mais, fidèle à son principe, il veut, avant d'indiquer les raisons de cette attitude, repasser plusieurs fois, avec des encre de diverses provenances, sur le tracé de sa description initiale. Les témoignages versés au dossier vont d'Aristote à Kierkegaard en passant par les Sceptiques et par Nietzsche. Naturellement, ces témoignages servent surtout à montrer le reniement de l'absurde chez ceux des penseurs qui s'étaient le plus approchés de cette certitude, mais qui la refusèrent au dernier moment, lui préférant quelque évasion vers des thèmes plus rassurants ou de pseudo-valeurs supra-humaines, et faisant de la notion d'absurde «un tremplin d'éternité». C'est là éluder la lutte, et M. Camus veut que l'homme maintienne sa totale lucidité, constatant l'absurde sans y consentir. L'accepter, selon lui, c'est en quelque façon le supprimer. C'est re-

tourner vers l'espoir, et «l'homme absurde» a désappris d'espérer. Irréparablement innocent, il exige de lui-même, une seule chose: vivre avec cette certitude que rien n'est certain, «vivre sans appel». Etranger au monde, seule sa révolte peut avoir une valeur, perpétuellement soutenue par sa lucidité.

Il ne saurait être question de discuter la position pratique qui est ici préconisée à l'homme qui veut suivre jusqu'au bout «le raisonnement absurde». En elle-même, elle n'est ni plus ni moins justifiée que tant d'autres attitudes morales. Mais on prétend la fonder sur un raisonnement, à partir d'évidences indiscutables. Or, de quelle nature sont ces évidences? Elles sont *naturelles*: «Ce sentiment qui me saisit», «cette clairvoyance que m'impose...». Evidences-choc, lucidité malgré soi; comment de telles données pourraient-elles être suivies d'un raisonnement et d'un effort? L'esprit qui commence avec elles ne peut que s'en tenir à elles: il fait corps avec elles, il n'est plus qu'elles. L'absurde est là, tangible, fait primitif, mais aussi, dès lors, ultime conclusion. Aucun intermédiaire ne saurait se situer entre lui et lui-même. Si vous le constatez, vous n'en pouvez rien faire, et toutes les digressions et constructions ultérieures, privées de sens, ne peuvent tendre qu'à frapper de suspicion l'évidence première dont vous vous réclamez. Dire qu'il faut maintenir l'absurde, c'est dire, d'une part, que l'absurde n'est point une évidence du genre frappant, irréductible, et c'est dire, surtout, qu'il faut donner à l'absurde un sens, que l'absurde n'est que par ce sens. Ne point consentir à l'absurde, c'est lui accorder une valeur; or, il ne saurait subsister tel qu'on nous le présente qu'en demeurant un fait.

Mais, pour l'esprit, le fait pur n'existe pas. Car s'il existait, si l'esprit pouvait une seule fois saisir une évidence brute, absolue, l'esprit coïnciderait avec elle, il deviendrait cette évidence, au point de ne pouvoir plus se poser à son sujet la moindre question. Dès lors, il n'y aurait plus de révolte et plus de lucidité à maintenir. En fait, l'esprit est transcendant par rapport à ce qui s'offre à lui: il ne peut rien saisir qu'il ne le fasse sien, c'est-à-dire signification. En quoi il ne peut saisir l'absurde sans confesser par là même son pouvoir valorisant, sa vocation de faire signifier. Cette vie n'a pas de sens? Sans doute. Car notre vie est, au départ, située sur le même plan que le monde: il s'agit de la faire nôtre. Nous ne sommes des sujets véritables qu'à ce prix: si notre profession de nous-mêmes nous était donnée, elle n'aurait aucune valeur, elle ne serait pas *notre* possession, car elle ne serait pas notre œuvre.

La lucidité purement spectaculaire et la révolte à vide sont impossibles. Il ne saurait y avoir de «spectacle de l'absurde». Poser l'absurde, serait-ce pour n'y point consentir, c'est encore le vouloir. C'est choisir de renoncer à la vocation de l'esprit sous le prétexte sans valeur qu'elle est condamnée à demeurer toujours une vocation.

C'est proposer un nouveau défaitisme sur les ruines des anciens, qu'on vient d'accumuler.

Cette position est un *absurdisme*: elle est coupable à la façon de tous les systèmes qui sont des relâchements, des abandons de la pensée philosophique. Il faut aller moins loin ou plus loin: ou bien se taire, car la révolte elle-même est absurde et nullement digne; ou bien admettre qu'elle manifeste, en s'affirmant, une valeur de *non-absurdité*. L'absurde n'est jamais que le résultat d'une absurdification, en sens inverse de quelque valorisation positive.

FRANCIS JEANSON.

## La Vie Artistique

# WATTEAU

par Charles Kunstler

Il y a 250 ans, le jeune Antoine Watteau entra dans l'atelier du peintre valenciennois Albert Gérin. Il avait douze ans passés. Sa santé délicate ne lui permettait pas d'apprendre le métier, trop rude, de couvreur, que son père exerçait. Et, comme il passait le meilleur de son temps à illustrer de dessins tous les bouts de papier qu'il trouvait, ses parents le mirent, comme apprenti, chez Gérin. Pendant plusieurs années, cet artiste au demeurant médiocre, fit copier à son élève ses tableaux de piété, agrandit ses esquisses, Watteau approchait de ses dix-huit ans quand son maître mourut. Rien ne le retenant plus à Valenciennes, il résolut de se rendre à Paris pour se perfectionner dans son art.

À Paris, Watteau travailla d'abord chez un certain Abraham Mettayeze, véritable négrier, avare et dur pour ses élèves, puis chez un fabricant de chefs-d'œuvre à la douzaine, spécialisé dans le commerce des tableaux de dévotion dont il inondait la province. Un hasard heureux le fit entrer chez Claude Gillot, un véritable peintre, celui-là. Jeune encore, Gillot s'était rendu célèbre par ses tableaux de genre. Il empruntait le sujet de ses œuvres à la comédie italienne et faisait revivre sur ses toiles Mezzetin, Scaramouche, Polichinelle, Arlequin, Colombine; tout un monde bouffon, amoureux et rieur.

À la suite d'une brouille, Watteau quitta ce maître et entra chez Audran, conservateur du Palais de Luxembourg. Cet Audran était un admirable artiste, qui excellait, non seulement dans les «arabesques» et les «grotesques», mais encore dans l'art d'animer d'élégantes figures les lambris, les plafonds, les portes des hôtels et des maisons princières. Au contact de ce maître, Watteau apprit tout ce qu'un peintre habile doit

savoir. Ajoutez à cela qu'il acquit une certitude, une légèreté, une prestesse extrêmes du pinceau. Il ne devait obtenir, pourtant, que la seconde place lors du concours pour le Grand-Prix de Rome de peinture. On était en 1709. Cette année-là, l'hiver fut si long, fut si rude, que la Seine et les autres fleuves se revêtirent de glace jusqu'à leur embouchure. Un catarrhe pulmonaire, dont il ne devait jamais bien se remettre, retint Watteau au lit pendant plusieurs semaines.



Watteau (autportrait).

Loin de lui nuire, son échec au concours du Grand-Prix de Rome lui permit de délaissier les personnages illustres de la Bible et les héros de l'Antiquité grecque et romaine, pour lesquels il n'était pas fait, et d'emprunter à la vie même les sujets de ses tableaux. Depuis le désastre de Malplaquet (11 septembre 1709), on vivait dans l'angoisse à Paris. Après un armistice de deux mois, la guerre avait repris et l'on ne rencontrait, partout, que grenadiers, piquiers et mousquetaires. Chaque matin, Watteau sortait de Paris pour aller voir les soldats français qui faisaient l'exercice en pleins champs ou partaient pour aller défendre les frontières menacées. C'est ainsi qu'il peignit un *Départ de Troupes*. Un marchand de tableaux, Sirois, lui acheta cette composition soixante livres, et lui commanda une réplique.

Au cours d'un voyage qu'il fit dans sa ville natale, Watteau peignit plusieurs scènes militaires ainsi qu'une *Noce Villageoise*, pour le Duc D'Areberg. Dès son retour à Paris, des commandes lui vinrent. Pour le grand financier Pierre Crozat, il peignit quatre dessus de portes: *les*

*Quatre Saisons*; puis, un beau jour, il se présenta aux suffrages de l'Académie Royale des Beaux-Arts avec une toile: *les Jaloux*, où se coudoyaient les personnages de la Comédie Italienne, que Gillot se plaisait à grouper au temps où Watteau travaillait chez lui.

Le jeune Antoine fut agréé sans difficulté par l'Académie; mais, pour être admis définitivement, il lui fallait envoyer son «Morceau de réception». Ce morceau, il l'exécuta hâtivement, en quelques jours, après trois ans d'études, de recherches successives, et ce fut le *Pèlerinage à l'île de Cythère*, qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre et qui est universellement connu et admiré sous ce nom: *l'Embarquement pour Cythère*.

L'idée première de cet incomparable chef-d'œuvre lui avait été fournie par une comédie de Dancourt: *Les Trois Cousines*. Mais qu'il y avait loin de cette pièce amusante et spirituelle à l'éblouissante fantaisie, couleur de songe, née du pinceau magique du grand artiste! Cet embarquement, cette invitation au voyage se faisait par une fin de journée ensoleillée, au bord d'une eau calme, sous des frondaisons douces comme des plumes, non loin de la galère d'or qui devait emporter les pèlerins vers cette île d'amour qui se dressait, là-bas, presque irréelle, dans les vapeurs bleues qui l'enveloppaient...

Malgré la nouveauté de cet ouvrage, Watteau fut reçu à l'unanimité par l'Académie, le 28 Août 1717. Le succès fut si grand, si soudain même, que visites, compliments, invitations, commandes, affluèrent dans l'atelier du peintre. Timide et fier, sauvage même, épris de calme, dédaigneux des richesses autres que celles du cœur et de l'esprit, il quitta l'hôtel du financier Crozat, fuyant les oisifs, les curieux, les marchands accourus pour obtenir de lui quelque croquis ou quelque étude et qui l'importunaient et l'empêchaient de travailler. Il se réfugia dans un coin peu fréquenté de Paris, employant le meilleur de son temps à peindre, à dessiner, à lire. Dans cette retraite favorable au recueillement, il ne recevait que peu d'amis, des amis sûrs, qu'il revêtait d'habits galants ou comiques, et qui posaient devant lui, les mains sur une vielle ou sur une guitare, pour des *Concerts Champêtres* et des *Fêtes Vénitienes*. Une servante, encore jeune et belle, lui servait de modèle pour les nus féminins dont la grâce tendre illuminait le *Jugement de Paris*, l'*Antiope*, la *Diane au Bain*, la *Pomone*, et nombre de *Leçons d'Amour*, de *Gammes d'Amour*, d'*Amours Possibles*.

Au cours d'une flânerie aux abords du palais du Luxembourg, Watteau rencontre, un jour, quelques Anglais attirés en France par les expériences financières d'un Ecossais nommé John Law. L'un d'eux, lord Payleur, lui apprit qu'il retournerait bientôt à Londres, et lui offrit de l'y emmener, lui assurant qu'il serait fort bien accueilli dans cette ville, où l'on admirait son

talent. Et, de fait, le grand peintre français reçut des artistes et des amateurs d'art anglais un accueil des plus chaleureux. Si chaleureux qu'une foule de curieux voulurent posséder une toile ou un croquis de lui. De là un excès de travail, de là un surmenage qui, à la longue, épuisa Watteau. Au surplus, les brouillards et la fumée de charbon que l'on respirait à Londres, convenaient mal à sa santé. Il était oppressé, pris de vertiges, frissonnait de fièvre; une petite toux sèche le tourmentait.

Watteau se hâta de regagner Paris. Dès son retour, il se rendit chez son ami Gersaint, un marchand de tableaux qui tenait une boutique sur le Pont Notre-Dame: «Au Grand Monarque», et lui proposa de peindre une enseigne. Une enseigne que l'on placerait sous l'auvent de son magasin, au grand jour de la rue. Gersaint se récria; une enseigne! n'était-ce pas un travail indigne d'un maître tel que lui? Mais Watteau insista. Il voulait, disait-il, se dégourdir les doigts. Gersaint finit par y consentir. Le travail achevé, il fut émerveillé. Huit jours, huit matinées avaient suffi à ce prodigieux exécutant pour peindre une œuvre dont la puissance fascinatrice dépassait celle de ses productions les plus van-

tées, celle même de l'*Embarquement pour Cythère* et du *Gilles*. C'était, pourtant, une simple boutique qu'il avait peinte, c'était la vie familière du «Grand Monarque», avec ses marchands, ses tableaux, ses acheteurs et son chien qui s'épuçait... Tout y était si vrai, si exactement observé et si sincèrement rendu qu'il fallait que le peintre fût un grand magicien pour l'avoir ainsi transfiguré.

Après l'*Enseigne de Gersaint*, Watteau, de plus en plus malade, ne peignit que peu de toiles. Il s'était retiré à Nogent-sur-Marne. Sentant venir sa fin, il fit appeler le jeune peintre Jean-Baptiste Pater, qui avait été son élève, et, dans ses entretiens, il lui donna le fruit de toutes ses recherches, comme s'il voulait faire passer en lui un peu de son propre génie. Peu de jours plus tard, le 18 Juillet 1721, Watteau fermait ses yeux à la lumière. Il était âgé de 37 ans et laissait une œuvre considérable. On peut dire que, dans chacune de ses toiles et même dans ses moindres dessins à la sanguine, il a fait comme son *Indifférent* qui, «d'un geste adorable et gracile»,

«Du bout de ses doigts fins sème un peu de [son cœur].»

CHARLES KUNSTLER.



**NOUS VENDONS TOUTES  
LES BONNES MARQUES**  
...et les garantissons 12 MOIS  
**NOUS LES RÉPARONS TOUTES**  
...et les garantissons 6 MOIS

R.C. 38376

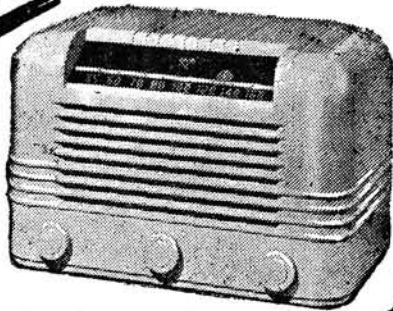
Votre **RADIO**  
ACHETÉ

OU RÉPARÉ

chez

**Gaston Paschke's**  
Synonyme  
de RADIO

Le Caire  
15, Rue Antikhana  
Tél. 40186



## La Vie Scientifique

# Quelques recherches françaises récentes sur la lumière du ciel nocturne

par **Etienne Vassy**

**Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris**

Toute personne jouissant d'une vue normale peut se rendre compte que, par une nuit sans lune, l'éclairement en pleine campagne est cependant suffisant pour se conduire. D'où vient cette lumière? Des étoiles, sans doute. Mais lorsque les progrès de la technique ont permis d'introduire des mesures au lieu de se contenter d'impressions subjectives, on s'est aperçu qu'il y avait, pendant la nuit, une source d'énergie lumineuse autre que l'univers stellaire. Comment cela? D'une part, en mesurant l'éclairement produit par toutes les étoiles visibles et invisibles; on connaît, en effet, le nombre d'étoiles de chaque grandeur et leur éclat, et pour les étoiles invisibles avec les plus puissants télescopes, on se livre à une extrapolation d'autant plus sûre qu'une incertitude ne pourrait guère fausser le résultat global; d'autre part, en mesurant l'éclairement effectif d'une surface pendant la nuit. Et on constate un écart important entre les deux résultats, les étoiles n'intervenant que pour le tiers dans la lumière totale, d'après les plus récentes évaluations d'astronomes lyonnais.

\* \*

Pour avoir des renseignements sur cette luminosité particulière, on s'est adressé en premier lieu à l'analyse spectrale. C'est une méthode dont les astronomes se sont beaucoup servi pour connaître la composition des astres. Les résultats n'ont point déçu les chercheurs qui, depuis une quinzaine d'années, se sont livrés à ce travail. La contribution de la France dans ce domaine a été importante, et cela pour deux raisons: d'abord grâce à la pureté de son ciel dans la partie méridionale de son territoire (Provence, Languedoc, Pic du Midi), ensuite parce qu'elle a eu des techniciens qui ont fourni des instruments d'analyse remarquables par leur luminosité et leur pouvoir résolvant (spectrographes ouverts à  $f/0,7$  de J. Cojan, à  $f/1$  de A. Arnulf). Depuis une quinzaine d'années, J. Cabannes, J. Dufay et leurs élèves ont exploré minutieusement le spectre de la lumière du ciel nocturne, et ils y ont trouvé une foule de radiations dont il n'est pas toujours très facile de déterminer l'élément responsable.

Ce spectre s'apparente assez à celui des aurores polaires, plus faciles à étudier par suite de

la brillance beaucoup plus grande de ces magnifiques phénomènes. On en retrouve deux radiations très intenses, la fameuse raie verte des aurores, un groupe de raies dans le rouge, et, en outre, une raie jaune d'intensité assez variable qui n'existe pas dans le spectre auroral. Les deux premières radiations sont dues à l'atome d'oxygène et la troisième (découverte française datant d'un peu avant la guerre) au sodium.

\* \*

Les liens de parenté entre le spectre de la lumière du ciel nocturne et celui des aurores polaires avaient conduit à penser que les deux phénomènes avaient leur siège à la même altitude, et des mesures photogrammétriques sur les aurores avaient permis, depuis longtemps déjà, de situer leur altitude moyenne aux environs de 100 à 120 kilomètres.

Il était donc utile de vérifier cette hypothèse, car la connaissance de l'altitude à laquelle sont émises les radiations du ciel nocturne est très importante.

Pour cela, il fallait pouvoir faire des mesures de l'intensité des radiations depuis le zénith jusqu'à l'horizon dans un cône d'ouverture assez faible (quelques degrés seulement au maximum). Ceci suppose un récepteur d'énergie d'une très grande sensibilité. L'occasion nous fut donnée d'entrer en possession de pareils instruments, appelés multiplicateurs d'électrons. C'était en 1941; les laboratoires de Télévision de la Compagnie des Compteurs avaient achevé la réalisation d'une commande de ces tubes et de leur alimentation électrique, passée en 1939 par la Marine. Mais, l'officier chargé de la réception craignait d'attirer la convoitise de l'occupant. C'est ainsi qu'avec une série d'heureuses complications, je réussis à entrer en possession des fameux appareils.

La précision des déterminations expérimentales devient intéressante quand on arrive à faire des visées très près de l'horizon. Mais, alors, l'absorption des radiations par l'atmosphère terrestre est très grande et les corrections à apporter sont difficiles. Il fallait donc opérer à haute altitude. Nous avons la chance, en France, de disposer de l'Observatoire du Pic du Midi (alt.

**Hève** Offre la gaine en tulle élastique (poutchouc naturel)

à  
**P.T. 350**  
sur mesures

Adresses:  
19 Rue Kasr el Nil, et  
8, Midan Soliman Pacha  
Tel: 41055

Vous trouverez :

chez

## ISIDORE TIANO

8, Place Soliman Pacha

LE CAIRE

aux prix d'avant-guerre,

### Papeterie :

cahiers, plumes,  
crayons, gommes,  
stylos, etc....

### Articles de dessin :

compas, boîtes d'aquarelles,  
crayons de couleurs,  
papiers spéciaux, etc....

**Réparation de stylos.**

2850 m.). Les difficultés étaient grandes. Il fallut faire franchir la ligne de démarcation aux appareils. Plus tard, le chemin conduisant au Pic du Midi devait passer en zone interdite. Le temps même était contre nous. En octobre 1942, travaillant en plein vent par  $-10^{\circ}\text{C}$ , nous trouvions en rentrant une chambre glaciale, l'observatoire réservant le peu de charbon dont il disposait pour les grands froids de l'hiver. En 1943, il nous fallut passer 52 jours au Pic pour avoir huit nuits de travail, car nous étions très souvent enfermés dans les nuages. Enfin, après un dépouillement assez pénible, nous sommes arrivés à montrer que l'on peut rendre compte des observations expérimentales par deux couches lumineuses, l'une aux environs de 1000 km., et l'autre vers 60-70 Km.

Un autre résultat, non moins surprenant, de notre étude fut de mettre en évidence sous nos latitudes l'existence d'une activité aurorale très fréquente. Parfois, l'une des trois principales radiations est émise en une étroite région du ciel, d'une manière plus intense qu'alentour. Tout se passe comme si l'on avait dans la haute atmosphère des nuages lumineux, mais si faibles que la plupart du temps il faut un instrument extrêmement sensible pour les détecter.

\* \* \*

Il s'agissait aussi d'examiner les relations entre ces couches émettrices de radiations lumineuses et les différentes régions de la haute atmosphère qu'on appelle ionosphère par suite de la présence de particules électriquement chargées existant en si grand nombre qu'elles arrivent à incurver la trajectoire de certaines ondes radioélectriques, assurant ainsi la réception même aux antipodes de l'émetteur. La distinction que nous avons pu faire entre l'émission permanente et stable de la lumière du ciel nocturne, et celle accidentelle due à l'activité aurorale, a éclairé ces relations, l'émission accidentelle correspondant à l'ionisation sporadique intense de la région E (100-120 km.), l'autre à la partie supérieure de la région F2 (1.000 km.) et à la région D (60-70 km.).

\* \* \*

Cette région D de l'ionosphère est le siège d'un curieux phénomène: l'effet Møgel-Dellinger, qu'on appelle aussi perturbation ionosphérique à début brusque, parce qu'il se traduit sur le trafic radio en ondes courtes par un arrêt total, analogue à une panne. C'est bien une panne, en effet, non pas due au matériel, mais bien à l'ionosphère qui ne joue plus son rôle de réflecteur. Ces phénomènes ont été bien étudiés, en France, par R. Bureau, au Laboratoire national de Radio-électricité. Si les occupants avaient interdit les émissions de radio, ils n'avaient pu empêcher celles dues aux éclairs, existant en si grand nombre à la surface du globe que très rares sont les moments où on ne peut détecter



de parasites atmosphériques. C'est donc uniquement sur ces parasites, qu'on appelle «atmosphériques» pour les distinguer des parasites industriels, qu'un énorme travail a été effectué.

Nous ne voulons point ici en rendre compte; nous nous contenterons de rappeler à quelle explication du phénomène nous avons été conduits. Des mesures ionosphériques avaient montré que c'est bien la région D de l'ionosphère qui se trouve perturbée, et cela au moment même où l'on peut distinguer sur le Soleil, grâce au spectrohéliographe, des éruptions chromosphériques. C'est donc un rayonnement lumineux qui en est responsable, et non pas un jet d'électrons. Quel peut être ce rayonnement? Des calculs, effectués à partir des données numériques apportées par Mme Vassy sur l'absorption des radiations ultra-violettes par l'air, nous ont montré que pour atteindre une altitude de 70 km. sans être trop absorbées, les radiations devaient avoir une longueur d'onde supérieure à 1750 angströms. Grâce à l'analyse spectrale, on connaît les radiations émises lors des éruptions chromosphériques dans le domaine visible du spectre, ainsi que les éléments qui en sont responsables. A l'aide des théories de la spectroscopie, on peut savoir en outre que le calcium ionisé émet d'importantes radiations vers 1850 angströms. Mais alors, quel élément de l'atmosphère terrestre est susceptible

de se laisser ioniser par ces radiations? Seuls des métaux alcalins sont aussi facilement excitables; et, parmi ceux-ci, on sait qu'il y a du sodium à cette même altitude. C'est ainsi que, par déductions successives, nous avons été amenés à expliquer à la fois le mécanisme des perturbations ionosphériques à début brusque et celui de l'ionisation normale de la région D.

\*\*\*

A quoi tout cela peut-il servir, me demandait un journaliste, à la suite d'une conférence? Non seulement à assurer les communications radio-électriques en choisissant, suivant l'état éminemment variable de la haute atmosphère, les longueurs d'onde susceptibles d'être réfléchies; mais, peut-être un jour, à réaliser l'idée de V.-A. Bailey, c'est-à-dire à accroître la luminosité du ciel nocturne en augmentant le nombre de chocs à l'intérieur de cet immense tube à vide qu'est la haute atmosphère par l'envoi d'ondes radioélectriques de puissance suffisante.

Et, depuis ce jour, je suis maudit par les astronomes qui voient venir le moment où ils seront contraints d'aller se réfugier dans des régions désertiques pour rendre hommage à Uranie.

ETIENNE VASSY.



*the REAL thing in RADIO*

Seuls distributeurs : **VOGEL & Co.** 16, Rue Adly Pacha  
Tél. 53522 - LE CAIRE

# La Révolution Française racontée par une exposition de médailles

par **Albert Mousset**

Faire revivre toute l'histoire de la Révolution française et du Consulat, tel est le but que se sont proposés les organisateurs de l'exposition installés dans l'hôtel des Monnaies, à Paris.

On y voit, en effet, une série de monnaies et de médailles à l'aide desquelles un visiteur attentif peut suivre toutes les phases de la vie politique, tous les épisodes qui ont orienté le destin du pays, de 1789 à 1803.

La Révolution française, tout au moins à ses débuts, se livra à un prosélytisme farouche, qui a revêtu toutes les formes. Jamais propagande pour un régime ne fut menée avec plus d'entrain et de méthode.

Aussi, vit-on cette propagande utiliser toutes les techniques, tous les moyens de pénétrer dans

les masses. Livres, feuilles volantes, caricatures, assiettes peintes, éventails, tabatières, montres, chandeliers répandirent dans le pays et popularisèrent les principes, les emblèmes et — comme nous dirions aujourd'hui — les «slogans» du nouveau régime. Il n'est guère aujourd'hui, en France, de boutique d'antiquaire où l'on ne trouve encore des témoins de cet engouement.

Naturellement, l'art du médailleur fut, comme les autres, mis à contribution. Il n'est guère d'événement qui n'ait donné lieu à la frappe de monnaies, de médailles ou de jetons propres à en perpétuer le souvenir. Et, parallèlement à la frappe officielle, on voit fleurir un art populaire: des médailles en métal vil, plomb ou étain, multiplièrent les effigies des personnages célèbres ou les images plus ou moins naïves des grandes manifestations révolutionnaires, pour la joie d'un public peu exigeant sur la qualité artistique de ces productions.

Une suite de médailles évoque la convocation des Etats Généraux; beaucoup ont un sens satirique: le Tiers Etat y est représenté portant à lui seul tout le poids du royaume.

Mais, c'est naturellement la prise de la Bastille qui a inspiré le plus de compositions graphiques ou symboliques. Un entrepreneur nommé Palloy eut l'idée d'exploiter à cette fin les ruines de la Bastille, dont il s'était fait confier l'enlèvement. Pendant dix ans, il utilise les pierres, les barreaux et les verrous de la forteresse pour confectionner de menus objets qu'il distribuait ou vendait comme souvenirs, et notamment des jetons ou des médailles. Il en fit une véritable industrie... Une de ces médailles retient particulièrement l'attention par sa légende: «Le métal provient des chaînes de l'ancienne servitude du peuple français, que Louis XVI a fait briser». Bon patriote, mais opportuniste, Palloy ménageait à la fois la Monarchie et la Révolution. Une autre médaille, frappée par ses soins, associera la gloire du Consulat à l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Toutes les grandes journées de la Révolution sont évoquées dans cette exposition. Une médaille représente le retour du roi à Paris après les émeutes d'octobre 1789: on lit dans l'exergue ces paroles du monarque: «J'y ferai désormais ma demeure habituelle».

Un certain nombre de pièces commémorent l'exécution de Louis XVI: elles sont pour la



## LA GENEVOISE

**CAPITAL & RESERVES**  
240 millions de Francs Suisses  
Dir. pour l'Orient: **Dr. Georges Vaucher**  
21, Avenue Fouad 1er, Le Caire

Représentants à Alexandrie:  
**MM. M. Mitarachi & Co.**,  
15, Rue Toussoun Pacha  
» **Reinhart & Co.**, 7, Rue Adib  
» **H. Kupper & Co.**, 26, Eglise Copte

«LA GENEVOISE» investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays. Sa fortune libre en Suisse constitue une garantie supplémentaire.

«LA GENEVOISE» accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles locatifs et urbains à des conditions avantageuses.

plupart de fabrication étrangère, notamment anglaise.

Dans une vitrine, sont réunis les insignes que portaient les fonctionnaires de la République. Ils sont « parlants »: sur ceux des agents de la force publique on lit: « Respect à la Loi », ou « Force à la Loi ». Les plaques des courriers exhibent cette devise: « Sûreté et célérité ».

La fonte des cloches rendues inutiles par suite de la suppression de nombreux couvents ou églises mit à la disposition de la Monnaie une quantité de métal qui fut utilisée pour la confection de monnaies et de médailles: sur l'une d'elles, on relève cette suggestive légende: « monument de vanité détruit pour l'utilité, l'an II de l'Égalité ».

La Fête de l'Être suprême donna lieu à la frappe de nombreuses pièces commémoratives figurant une montagne parcourue par un sentier en labyrinthe, avec cette inscription: « Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ».

L'instigateur de cette solennité était Robespierre, que représente un immense médaillon en bronze autour duquel se déroule cette phrase: « Nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés ».

Les débuts de l'épopée napoléonienne revivent dans de nombreuses effigies. L'une d'elles, consacrée à la campagne d'Italie, donne au premier consul le titre d'« Italicus ». Une autre a remplacé le prénom de Napoléon par celui d'Alexandre. L'entrée des Français à Munich est datée de « l'an premier du Consulat de Bonaparte ». Une autre encore montre le général traversant le col du Saint-Bernard dans une tempête sillonnée d'éclairs. Une médaille rappelle l'attente de la rue Saint-Nicaise contre le premier consul: celui-ci y est censé haranguer la foule qui l'acclame: « Amis, ce n'est pas à moi qu'il faut venir; qu'on aille au secours des malheureux que la machine infernale a pu frapper! »

Les paix de Lunéville et d'Amiens ont fourni aux médaillistes de nombreux thèmes allégoriques d'inspiration. La reprise des hostilités leur en offrit de nouveaux: témoin une médaille qui représente un léopard déchirant un parchemin avec cette légende: « le traité d'Amiens rompu par l'Angleterre en mai de l'an 1803 ».

On voit également exposées des médailles commémoratives des grands travaux publics réalisés par le Consulat et l'Empire: pose de la première pierre de la grande place de Lyon, nouveaux ponts sur la Seine, érections de statues ou de monuments.

D'une qualité artistique très inégale, mais d'un intérêt documentaire indiscutable, ces effigies de métal composent une véritable page d'histoire en miniature.

ALBERT MOUSSET.



*Cook,*  
*pour tous vos voyages*

Information et billets pour tous  
vos voyages

par **Air**,

par **Mer**,

par **Chemin de Fer**.

Assurance et magasinage  
des bagages

Chèque touristique, monnaie  
étrangère, lettres de change.

**Thos. COOK & Son L<sup>td</sup>**

LE CAIRE: 54, Rue Ibrahim Pacha.

ALEXANDRIE: 2, Rue Fouad 1<sup>er</sup>.

PORT-SAID: 11, Rue Sultan Hussein.

*Retenez vos places au plus tôt.*

## Musique et déclamation en France

# La réforme du Conservatoire

par **Edouard Helsey**

On en parlait depuis plus de cinquante ans. L'humanité ne connaissait encore ni l'avion ni le cinéma que déjà, chaque année, quand revenait la fiévreuse saison des concours publics, les critiques réclamaient à l'unisson la réforme du conservatoire.

C'est désormais chose faite. Les textes administratifs viennent de paraître au *Journal officiel*. Mais on n'avait même pas attendu cet entérinement pour mettre en pratique les dispositions nouvelles et, dès la rentrée des classes, elles étaient appliquées.

Le point essentiel de ce profond remaniement est le divorce prononcé entre deux branches d'enseignement jusqu'ici associées sous une même direction. Il y avait un Conservatoire National de Musique et de Déclamation, il y aura désormais un Conservatoire de Musique et un Conservatoire d'Art dramatique; tous deux autonomes, et n'ayant plus rien de commun, pas même le domicile. Les futurs musiciens restent rue de Madrid; les futurs acteurs, expulsés, ont trouvé refuge dans la vieille demeure qui fut si longtemps le foyer de la vénérable Ecole, aujourd'hui coupée en deux.

M. Claude Delvincourt continuera de présider l'activité des professeurs d'instruments, de chant, de solfège, de fugue, d'harmonie... M. Paul Abram qui, hier encore, gouvernait l'Odéon, maintenant annexé par la Comédie-Française, veillera sur l'apprentissage des comédiens et tragédiens. Tout profit pour les élèves. Les jeunes filles travaillant une scène d'Agnès ou de Bérénice n'auront plus à lutter, pour se faire entendre, contre le solo de trombone qui sévissait de l'autre côté de la cloison.

### ACCORD PARFAIT

Peu de modifications sont apportées au règlement des classes de musique. On s'est toujours accordé à les proclamer excellentes. Le Conservatoire de Paris n'a pas seulement formé, depuis un siècle, d'illustres virtuoses et de très grands compositeurs, il produisait chaque année une élite d'exécutants, recherchés par les meilleurs orchestres du monde entier.

On reprocha parfois, jadis, aux méthodes employées dans l'étude du chant, la recherche artificielle d'effets immédiats qui risquaient de compromettre l'avenir, car une belle voix naturelle est une merveille souvent fragile. Mais, dans le temps qu'il fut directeur, Gabriel Fauré, l'une des plus pures gloires de la musique française, corrigea ces fâcheux errements. Et si l'établisse-

ment de la rue de Madrid ne nous révèle pas annuellement un ténor ou un soprano d'envergure internationale, c'est qu'un grand artiste complet est toujours une exception et qu'on ne peut pas récolter à chaque vendange du champagne 1906.

Bref, en ce qui concerne la musique, les doctrines pédagogiques du Conservatoire ne sont pas discutées. Il y a unanimité dans la louange. C'est l'accord parfait. En matière d'art dramatique proprement dit, les opinions les plus contradictoires se sont affirmées. Peut-être parce que, s'il ne peut pas y avoir deux avis sur la façon de jouer du violon, l'interprétation d'un rôle et le meilleur moyen de s'y préparer ne s'apprécient que subjectivement et que, là-dessus, tout est d'abord affaire de mode.

Il faut dire que l'avènement du théâtre dit «d'avant-garde», maître aujourd'hui de la scène française, a fait surgir une nuée de docteurs et d'exégètes, dont beaucoup, pour être franc, exprimaient fort longuement des idées un peu courtes.

Les succès de Jacques Copeau et de son héritier Louis Jouvet, ceux de Pitoëff et de Gaston Baty, plus récemment encore, ceux de Jean-Louis Barrault ont provoqué de toutes parts d'innombrables dissertations. On s'est flatté de donner à la mise en scène la rigueur d'une science exacte. On a voulu faire table rase du passé. On a fabriqué de toutes pièces des théories fondées, tout à la fois, sur la prétention de tout changer et sur une érudition facile et sommaire. Nous n'avons plus entendu parler que de *commedia dell'arte*, d'improvisation scénique, de cours de mimique ou d'*expression corporelle*, sans s'apercevoir qu'un Charles Dullin, par exemple, classé parmi les novateurs les plus hardis, appuyait sur la tradition ses plus éclatantes réussites.

Ces idées ont tellement pris force, qu'on en a largement tenu compte dans la réorganisation du Conservatoire. Les élèves seront soumis, désormais, à un entraînement intensif. Ils recevront des leçons de diction, de phonétique, d'histoire, d'archéologie, de maquillage, de danse, d'escrime, de gymnastique, et devront, en même temps, mettre au point des scènes d'examen, classiques et modernes.

Ils seront pris chaque jour de la semaine et chaque heure du jour, pendant un stage de deux années. Après quoi, les meilleurs d'entre eux passeront, comme aspirants, au service de la Comédie-Française, en qualité de figurants, chargés parfois de quelques répliques.

On attend beaucoup de ce système, qui comporte, d'ailleurs, d'utiles innovations. L'usage permettra d'en juger. Mais un risque apparaît déjà.

Les pensionnaires du Conservatoire n'ayant le droit, sous aucun prétexte, d'accepter aucun engagement dans aucun théâtre, ni de paraître dans aucun film, il est à craindre que les sujets exceptionnels ne se plient pas à cette sévère discipline. Dès le concours d'admission de novembre dernier, le nombre des candidats a décliné dans des proportions inquiétantes. Le niveau général a paru assez bas. D'autre part, quelques-uns de ceux que leurs études antérieures mettaient en mesure d'aspirer à un premier prix ont donné leur démission. Il ne faudrait pas oublier que le théâtre est un art individuel, et qu'on ne forme pas un comédien comme on dresse un fantassin.

#### REGARD SUR LE PASSE

Un peu de bonne volonté sauvegardera, on peut l'espérer, l'enthousiasme indispensable. Les professeurs actuels, Mme Dussane, M. Le Roy, M. Denis d'Inès, M. René Simon, se prêtent de grand cœur à l'expérience. Avec des tempéraments divers, ils ont tous donné maintes preuves de leur culture professionnelle et de leur compétence technique. On peut compter qu'ils tireront du nouveau régime tout ce qu'il est capable de donner.

Mais, il y aurait quelque injustice à oublier que le Conservatoire, tant discuté, n'a jamais ces-

sé de faire éclore une pléiade d'artistes d'un magnifique éclat. L'immense majorité de ceux qui, depuis plus d'un siècle, se sont fait un grand nom à la scène a passé par là. Les quelques exceptions qu'on peut citer s'expliquent par le fait que certains acteurs ne s'épanouissent qu'avec l'âge. Tel comédien, admirable à quarante ans, était médiocre à ses débuts. Tel autre, hors de pair, par exemple, dans les rôles de composition, s'obstinait dans l'adolescence à vouloir jouer les amoureux.

Relisez la liste des lauréats. Vous y retrouverez presque toutes les grandes vedettes de la scène, et même de l'écran, depuis un Mounet-Sully ou une Sarah Bernhardt, jusqu'à un Charles Boyer ou un Pierre Blanchard, une Marie Bell ou une Madeleine Renaud.

Pour nous en tenir au palmarès de ces toutes dernières années, je relève au hasard les noms de Gérard Philippe, de Jean Chevrier, de Jean Dessailly, de Maria Casarès, de Sophie Desmarests, de cette étoile de demain qui s'appelle Marie Sabouret, de vingt autres.

Cela ne veut pas dire qu'on ait eu tort de vouloir faire pénétrer dans le vieux Conservatoire un souffle nouveau. On verra seulement dans cette tentative une preuve de plus que la France veille avec sollicitude sur son patrimoine artistique et qu'elle entend ne négliger aucun effort pour maintenir son rang éminent dans ce domaine de la «culture», comme on dit maintenant, où s'affirme avec tant de force l'éclat d'une civilisation.

EDOUARD HELSEY.

*Avant d'acheter ou de vendre un immeuble  
ou un terrain, adressez-vous*

**à l'ANGLO-BELGIAN Co.  
OF EGYPT Ltd.**

**26 A, Rue Chérif Pacha  
LE CAIRE**

**qui vous trouvera ce que vous cherchez,  
ou vous obtiendra le maximum**



**qui tue les mites**

**100 %**

La boîte P.T. 3 1/2

Exclusivité

**CHALONS**

**CLICHERIE  
ZINCOGRAPHIE**

**SPHINX**

**20, RUE DOUBREH  
(imm. Setton, ex-Khédivial)**

**LE CAIRE**

## Revue des livres

par **Henri Gal**

Nous avons ouvert le roman de M. Jean Feuillard avec un certain scepticisme. Encore un roman paysan, pensions-nous, qui sera aussi faux et aussi conformiste que la plupart de ses semblables. Or, dès les premières pages, nous avons été intéressés par une histoire simple, bien racontée, écrite avec une pudeur et une mesure assez rares pour être notées. Y a-t-il une intrigue? Evidemment, mais elle est moins importante que l'atmosphère créée et les caractères étudiés. Baptistin Nitti, ancien soldat de la coloniale, est rentré dans son petit village. On ne l'aime pas, il est fier, réservé, il ne travaille pas, il vit dans sa petite ferme avec une vieille domestique, il se livre, dit-on, à la magie mais il est surtout un homme à bonnes fortunes. Son ennemi intime est le maire, un riche paysan auquel l'oppose des questions de mitoyenneté. Gaubert, le maire, n'aura de cesse de lui faire du tort. Il n'y parviendra pas. Or, pendant un voyage de Gaubert, sa fille, Lora, se foule la cheville, et Baptistin, qui est rebouteux, la soigne et la guérit. Lora est belle, Baptistin la séduit et en fait sa maîtresse. Il veut se venger ainsi. Mais il est pris à son propre jeu, il aime sincèrement Lora. C'est réciproque. Gaubert est de retour, il s'oppose au mariage, mais Lora passe outre et va rejoindre Baptistin, ils partiront tous deux, ils se marieront; mais, la nuit du départ, Gaubert et les hommes du village viennent attaquer Baptistin, il se défend, mais il est enfumé dans sa maison et meurt asphyxié. Lora, enceinte, est reprise par son père.

Ce qui plaît dans ce roman, c'est la simplicité du récit, la limpidité de la langue; en un mot, le tact. M. Jean Feuillard prend place dans la grande lignée des romanciers de la campagne avec ses «Terres sombres» (1).

Nous avons signalé, en son temps, le premier roman de M. Jean Cabet «Chanson flamenc», nous avons lu avec plaisir sa seconde œuvre: «Prière à la rosée» (2). C'est une longue nouvelle bien qu'elle soit intitulée roman. L'auteur fait la connaissance, à Barcelone, d'un Français, et ce dernier lui raconte sa vie. Morance fut élevé par un père idéaliste, qui voulait revenir à la nature, sous prétexte que l'homme est naturellement bon. Il réunit ses disciples, un ménage avec les deux filles, ainsi que son fils, au bord de l'océan Atlantique, dans les Landes. Echec complet, c'était prévisible. Le père enlève la femme de son disciple, ce dernier se suicide, Morance est devenu amoureux d'Anita, la fille aînée, et souffre de leur séparation. Puis, après un séjour au Maroc, il travaille dans une ferme non loin de Cahors. En juin 1940, il retrouve Anita réfugiée de Belgique. Il l'aime toujours.

Le patron de la ferme devient amoureux d'Anita; le neveu du patron aussi. Une nuit, un mystérieux drame éclate. Jacques, le neveu, est à demi étranglé par son oncle dans la chambre de la jeune femme. Anita abat d'un coup de revolver l'agresseur. Morance enlève, en pleine nuit, sa camarade qui deviendra sa maîtresse. Mais, l'a-t-il jamais aimée? Bref, ils passent tous deux en Espagne, où ils vivent misérablement. Et, la veille du jour où ce récit commence, Anita a disparu. L'auteur ne conclut pas et laisse Morance à son désespoir. Mais, rien ne nous empêche de croire qu'Anita est repartie pour la France, retrouver Jacques, dont elle devait être probablement devenue la maîtresse. En faisant cette dernière hypothèse, nous ne prétendons pas terminer l'œuvre de M. Caubet, nous voulons faire saisir que l'art de l'auteur est bien celui d'un conteur, comme Mérimé ou Maupassant, qui suggère plus qu'il ne dit; et c'est un hommage qu'il rend ainsi à l'intelligence et à la perspicacité de ses lecteurs.

«Le destin s'amuse» (3), de M. Jacques Sinclair, n'est pas, malgré son titre, un roman gai. C'est une tranche de vie sous le tsarisme, la vie des juifs, leurs mœurs respectables et honnêtes; la fourberie des policiers; la vengeance de Fanny contre le policier qui a tué sa sœur, étudiante comme elle; ses relations avec Serge, neveu du policier.

Elle aime Serge et c'est réciproque, jusqu'au jour où l'oncle du jeune homme veut lui prouver l'indignité de la jeune fille. Mais, tout s'arrangera.

Ce roman paraît dater un peu; est-ce parce qu'il se situe sous le tsarisme? Il faut reconnaître à l'auteur un don de conteur indéniable qui nous aide à supporter les longueurs de cet ouvrage.

M. Emmanuel Blanc nous donne avec «Evasions» (4) une étude psychologique de l'évolution de la jalousie chez un homme rangé, simple, conformiste et sans intérêt. A ce titre, ce court roman mérite notre attention. Cette histoire fait songer à la chanson qu'a lancée, à Paris, Yves Montand et qui s'intitule «Ce monsieur-là». En quatre couplets, nous est conté qu'un brave homme a reçu une lettre d'un anonyme, l'informant qu'il est trompé; il se rend à l'endroit indiqué, constate qu'il est effectivement trompé et tue le séducteur de sa femme. L'amertume et le charme de cette chanson plaisent au public. M. Blanc raconte (sauf que le monsieur trompé ne met pas à exécution son projet de vengeance, car il meurt avant) à peu près la même histoire. Mais, ce que nous trouvons le mieux rendu ce sont les courtes scènes qui nous montrent le «séducteur», un étudiant, et ses façons de vivre assez... modernes. M. Blanc devra choisir le genre où il peut exceller. Je souhaiterais que ce soit le genre réaliste.

«Ombres sur le mur» (2), de M. Jean Seven, est un roman d'amour. La rencontre de Claude, à Tunis, où il travaille auprès du professeur

# FAX

## LANGUES VIVANTES

### STENO-DACTYLO COMMERCE COMPTABILITÉ



LE CAIRE : 1, Av. Fouad 1er.  
ALEXANDRIE : 30, Bd. S. Zaghloul  
HÉLIOPOLIS : 10, Boulev. Abbas  
PORT-SAID : 14, Rue Eugénie  
TANTA : Mid. El-Saa (H. Kabtan)

*Lanselle*  
PARIS

• *Pique*

*Coeur*

• *Carreau*

*Trèfle*

• *Sans Attout*

*Forcing*

• *Martingale*

*Coucou*

LES PARFUMS  
*de la Femme Élégante*



*Le Savon  
de la  
Jeunesse*

**LAURIOL**  
LE SAVON DE LA JEUNESSE

*Recommandé  
pour l'hygiène de la peau*

**LAURIOL**  
LE SAVON DE LA JEUNESSE

*cinéma*  
**ODEON**

Rue Emad el Dine — Le CAIRE

Téléphone 48455

— » 0 « —

**Le Cinéma  
du  
film français**

Aymard, célèbre médecin; de Sabine, infirmière, mariée, séparée de son mari, maîtresse du professeur; l'amour qui est le fruit de cette rencontre et le double adultère que commet Sabine en devenant la maîtresse de Claude; leur passion totale, exigeante jusqu'à la mort de l'un et de l'autre. Tout cela nous émeut et nous plaît. L'excès même de la passion nous trouve sympathique; la médiocrité seule mérite notre apitoiement.

Nous n'avons pas bien saisi le but poursuivi par M. Nicolas Baudy (5). Est-ce bien un roman? A n'en pas douter, mais il est écrit avec des «temps», des lenteurs, voulues sans doute, un désordre qui, même si nous l'admettons, ne nous donne pas la clé de son ouvrage. Michel est un homme d'affaires, qui vit une vie surchargée, sans un moment à soi, sans une minute pour la méditation. Il abandonne tout, il s'installe à Londres et trouve un petit emploi dans un journal. Nouvelle vie, médiocrité. Il est mêlé aux affaires sentimentales et mesquines de ses nouveaux amis. La figure d'Edna surnage parmi ces mannequins sans consistance; elle est femme, c'est à dire étrange, personnelle, capricieuse, variée, ne serait-elle pas le symbole de la fantaisie? Bref Michel, lui-même, ira aux Etats-Unis, y fera fortune et y mourra. Est-ce un roman de l'évasion? Nous pencherions plutôt pour un roman de l'insatisfaction appuyé sur un goût anarchique de la liberté.

M. Jean Paul Lacroix est un homme de mérite. Il écrit un premier roman et l'intitule «roman gai». Pense-t-il avoir l'audience de nos critiques? Ce serait de la chance. Ces messieurs préfèrent discuter de l'existentialisme, de poésie hermétique ou de romans épais, copieux et ennuyeux. Hé bien! nous avons passé un moment fort agréable avec M. Lacroix. «Je suis un aboulique» (1) est donc l'histoire d'un homme qui manque de volonté; en l'occurrence, cet homme est simplement paresseux. Que puis-je analyser? Un tel récit est inracontable. C'est un mélange de blague à froid, d'humour bien français, de satire et de loufoquerie. Je vous recommande les pages sur les mœurs et coutumes du «stileau». Ajoutons qu'à l'encontre de nombre de romans sérieux, ce roman gai peut être lu par tout un chacun.

«Je fus ce S.S.» (6), de Kurt Rodel, est, à notre connaissance, le premier roman écrit sur la guerre vue par les vaincus. Rien de choquant, ni de tendancieux; l'auteur s'efforce d'être impartial, il nous conte ce qu'il voit, simplement, et non sans humeur parfois; c'est l'incompréhension de l'arrière, la guerre en Russie, affreuse, hallucinante; c'est la blessure, l'hôpital, les blessés et leurs misères; enfin, c'est l'occupation en France, la lutte contre la Résistance. Pas un instant on ne sent de haine de la part de Kurt à l'égard des Français; les événements le dépassent, il ne cherche pas à comprendre; mais, sous-jacente, inexprimée, on sent une condamnation de l'hitlérisme et un effort pour raisonner. Or, n'est-ce



pa l'absence de raison qui a mené à sa perte le IIIème Reich ?

Le comte Bernadotte corrobore, par son témoignage, celui de Kurt Rodel. Président de la Croix Rouge suédoise, le comte Bernadotte entra en rapport avec les autorités hitlériennes dans les dernières semaines de la guerre. Son but humanitaire était de sauver les déportés politiques norvégiens, danois, et les Suédoises mariées à des Allemands. Il réussit aussi à évacuer en Suède, sans distinction de nationalité, un grand nombre de femmes déportées. Il nous rapporte ses entretiens avec Himmler, Ribbentrop et Schellenberg; la pensée de capituler que nourrit Himmler, les négociations d'avril 45, puis la mort de Hitler, et Doenitz qui lui succède et qui capitule. Himmler espérait succéder à Hitler. Nous noterons l'ascendant extraordinaire qu'Hitler maintenait sur ses lieutenants bien qu'il fût malade, à demi-fou, et, par ailleurs, les coteries et les haines que nourrissaient entre eux les divers chefs nazis. Quelle fin! (6)

Contribution à l'histoire, l'ouvrage de M. Willy Sperco, «L'écroulement d'une dictature» (7). Ces notes s'étendent de 1940 à 1945. Bien des faits que nous ignorions nous sont révélés, grâce à des documents inédits. La mort de Ciano, la fin ignominieuse de Mussolini, l'attitude de Franco, qui résista à l'Axe en lui interdisant l'accès de Gibraltar, tout cela et bien d'autres choses jettent un jour nouveau sur cette période de la guerre en Italie.

L'ouvrage de l'amiral Muselier, «De Gaulle contre le gaullisme» (8), est à verser aussi aux ar-

chives de ceux qui écriront dans quelques décades l'histoire de la résistance en France. Rallié au général de Gaulle, dès juin 1940, l'amiral Muselier fut le chef de la marine et de l'aviation libres. Farci de documents et d'annexes, ce fort volume retrace les premiers mois de la lutte entreprise par les Français conjointement avec les alliés. On sait que l'amiral Muselier quitta le général de Gaulle, en mai 1942. Nous n'avons pas à apprécier les motifs de ce désaccord. L'amiral Muselier reprochait au chef des Français libres de se servir du gaullisme, synonyme de résistance à l'Allemagne, pour des fins personnelles, dictatoriales; d'où l'explication du titre de cet ouvrage. Traitant un sujet proche, Madame Chamine expose ce que fut la «Conjuration d'Alger» (2), dont le but fut de désarmer les adversaires des alliés, afin de leur permettre d'effectuer le débarquement de novembre 1942. Très documenté, cet ouvrage montre ce qu'une poignée de Français patriotes et décidés ont réalisé et réussi malgré les embûches, les contre-ordres et les difficultés de tous ordres. Cet ouvrage, comme le précédent, sera un instrument précieux pour les historiens de demain.

Hommage à la grandeur française, l'éminent historien qu'est le lieutenant-colonel Henri Carré retrace la vie de François Martin (9), le fondateur de l'Inde française. Cette vie prodigieusement remplie dura quarante et un ans; François Martin mourut à soixante et onze ans à Pondichéry, ville qu'il avait fondée de toutes pièces, après avoir quitté la France, en 1665; âgé de trente ans. A travers les difficultés, l'incompréhension et

## CONFITURES GROPPPI

le pot de 1 lb.

Marmelade Oranges .....	P.T.	11
Fraises .....	»	14
Figues .....	»	12
Abricots .....	»	14
Dattes.....	»	14
Roses .....	»	18
Gelée de Coings .....	»	15
Mangues .....	»	22
Ménage .....	»	10

En vente chez GROPPPI & "A L'AMÉRICAINNE"

Remboursement de P.T. 3 au retour du pot vide.

les risques, ce grand Français mena à bien sa tâche. Oublié, il est heureux que ce livre rappelle son souvenir à ceux qui respectent les grands destins.

Deux ouvrages traitent d'époques troublées où les Français se déchiraient. M. André Ducasse reconstitue « la Guerre des Camisards » (7), qui fut le dernier sursaut de la résistance huguenote sous Louis XIV. Une guerre qui dura huit ans, qui mit à feu et à sang une province française et qui ruina une région. Villars, à la tête d'une armée véritable, parvint à pacifier et à rétablir l'ordre. L'opposition entre protestants et catholiques, si préjudiciable à l'unité de la France, doit incomber au pouvoir central, d'après l'auteur. Quoiqu'il en soit, la mort et la misère furent les lots de cette affreuse guerre civile. M. Jacques Vivent nous retrace la « Tragédie de Blois » (7) et nous voici conduits par une main sûre, à la cour des Valois : intrigues, huguenots, partisans de la ligue; Français divisés et haineux; et Guise, ambitieux, conspirant contre la monarchie. A trente-huit ans, son destin est accompli, il a donné sa mesure; et le roi Henri III le fait exécuter, poignardé par ses gentilshommes dans l'antichambre qui précède sa chambre. Henri III assurait, en faisant commettre ce crime d'état, la légitimité de la succession au trône et permettait à son cousin Henri de Navarre, devenu Henri IV, d'être le pacificateur entre les factions.

M. François Léon-Daudet, consacre une courte étude à « Charles Baudelaire et l'esprit classique »

(10). Nous pensons qu'on peut trouver de tout chez l'illustre poète; sûrement un esprit classique, aimant l'ordre, peu conformiste, et surtout un critique brillant, indépendant et désintéressé. M. François Daudet ne ménage pas les observations à Baudelaire, et il le critique par moments; mais il l'aime profondément et il lui rend un hommage auquel nous souscrivons pleinement.

Les « Poèmes » (11) d'Arlette Humbert-Laroche, présentés par M. Charles Vildrac, sont ceux d'une jeune fille, qui, quelques années plus tard, devait mourir déportée en Allemagne. Ce qui respire la joie de vivre, une douce mélancolie, des sentiments délicats, des chansons faites pour soi-seule; tous ces vers se terminent par les rares poèmes écrits en prison et qui nous bouleversent. Tant de jeunesse, tant d'intelligence, tant de charme disparus! Poésie douce, sans prétention, sans rime, mais avec un rythme délicat dont l'écho nous poursuit longtemps.

HENRI GAL.

(1) Editions Pierre Fanlac.

(2) Editions Albin Michel.

(3) Editions Jean Vigneau.

(4) Editions SEIF.

(53) *Le piano d'Arlequin* — Ed. Corréa.

(6) Coopérative du Livre.

(7) Hachette.

(8) Editions du Chêne.

(9) Editions Fontenelle.

(10) Editions Pierre Farré.

(11) Editions Réalité.

ADOMATIC



RICHON



LES PLUS  
GRANDS  
MAGASINS  
DU  
MOYEN ORIENT

